



2023

RAPPORT D'ACTIVITE





Orientations associatives

Rapport Moral

Administration et Finances

Rapport financier

Résolutions financières

Rapport des services

Service Educatif d'Accompagnement Diversifié (SEAD)

Service Pénal Socio-Judiciaire (SPSJ)

Service d'Investigation Educative (SIE)

Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS)

La Jaunaie

Les Amarres

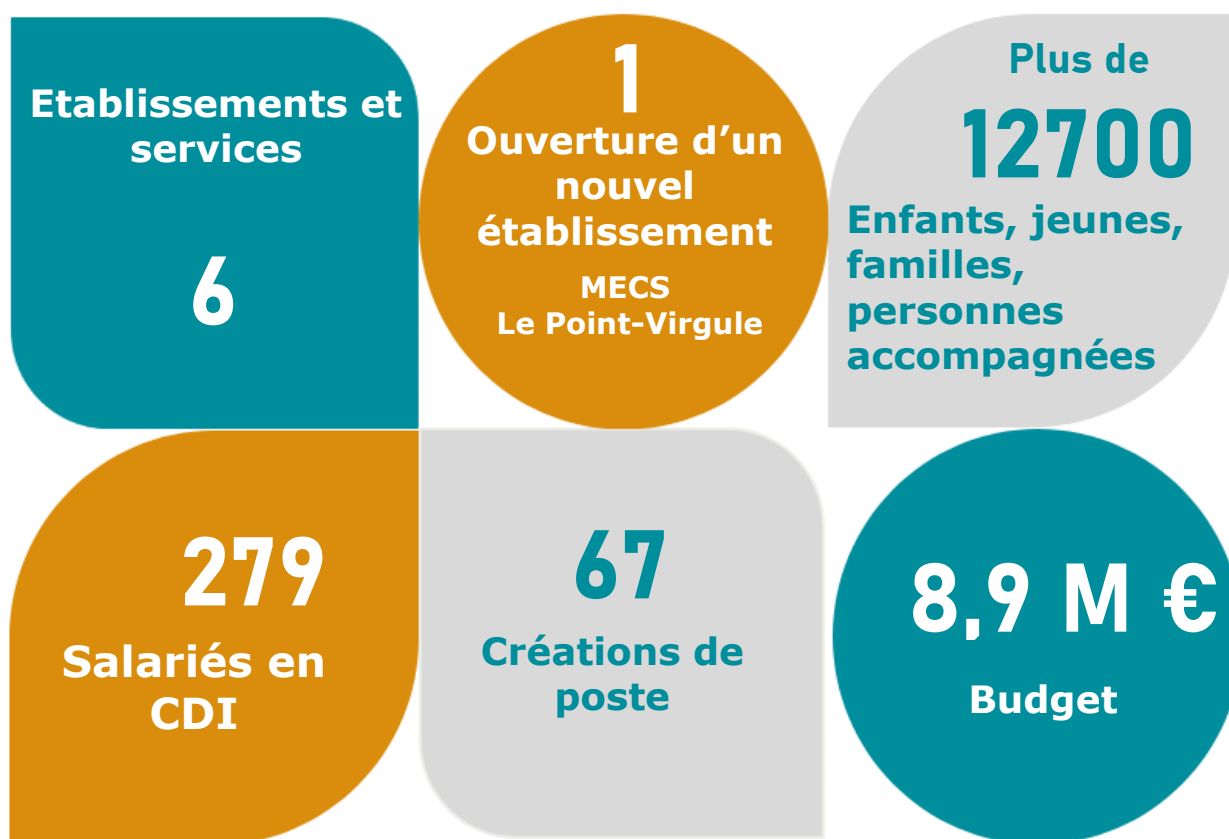
Le Point-Virgule

La mise en œuvre de la démarche qualité

Les enjeux et objectifs pour l'Adaes44

Un nouveau cadre réglementaire... et un calendrier défini pour les établissements et services de l'Adaes44

Les chiffres clés - 2023



RAPPORT MORAL

Le Conseil d'Administration de notre Association s'est réuni un grand nombre de fois au cours de l'année 2023. Outre les réunions de Bureau et les réunions du Conseil d'Administration, des commissions thématiques ont vu le jour comme la commission hébergement et la commission Ressources Humaines. Ces groupes de travail, dit « transversaux », réunissent administrateurs et membres de l'équipe de direction.

L'année 2023 a été une année extrêmement complexe. Les difficultés budgétaires du Département ont chamboulé tous les projets. Défendre nos budgets, c'est à dire les moyens dont nous avons besoin pour effectuer un travail de qualité selon nos principes et nos valeurs, prend énormément de temps, aussi bien pour préparer nos arguments que pour les défendre auprès des techniciens de la DEF qui changent les règles d'une rencontre à l'autre. Les directeurs, dans leur rapport d'activité vont montrer ceci plus en détail.

La logique financière prévaut un peu partout, et peu importe les années d'expérimentation pour mettre en place la mesure unique, peu importe le projet de la MECS Le Point-Virgule pourtant accepté par la commission ad'hoc, « y'a plus de sous, faut faire plus avec moins... ». Nous pouvons bien sûr entendre cela mais jusqu'à un certain point. Dès que les efforts demandés (exigés?) mettent en péril la sécurité des enfants confiés, la qualité du travail, la santé des personnes qui agissent au quotidien, l'Association par la voix des administrateurs et des directeurs, doit réagir et défendre notre outil de travail. La sécurité financière est également une préoccupation nécessaire. Le « faire plus avec moins » trouve rapidement ses limites. Limites que nous ne pouvons dépasser sous peine de mettre en péril la réalisation de nos missions.

Espérons qu'au cours de l'année 2024 nos missions puissent se dérouler dans le respect du travail de chacun. Notre engagement au quotidien a besoin de sérénité pour s'exercer. Cette sérénité indispensable a besoin de perspectives à moyen et long terme. Or nous observons que le court terme l'emporte le plus souvent. Et ce n'est pas le début de cette année 2024 qui nous montre le contraire, malheureusement...

Sans vouloir être trop pessimiste, rien n'est vraiment acquis aujourd'hui. Mais je sais que nous pouvons compter les uns sur les autres. Je sais (et je le remarque tous les jours) que nous pouvons compter sur vous et sachez que vous pouvez compter sur nous.

D'ordinaire je devrais passer la parole à notre Directrice générale, mais à l'évidence ce n'est malheureusement pas possible actuellement. Je profite de ce moment pour lui souhaiter bon courage pour le combat qui est le sien actuellement. Au nom de cette assemblée je lui fait part de nos encouragements et de nos souhaits de prompt rétablissement.

Les directeurs vont maintenant illustrer par leurs propos et parfois aidés de supports visuels leur activité de l'année passée.

Jean-Patrick Bébin,
Président Adaes44





Administration et Finances

Rapport financier

Bilan

Compte de résultats

Résolutions financières

ANNEXES

Rapport financier

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Bilan

Le total du bilan s'établit à 8 973 216.56 €, en augmentation de + 2 050 940€ par rapport à l'année précédente, en lien notamment avec la mise en place de la MEP au 1^{er} juillet au SEAD qui a généré un changement de périmètre ainsi qu'avec le lancement de la MECS Le Point-Virgule.

Le poids de l'endettement est resté stable, à 12,2% des ressources du FRI¹. Les investissements, qui ont représenté 672k€ en 2023, ont permis de réduire le taux de vétusté des immobilisations, mais qui demeure élevé à 61,1%.

La réalisation d'une part des investissements en 2023 sur les ressources existantes, notamment pour le compte des nouvelles antennes du SEAD, a eu pour effet de dégrader le FRI. En effet, le Fonds de Roulement d'Investissement permet seulement de couvrir les besoins annuels de reconduction d'investissement des différents services.

Cette dégradation est accentuée par le décalage d'exercice entre des acquisitions d'immobilisations réalisées pour Le Point-Virgule en 2023 (136 k€), alors que l'affectation en réserve d'investissement d'une part de la dotation 2023 ne sera effective qu'en 2024.

L'analyse de la structure financière de l'Association montre une amélioration significative de notre situation financière du fait du résultat net conséquent réalisé en 2023 qui a nettement augmenté le FRE et la trésorerie nette à la clôture de l'exercice. Toutefois, ce résultat sera rétrocedé dans sa quasi-intégralité aux financeurs en N+2.

On constate que le Fonds de Roulement d'Exploitation (FRE) couvre très largement notre Besoin en Fonds de Roulement qui est de 243 k€. Cependant, la réserve spécifiquement dédiée à la couverture du BFR est stable à 751 k€, alors que notre activité croît, ce qui a pour effet de réduire le délai de couverture de nos charges. Ainsi, au 31 décembre 2023, cette réserve de trésorerie ne permet le financement du fonctionnement que de 16.2 jours de charges d'exploitation (19.3 jours en 2022). Ceci nous expose au délai de versement de nos financeurs.

¹ FRI : Fonds de Roulement Investissement

Comptes de résultats

Association

Le compte de résultat consolidé de l'Association fait ressortir cette année un excédent de :

1 195 196.89 €.

Ce résultat étant le regroupement des résultats des différents établissements et services, les commentaires sont exprimés à travers ceux de chaque structure.

Il faut rappeler que les activités gérées par l'association, hors service pénal, voient leurs résultats repris (excédents) ou refinancés (déficits) en N+2. Ainsi, pour le présent exercice, l'association bénéficiait de 278 821.21 € d'excédents. En conséquence, le résultat effectif global est excédentaire de **1 121 639€** après les divers retraitements.

Direction Générale

Ce compte présente un résultat déficitaire de : **- 5 142.00 €.**

Cette situation résulte de la prise en compte des provisions pour congés à payer, affectées en réserve au bilan, qui n'étant pas acceptées en financement par les autorités, ne peuvent être réparties dans la quote-part supportée par chaque établissement.

Rappelons que le financement de la Direction Générale est assuré par une quote-part versée par les différents établissements et services de l'association au prorata de leur budget et du nombre de leurs salariés.

Le budget prévu pour l'année a été respecté, l'exercice dégagant même une économie de 228 € par rapport à l'enveloppe accordée.

Service éducatif d'accompagnement diversifié (SEAD)

L'année 2023 a été marquée par la mise en place de la Mesure Educative Personnalisée (MEP) au 1^{er} juillet. L'activité du service a été plus élevée qu'anticipée au budget, ce qui a généré un excédent de 41 612 mesures d'AEMO et de 19 500 mesures MEP sur la seconde partie de l'année.

Cette suractivité a généré des recettes supplémentaires uniquement pour les mesures réalisées pour le compte d'autres départements, le Conseil Départemental 44 finançant l'activité via une DGF². Les mesures hors département ont généré une facturation supplémentaire de + 306 507€.

Le résultat comptable est très excédentaire, de 707 374.30 €. Après intégration du résultat antérieur de 254 555 € et d'autres éléments de retraitement comptable, le résultat administratif, c'est-à-dire celui qui est examiné par nos financeurs, est excédentaire de : **+ 880 223 €.**

Cet important excédent s'explique principalement par le décalage de la mise en place de la MEP sur la seconde partie de l'année 2023.

Les dépenses du groupe I ont fait l'objet d'une économie de l'ordre de 21 k€, malgré la charge supplémentaire sur les dépenses d'électricité et de gaz, sur des postes de qui s'expliquent par le décalage de la mise en place de la MEP (carburant, fournitures, frais de déplacement, etc...).

² DGF : Dotation globale de financement

Marqué également par ce décalage, le groupe II a dégagé un fort excédent (+ 567 k€) du fait notamment du décalage dans la mise en place des deux nouvelles antennes d'Ancenis et Nantes Agglo Nord par rapport au financement du Département qui a débuté au 1^{er} juillet sur le nouveau périmètre.

Le dépassement net du groupe III de 44 k€ s'explique notamment par une prise en charge plus importante des quotes-parts de frais de siège, en lien avec la hausse du budget du SEAD, et une dotation aux provisions pour retraite de 29k€.

MECS La Jaunaie

Le résultat comptable ressort à + 115 811 €. Après intégration de l'excédent antérieur de 1 608 € et d'autres éléments de retraitement comptable, le résultat administratif s'établit à **+ 104 183 €**.

L'excédent s'explique en 2023 par un dépassement des journées facturées (+ 533 journées) qui a généré un produit de facturation supplémentaire de 105 063€.

Les dépenses du groupe I ont dépassé de 100 268€ le budget, principalement sur les achats non stockés de matières et fournitures, notamment l'énergie, l'alimentation, le matériel et outillage, et les activités éducatives.

Le groupe II a fait l'objet d'une économie de 52 372€, du fait de la présence de 34,3 ETP au réalisé contre 36,6 alloués au budget (les absences ne sont pas systématiquement remplacées ou font l'objet d'un « auto-remplacement »).

MECS Les Amarres

Le résultat comptable de la MECS des Amarres s'est soldé par un déficit de - 106 450 € en 2023.

Le déficit des comptes administratifs s'est lui monté à – **68 483€** après retraitement des résultats antérieurs et autres retraitements comptables.

Celui-ci s'explique d'une part par une sous-activité par rapport à ce que le budget prévoit, de l'ordre de 50 journées en moins, pour un impact de 13 119€ sur les produits de facturation.

D'autre part, les dépenses du groupe I ont dépassé de 25 381€ le budget notamment sur l'alimentation, les fluides, l'accueil extérieur.

Le groupe III a fait l'objet d'un excédent de 16 063€ par rapport au budget du fait d'une prise en charge moindre de la quote-part de frais de siège et d'économies sur les charges d'entretien.

MECS Le Point-Virgule

L'année 2023 a été l'année de lancement de la MECS Le Point-Virgule, pour laquelle une dotation de 678 661€ nous a été attribuée en septembre. Le lancement de la MECS ayant été plus tardif qu'anticipé, un important excédent est enregistré sur 2023, qui se monte à 496 788 € au plan comptable.

Le résultat administratif de la MECS se monte à **204 363€** et qui correspond à la somme qui sera rétrocédée au Département en 2025. En effet, la somme de 310 078€, qui correspond aux investissements prévus sur la MECS pour son lancement en 2023 a alimenté la réserve d'investissement aux comptes administratifs 2023.

Service d'investigation éducative (SIE)

Le résultat comptable du SIE s'est soldé par un déficit de – 185 130€ en 2023, soit après retraitements et réintégration, un déficit budgétaire de **-177 649€**.

Après deux années de suractivité à 430 mesures annuelles, l'activité est revenue à son niveau usuel de 368 mesures en septembre 2023. Les produits versés par la PJJ ont été calibrés sur un niveau annuel de 368 mesures, tandis que l'organisation mise en place pour réaliser les mesures supplémentaires sur les 8 premiers mois de l'année a généré une charge supplémentaire, ce qui explique ce déficit.

La réserve de compensation des déficits avait été dotée de l'excédent généré en 2021, année pour laquelle les produits avaient été *a contrario* calibrés sur un niveau de 430 mesures, alors que la suractivité n'avait concerné que 4 mois de l'exercice.

Concernant les dépenses, les éléments à souligner sont : un dépassement du budget sur les dépenses d'énergie, des dépenses de personnel supérieures au budget en lien avec la suractivité, et une petite économie sur le groupe III de 4 071€.

Réparation pénale pour les mineurs

L'activité RPM a enregistré un résultat comptable déficitaire de – 8 606€, soit un déficit de - **27 675€** au plan budgétaire.

L'activité est inférieure aux prévisions puisqu'il a été réalisé 253 mesures de réparation pour 280 prévues au budget. Dans ce contexte de sous-activité, la dotation de décembre 2023 ne nous a pas été versée, ce qui explique le déficit, tandis que les charges ont fait l'objet au global d'une économie de 5 568€.

Service pénal

Le résultat de ce service fait apparaître pour cette année un excédent comptable de 132 967€, soit après réintégration de la provision pour congé payé (périmètre de référence de nos financeurs), un excédent de **159 092 €**.

La décomposition par activité de ce résultat fait apparaître un résultat positif de 141 090 € sur la partie socio-judiciaire (CJ, POP, EP), tiré par l'excédent d'activité des POP (49 050 €) et des CJSE (91 140 €), alors que les EP ont été conformes au budget. L'activité M.A.P. (Mesures Alternatives aux Poursuites) est positive de 40 315 €.

A noter que les activités complémentaires et les subventions contribuent significativement au financement de l'activité.

Association

Ce compte associatif présente un résultat excédentaire de **47 585 €**, qui s'explique par le montant de la contribution logement employeur à hauteur de 37k€, isolé dans ce compte pour être immobilisée en prêt auprès d'Action Logement. Les 10k€ de produits restants sont liés à la vie associative, avec, en 2023, 6 k€ de produits de vente au profit de la MECS Le Point-Virgule.

Jean-Yves Artaud,
Trésorier Adaes44

Résolutions financières

Assemblée générale du 10 juin 2024

Après avoir arrêté les comptes tels qu'ils vous ont été présentés lors de sa réunion du 16 avril 2024, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale après délibération d'approuver ces comptes et de voter les résolutions suivantes.

L'Assemblée Générale de l'Association départementale d'accompagnement éducatif et social de Loire Atlantique, réunit statutairement le 10 juin 2024 :

- Approuve le bilan au 31 décembre 2023 tel qu'il lui est présenté pour un total de :

8 973 216.56 €

- Approuve le compte de résultat de l'association pour un excédent de

1 195 196.89 €

Et décide l'affectation des résultats tels que défini ci-après :

Association

Excédent de 47 584,71 € affecté comme suit :

- Au compte « report à nouveau » : + 10 948,10 €
- Au compte « Excédent affecté à l'investissement » : + 36 636,61 €

Direction Générale

Déficit de - 5 142,00 € affecté comme suit :

- Au compte « Quote-part des congés à payer non financés » : - 5 142,00 €.

SEAD

Excédent de 707 374,30 € affecté comme suit :

- Au compte « Quote-part des congés à payer non financés » : - 36 406,00 €
- Au compte « Résultats non affectés à reprendre » : -254 555,47€
- Au compte « Réserve de compensation » : + 880 223,82€
- Au compte « Report à nouveau négatif » : +118 111,95 €

MECS La Jaunaie

Excédent de + 115 811,18 € affecté comme suit :

- Au compte « Quote-part des congés à payer non financés » : - 19 789,00 €
- Au compte « Résultats non affectés à reprendre » : -1 607,75€
- Au compte « Réserve de BFR » : + 104 183,33€
- Au compte « Report à nouveau négatif » : + 33 024,60 €



MECS Les Amarres

Déficit de - 106 449,99 € affecté comme suit :

- Au compte « Quote-part des congés à payer non financés » : - 19 417,00 €
- Au compte « Résultats non affectés à reprendre » : -38 834,08€
- Au compte « Report à nouveau débiteur » : - 68 483,31€
- Au compte « Report à nouveau négatif » : + 20 284,40 €

MECS Le Point-Virgule

Excédent de + 496 788,25 € affecté comme suit :

- Au compte « Quote-part des congés à payer non financés » : - 17 653,00 €
- Au compte « Report à nouveau » : + 514 441,25 €

SIE

Déficit de - 185 130,49 € affecté comme suit :

- Au compte « Quote-part des congés à payer non financés » : - 6 714,00 €
- Au compte « Résultats non affectés à reprendre » : - 767,22€
- Au compte « Report à nouveau débiteur » : - 177 649,27€

Réparation pénale pour mineurs

Déficit de - 8 606,14 € affecté comme suit :

- Au compte « Quote-part des congés à payer non financés » : + 2 126,00 €
- Au compte « Résultats non affectés à reprendre » : + 16 943,31 €
- Au compte « Report à nouveau débiteur » : - 27 675,45€

Pénal

Excédent de 132 967,07 € affecté comme suit :

- Au compte « Quote-part des congés à payer non financés » : - 26 125,00 €
- Au compte « Report à nouveau » : + 159 092,07 €

Jean-Yves Artaud,
Trésorier Adaes44

Le 10 juin 2024

BILAN ACTIF

ADAES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

| ACTIF | Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 | | | 01/01/2022 au 31/12/2022 |
|---|--------------------------------------|---------------------|---------------------|--------------------------|
| | Brut | Amort. & Dépréc. | Net | |
| ACTIF IMMOBILISE | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Frais d'établissement | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | 73 306.27 | 72 651.97 | 654.30 | 2 224.62 |
| Immobilisations incorporelles en cours | | | | |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Terrains | 172 582.33 | 31 321.12 | 141 261.21 | 126 530.39 |
| Constructions | 1 988 632.38 | 1 005 570.51 | 983 061.87 | 923 563.02 |
| Installations techn., matériel et outil. ind. | 169 871.79 | 160 798.67 | 9 073.12 | 11 350.58 |
| Autres immobilisations corporelles | 2 819 597.16 | 1 947 770.12 | 871 827.04 | 515 388.86 |
| Immobilisations corporelles en cours | 26 213.11 | | 26 213.11 | 8 506.20 |
| Immobilisations financières | | | | |
| Particip. et créances rattach. à des part. | | | | |
| Autres titres immobilisés | 369 983.49 | | 369 983.49 | 333 148.63 |
| Prêts | | | | |
| Autres immobilisations financières | 134 549.98 | | 134 549.98 | 116 693.44 |
| TOTAL (I) | 5 754 736.51 | 3 218 112.39 | 2 536 624.12 | 2 037 405.74 |
| Comptes de liaison (1) | | | | |
| TOTAL (II) | | | | |
| ACTIF CIRCULANT | | | | |
| Stocks et en-cours | | | | |
| Matières premières et fournitures | | | | |
| Autres approvisionnements | | | | |
| En-cours de production (biens/services) | | | | |
| Stocks de produits et marchandises | | | | |
| Autres stocks | | | | |
| Fournisseurs débiteurs | | | | |
| Créances (2) | | | | |
| Recevables et comptes rattachés (3) | 1 916 289.11 | | 1 916 289.11 | 1 161 430.34 |
| Autres créances | 152 490.20 | | 152 490.20 | 258 588.16 |
| Valeurs mobilières de placement | 1 868 248.91 | | 1 868 248.91 | 1 836 442.42 |
| Instruments de trésorerie | | | | |
| Disponibilités | 2 455 488.64 | | 2 455 488.64 | 1 619 145.05 |
| Charges constatées d'avance | 44 075.58 | | 44 075.58 | 9 261.78 |
| TOTAL (III) | 6 436 592.44 | | 6 436 592.44 | 4 884 867.75 |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV) | | | | |
| Primes de remboursement des obligations (V) | | | | |
| Ecarts de conversion actif (VI) | | | | |
| TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI) | 12 191 328.95 | 3 218 112.39 | 8 973 216.56 | 6 922 273.49 |

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an

2 112 854,89

1 429 288,28

(3) Dont à plus d'un an

(3) Dont créances mentionnées à l'Art R314-96 du CASP

BILAN PASSIF

ADAES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

| PASSIF | Du 01/01/2023 au 31/12/2023 | Du 01/01/2022 au 31/12/2022 |
|---|--------------------------------|--------------------------------|
| FONDS PROPRES | | |
| Fonds propres sans droit de reprise | 444 012.39 | 444 012.39 |
| Fonds propres avec droit de reprise | | |
| Ecarts de réévaluation | | |
| Ecarts de réévaluation sur biens avec droit de reprise | | |
| Réserves | | |
| Réserves statutaires ou contractuelles | | |
| Réserves pour projet de l'entité | 16 286.74 | 12 841.67 |
| Réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée | | |
| Excédents et réserves affectés à l'investissement | 1 213 432.94 | 1 179 618.56 |
| Excédents affectés à la couverture du BFR (réserve de trésorerie) | 336 977.41 | 336 977.41 |
| Réserves de compensation des déficits et charges d'amortissement | 255 242.82 | 143 498.21 |
| Autres réserves | | |
| Report à nouveau (1) | | |
| Report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales | -107 562.97 | -135 782.88 |
| Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées | 9 943.81 | 9 943.81 |
| Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée | 432 294.82 | 716 670.80 |
| Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs | | |
| Charges des activités sociales et médico-sociales de prise en compte différée | -948 396.88 | -894 516.83 |
| Résultat hors activités sociales ou médico-sociales | | 53 356.28 |
| Résultat des activités sociales et médico-sociales non contrôlées | | |
| Résultat de l'exercice des activités SMS sous gestion contrôlée | 1 195 196.89 | -223 211.34 |
| Subventions d'investissement | 389 709.92 | 418 171.01 |
| Provisions réglementées | | |
| Couverture du besoin en fonds de roulement | 414 552.24 | 414 552.24 |
| Amorts dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations | | |
| Réserves des plus-values nettes d'actif | 428 258.26 | 410 192.18 |
| Droits de l'affectant ou du remettant | | |
| TOTAL (I) | 4 079 948.39 | 2 886 323.51 |
| Comptes de liaison | | |
| TOTAL (II) | | |
| Provisions pour risques | | |
| Autres provisions | 1 063 644.11 | 1 103 855.85 |
| Fonds dédiés ou reportés | 228 875.00 | 99 883.00 |
| TOTAL (III) | 1 292 519.11 | 1 203 738.85 |
| DETTES (3) | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2) | 782 066.26 | 736 447.35 |
| Emprunts et dettes financières diverses (3) | | |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | 3 595.00 | 2 758.00 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4) | 54 217.02 | 27 507.81 |
| Dettes fiscales et sociales | 2 027 984.30 | 1 862 108.19 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 8 856.22 | |
| Redevables créditeurs | 602 874.84 | |
| Autres dettes (5) | 79 767.92 | 123 164.78 |
| Produits constatés d'avance | 41 387.50 | 80 225.00 |
| TOTAL (IV) | 3 600 749.06 | 2 832 211.13 |
| Ecarts de conversion passif | | |
| TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V) | 8 973 216.56 | 6 922 273.49 |

(1) Dont compte 1201 : résultats sous contrôle de tiers financeurs

(1) Dont compte 1291 : résultats sous contrôle de tiers financeurs

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement

(4) Dont à plus d'un an

(4) Dont à moins d'un an

3 597 154.06

706 846.38

2 125 364.75

COMPTE DE RÉSULTAT

ADAES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

| | Du 01/01/23 au 31/12/23 | Du 01/01/22 au 31/12/22 |
|--|----------------------------|----------------------------|
| PRODUITS D'EXPLOITATION (1) | | |
| Ventes de marchandises | | |
| Prestations de services | 1 681 057.30 | 1 658 286.88 |
| Divers | 220 883.50 | 191 854.55 |
| Dotations et produits de tarification | 14 717 683.59 | 12 135 717.97 |
| Subventions d'exploitation et participations | 296 863.86 | 228 454.75 |
| Reprises sur amortissements et provisions | 146 937.72 | 297 276.58 |
| Transferts de charges | 166 024.77 | 165 618.61 |
| Autres produits | 37 400.66 | 24 895.41 |
| TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I) | 17 266 851.40 | 14 702 104.75 |
| CHARGES D'EXPLOITATION (2) | | |
| Achats de marchandises | | |
| Variation de stock | | |
| Achats non stockés de matières et fournitures | 692 802.89 | 496 441.42 |
| Services extérieurs et autres * | 2 091 770.86 | 1 959 498.13 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | |
| sur rémunérations | 1 138 810.41 | 1 027 286.25 |
| autres | 35 966.76 | 18 718.42 |
| Charges de personnel | | |
| salaires et traitements | 8 294 431.84 | 7 807 215.95 |
| charges sociales | 3 387 666.63 | 3 097 546.28 |
| Dotations aux amortissements et provisions | | |
| Dotations aux amortissements des immobilisations | 243 142.32 | 204 924.82 |
| Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir | | |
| Dotations aux dépréciations et aux provisions | | |
| sur actif circulant | | |
| pour risques et charges d'exploitation | 115 919.98 | 212 772.02 |
| Autres charges | 13 359.22 | 62 524.63 |
| TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II) | 16 013 870.91 | 14 886 927.92 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) | 1 252 980.49 | -184 823.17 |
| PRODUITS FINANCIERS | | |
| Produits financiers de participations et des immobilisations financières | | 103.55 |
| Revenus des VMP, escomptes obtenus, autres produits financiers | 198.25 | |
| Reprises sur provisions, dépréciations | | |
| Transferts de charges | | |
| Différences positives de change | | |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | 28 111.49 | 2 887.72 |
| TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III) | 28 309.74 | 2 991.27 |
| CHARGES FINANCIÈRES | | |
| Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions | | |
| Intérêts et charges assimilées | 17 998.59 | 13 653.76 |
| Différences négatives de change | | |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | |
| TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV) | 17 998.59 | 13 653.76 |
| RÉSULTAT FINANCIER (III - IV) | 10 311.15 | -10 662.49 |

COMPTE DE RÉSULTAT

ADAES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

| | Du 01/01/23 au 31/12/23 | Du 01/01/22 au 31/12/22 |
|---|----------------------------|----------------------------|
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | | |
| Sur opérations de gestion exercice antérieurs | 63 825.73 | 21 271.71 |
| Sur opérations en capital | 33 161.09 | 47 019.18 |
| Reprises sur provisions | | |
| Reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du BFR | | |
| Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations | | |
| Reprises sur provisions réglementées : des plus-values nettes d'actif | | |
| Reprises sur autres provisions réglementées | | |
| Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés | 2 570.00 | 63 014.00 |
| Transferts de charges | | |
| TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V) | 99 556.82 | 131 304.89 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | | |
| Sur opérations de gestion exercice courant | 10 501.18 | 44 810.27 |
| exercices antérieurs | | |
| Sur opérations en capital | 1 737.31 | 347.99 |
| Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions | | |
| Dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du BFR | | |
| Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations | | |
| Dotations aux provisions réglementées : des plus-values nettes d'actif | 18 066.08 | 16 173.03 |
| Dotations aux autres provisions réglementées | | |
| Reports en fonds dédiés | 131 191.00 | 44 343.00 |
| TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI) | 161 495.57 | 105 674.29 |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI) | -61 938.75 | 25 630.60 |
| Participation des salariés aux résultats (VII) | | |
| Impôts sur les sociétés (VIII) | 6 156.00 | |
| TOTAL DES PRODUITS (I + III + V) | 17 394 717.96 | 14 836 400.91 |
| TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII) | 16 199 521.07 | 15 006 255.97 |
| EXCÉDENT OU DÉFICIT (3) | 1 195 196.89 | -169 855.06 |

* Y compris :
Redevances de crédit-bail mobilier
Redevances de crédit-bail immobilier
 (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de

-61 938.75 25 630.60

TABLEAU DE LIAISON
COMPTE DE RESULTAT / COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2023

| | ASSOCIATION | DIRECTION GENERALE | SEAD | MECS LA JAUNAIE | MECS LES AMARRES | MECS POINT-VIRGULE | SIE | REPARATION MINEURS | SERVICE PENAL | TOTAL ADAES44 |
|---|-------------|--------------------|--------------|-----------------|------------------|--------------------|--------------|--------------------|---------------|---------------|
| COMPTE DE RESULTAT | 47 584,71 | - 5 142,00 | 707 374,30 | 115 811,18 | - 106 449,99 | 496 788,25 | - 185 130,49 | - 8 606,14 | 132 967,07 | 1 195 196,89 |
| Amortissements Reprise excédent travaux | | | - 17 260,95 | - 2 635,10 | - 2 143,90 | | | | | - 22 039,95 |
| Dot 2023 pour 2022 | | | - 100 851,00 | - 30 389,50 | - 18 140,50 | | | | | - 149 381,00 |
| Variation Provision Congés à Payer | | 5 142,00 | 38 406,00 | 19 789,00 | 19 417,00 | 17 653,00 | 6 714,00 | - 2 126,00 | 26 125,00 | 129 120,00 |
| Réserve investissement | | | | | | - 310 078,00 | | | | - 310 078,00 |
| COMPTE ADMINISTRATIF | 47 584,71 | - | 625 668,35 | 102 575,58 | - 107 317,39 | 204 363,25 | - 178 416,49 | - 10 732,14 | 159 092,07 | 842 817,94 |
| Reprise résultats antérieurs | | | 254 555,47 | 1 607,75 | 38 834,08 | | 767,22 | - 16 943,31 | | 278 821,21 |
| COMPTE ADMINISTRATIF Résultat à affecter | 47 584,71 | - | 880 223,82 | 104 183,33 | - 68 483,31 | 204 363,25 | - 177 649,27 | - 27 675,45 | 159 092,07 | 1 121 639,15 |

BILAN FINANCIER DE L'ADAES 44

| BIENS | 2023 | 2022 | FINANCEMENTS | 2023 | 2022 |
|---|-------------------|-------------------|---|-------------------|-------------------|
| Biens stables | | | Financements stables | | |
| Immobilisations incorporelles nettes | 654 | 2 225 | Apports ou fonds associatifs | 460 299 | 456 854 |
| Immobilisations corporelles brutes : | | | Réserves des plus values nettes | | |
| - Terrains | 172 582 | 156 952 | Excédents affectés à l'investissement | 1 213 433 | 1 179 619 |
| - Aménagements terrains et Constructions | 1 988 632 | 1 884 650 | Subventions d'investissements | 389 710 | 418 171 |
| - Installations, matériels et outillages techniques | 169 872 | 170 777 | Réserve de compensation des charges d'amortissements | | |
| - Autres immobilisations corporelles | 2 819 597 | 2 285 888 | Provisions pour renouvellement des immobilisations | | |
| | | | Provisions réglementées / plus-values nettes d'actif | 428 258 | 410 192 |
| | | | Emprunts - dettes financières | 782 066 | 736 447 |
| | | | Dépôts et cautionnements reçus | | |
| Immobilisations en cours | 26 213 | 8 506 | Amortissements des immobilisations | | |
| Immobilisations financières | 504 533 | 449 842 | - Constructions | 1 036 892 | 991 509 |
| | | | - Installations, matériels et outillages techniques | 160 799 | 159 426 |
| Amortissements comptables excédentaires différés | | | - Autres immobilisations corporelles | 1 947 770 | 1 770 499 |
| Charges à répartir | | | | | |
| Autres | | | Autres (fonds dédiés) | | |
| Comptes de liaison investissement | | | Comptes de liaison investissement | | |
| TOTAL II | 5 682 085 | 4 958 839 | TOTAL I | 6 419 227 | 6 122 717 |
| FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT NEGATIF (I-II) | | | FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT POSITIF (I-II) | 737 142 | 1 163 877 |
| Actifs stables d'exploitation | | | Financements stables d'exploitation | | |
| Report à nouveau déficitaire gestion propre | | | Excédent et provisions affectés à la couverture du BFR | 751 530 | 751 530 |
| | | | Réserve de compensation des déficits | 255 243 | 143 498 |
| Résultat déficitaire | | 223 211 | Résultat excédentaire | 1 195 197 | |
| | | | Report à nouveau excédentaire affecté à : | | |
| | | | - réduction des charges d'exploitation | 334 676 | 644 188 |
| | | | - financement mesures d'exploitation | | |
| Autres (résultats rejetés et gestion propre) | | | Provisions pour risques et charges | 1 063 644 | 1 103 856 |
| Comptes de liaison trésorerie (stable) | | | Fonds Dédiés | 228 875 | 99 883 |
| | | | Autres | | |
| TOTAL IV | | 223 211 | Comptes de liaison trésorerie (stable) | | |
| FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION NEGATIF (III-IV) | | | TOTAL III | 3 829 164 | 2 742 955 |
| | | | FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION POSITIF (III-IV) | 3 829 164 | 2 519 743 |
| FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL NEGATIF | | | FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL POSITIF | 4 566 307 | 3 683 621 |
| Valeurs d'exploitation | | | Dettes d'exploitation | | |
| Stocks | | | Avances reçues | 3 595 | 2 758 |
| Avances et acomptes versés | | | Fournisseurs d'exploitation | 54 217 | 27 508 |
| Organismes payeurs, usagers | | | Dettes sociales | 1 079 587 | 967 591 |
| Créances diverses d'exploitation | 2 068 779 | 1 420 019 | Dettes fiscales | | |
| Créances irrécouvrables en non-valeur | | | Dettes diverses d'exploitation | 8 856 | |
| Charges constatées d'avance | 44 076 | 9 262 | Dépréciation des stocks et créances | | |
| | | | Produits constatés d'avance | 41 388 | 80 225 |
| Dépenses pour congés payés | | | Ressources à reverser à l'aide sociale | | |
| Autres | | | Fonds déposés par les résidents | | |
| Comptes de liaison exploitation | | | Autres | 682 643 | 123 165 |
| TOTAL VI | 2 112 855 | 1 429 280 | Comptes de liaison exploitation | | |
| BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (VI-V) | 242 569 | 228 033 | TOTAL V | 1 870 286 | 1 201 247 |
| Liquidités | | | EXCEDENT DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (VI-V) | | |
| Valeurs mobilières de placement | 1 868 249 | 1 836 442 | Financements à court terme | | |
| Disponibilités | 2 455 489 | 1 619 145 | Fournisseurs d'immobilisations | | |
| Autres | | | Fonds des majeurs protégés | | |
| | | | Concours bancaires courants | | |
| Comptes de liaison trésorerie | | | Ligne de trésorerie | | |
| | | | Intérêts courus non échus | | |
| TOTAL VIII | 4 323 738 | 3 455 587 | Autres | | |
| TRESORERIE POSITIVE (VIII-VII) | 4 323 738 | 3 455 587 | Comptes de liaison trésorerie | | |
| TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII) | 12 118 677 | 10 066 919 | TOTAL VII | | |
| | | | TRESORERIE NEGATIVE (VIII-VII) | | |
| | | | TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII) | 12 118 677 | 10 066 919 |





Rapport des services

**Service Educatif d'Accompagnement Diversifié
(SEAD)**

Service Pénal Socio-Judiciaire (SPSJ)

Service d'Investigation Educative (SIE)

Maisons d'Enfants à Caractère Social

La Jaunaie

Les Amarres

Le Point-Virgule





Service Educatif d'Accompagnement Diversifié (SEAD) 2023 |

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I- Activité

- 1.1. Le cadre législatif
- 1.2. Les évolutions
- 1.3. Les instances de travail avec le Conseil Départemental
- 1.4. Eléments statistiques relatifs à l'activité
- 1.5. Evolution des caractéristiques de la population

II- Organisation et fonctionnement

III- Des projets et actions transversales

- 3.1 Le Pôle Ressources Diversification des Interventions (PRDI)
- 3.2 Bilan des actions transversales
- 3.3 Les projets pour 2024
- 3.4 Le DAPRRA

CONCLUSION – PERSPECTIVES

ANNEXE

INTRODUCTION



SEAD La Chapelle sur Erdre

2023

2 937 mineurs suivis

730 077 journées réalisées
(pour 665 578 journées financées)

Ratio AEMO/AED :

90.33 / 9.67

2 nouvelles équipes

Le Service Educatif d'Accompagnement Diversifié (SEAD) agit quotidiennement pour mettre en œuvre les mesures judiciaires et administratives de milieu ouvert confiées par les tribunaux ou le Conseil Départemental de Loire Atlantique. Il développe parallèlement des actions de protection et de prévention afin de répondre à la situation de danger des enfants et accompagner les pères et mères, depuis leur domicile, dans le cadre et le respect de l'autorité parentale.

Ce rapport d'activité est un arrêt sur image nous permettant de présenter et rendre compte de l'activité du SEAD pour l'année 2023. Ce rapport permet de présenter le travail réalisé par l'ensemble des professionnels, de prendre un peu de hauteur en regardant la globalité des aspects de notre activité. Il permet enfin de dégager des axes de réflexions, de distinguer des problématiques, des valeurs et de se projeter pour l'année à venir.

2023 aura été une année d'une densité rare, tant pour le service que pour l'ensemble des professionnel.le.s engagé.e.s quotidiennement dans leurs missions. La généralisation et la mise en œuvre de la Mesure Educative Personnalisée (MEP) a constitué un défi majeur pour notre service, tant les changements opérés sont conséquents : nouvelle sectorisation des interventions, implantations de deux nouvelles équipes (La Chapelle sur Erdre et Ancenis), organisation d'un mouvement de mobilité interne et recrutement de 8 nouveaux postes éducatifs, mise en œuvre de la diversification des interventions au travers de la création d'un pôle ressource et diversification des interventions, avec le recrutement de 6 professionnel.le.s -ressources prévu en 2024, passations de 394 mesures exercées vers les autres établissements, participation à la construction du référentiel de cette nouvelle mesure. Si les enjeux initiaux de la MEP sont à souligner et vont dans le sens d'une amélioration de la qualité de l'accompagnement, l'énergie pour mener à bien ce changement inédit dans le secteur du milieu ouvert a été colossale, quelle que soit la place de chacun des professionnel.le.s du service. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés !

2023 aura été également marquée par les difficultés majeures et accrues que rencontre le dispositif de Protection de l'enfance en Loire Atlantique. La Mesure Educative Personnalisée, même réformée dans le sens d'une amélioration du service rendu, est nécessairement impactée par les moyens insuffisants permettant de prévenir et protéger, en amont et en aval, les enfants. L'inflation des mesures en attente quelles que soient leur spécificité (placement, milieu ouvert judiciaire et administratif), l'augmentation du nombre d'informations préoccupantes, la carence de lieux de soins et le désengagement des prises en charge médico-sociales pèsent avant tout sur les familles et, in fine sur les professionnel.le.s de l'accompagnement.

I. Activité

1.1 Le cadre législatif

« Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice à la requête des père et mère conjointement, ou de l'un d'eux, de la personne ou du service à qui l'enfant a été confié ou du tuteur, du mineur lui-même ou du ministère public. (...) Chaque fois qu'il est possible, le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel. »(Art. 375 & 375-2 du Code Civil)

- Loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants
- Art 375 à 375-9 du Code Civil - Art 1181 à 1200-1 du NCPC modifiés par le décret du 05 mars 2002 ;
- Loi 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.
- Loi 2007-293 du 05 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.
- Loi 2002-2 du 02 janvier 2002 réformant l'action sociale et médico-sociale
- Art L. 311-1 et suivants du CASF - Art L222-2 et L222-3 du CASF
- Art. 1^{er} Décret 75-96 du 18 février 1975 (Protection Jeunes Majeurs)
- Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), adoptée par l'Organisation des Nations Unies le 20 novembre 1989.

1.2 Les évolutions

Dans le cadre de la nouvelle sectorisation et de la mise en œuvre progressive de la Mesure Educative Personnalisée, le SEAD est depuis le 1^{er} janvier 2023 habilité pour 1655 mineurs, contre 1992 précédemment.

Au cours de cette année 2023, le SEAD est intervenu auprès de 2937 mineurs sur l'ensemble du département. Ce niveau reste élevé, même s'il est plus faible que l'année passée, ce qui s'explique aussi par la baisse progressive de mineurs suivis par ETP³ éducatif compte tenu de la mise en œuvre de la MEP.

Parmi les évolutions notables rencontrées en 2023, nous pouvons faire état de la persistance de problématiques déjà évoquées dans le précédent rapport d'activité : enfants exposés aux conflits parentaux, mal-être des adolescents, précarité socio-économique accrue. En outre, la recrudescence des situations impliquant des enfants âgés de moins de 9 ans est à souligner.

L'autre élément impactant fortement les accompagnements réside dans les délais d'attente de plus en plus importants entre l'arrivée de la mesure et la possibilité effective de la mettre en œuvre. Il n'est plus rare que les familles accompagnées attendent une année avant la mise en œuvre de la mesure selon des modalités ordinaires. Les situations familiales, quand elles sont alors prises en charge, sont souvent davantage dégradées et la mobilisation des parents rendue plus complexe. Toutefois, le nombre de mesures en attente a progressivement diminué tout au long de l'année 2023. En effet, les nombreuses passations de mesures (plus de 400) vers les autres services habilités du département et la baisse d'ordonnements vers le SEAD nous a permis d'atteindre notre niveau d'habilitation, soit 1655 mesures au mois de décembre 2023.

Les professionnels du SEAD composent enfin avec les difficultés inhérentes à l'état du dispositif de protection de l'enfance sur le département : placements non exécutés, services de soins embolés... C'est souvent le cœur de notre mission qui est impacté, ce qui constitue un point de vigilance dans les liens que nous avons avec nos partenaires et prescripteurs, afin de les alerter, voire nous positionner, afin de ne pas assister à des phénomènes de glissement (AEMO⁴ en lieu et place de placements ordonnés par exemple).

³ ETP : équivalent temps plein

⁴ AEMO : assistance éducative en milieu ouvert

1.3 Les instances de travail avec le Conseil Départemental

La généralisation de la Mesure Unique, rebaptisée en **Mesure Educative Personnalisée (MEP)** a été actée pour 2023.

Le SEAD s'est ainsi engagé dans plusieurs instances animées par le département :

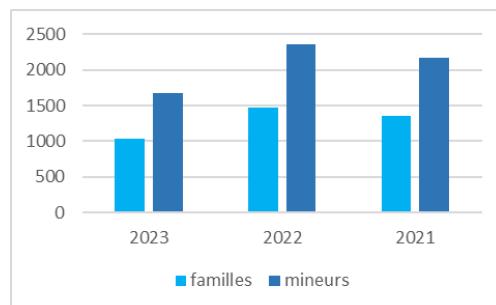
- Groupe référentiel sur la MEP,
- Point d'étape Milieu Ouvert,
- Rencontres régulières avec la Direction Enfance Famille dans l'objectif d'ajuster la réponse aux besoins en milieu ouvert par le SEAD,
- Rencontres territoriales MEP au niveau des délégations.

1.4 Eléments statistiques relatifs à l'activité

Effectifs au 31/12/2023

**Autorisation pour 1665 mineurs
78,8 ETP postes travailleurs sociaux**

| au 31/12 | Familles | Mineurs | Ratio mineurs/famille |
|-------------|----------|---------|-----------------------|
| 2021 | 1355 | 2172 | 1,60 |
| AEMO | 1195 | 1911 | 1.60 |
| AED | 160 | 261 | 1.63 |
| 2022 | 1 472 | 2 365 | 1.61 |
| AEMO | 1 340 | 2 149 | 1.60 |
| AED | 132 | 216 | 1.64 |
| 2023 | 1041 | 1671 | 1.60 |
| AEMO | 950 | 1537 | 1.62 |
| AED | 91 | 134 | 1.47 |



Suractivité au 31/12/2023

La suractivité de notre service a de nouveau été forte en 2023, avec toutefois un effet « loupe » en lien avec la baisse de notre habilitation à 1655 dès janvier 2023 (671 mineurs au-dessus de la capacité à 1655). Les passations de mesures effectuées vers d'autres services en lien avec l'augmentation des places des établissements mettant en œuvre des ISD, ont permis de faire baisser de façon très significative notre liste d'attente. La baisse d'ordonnancement des magistrats en lien avec l'ouverture de ces places a également été un facteur important de cette baisse.

Le tableau et le graphique ci-dessous reprennent les chiffres des mesures au-dessus de notre capacité sur les trois dernières années.

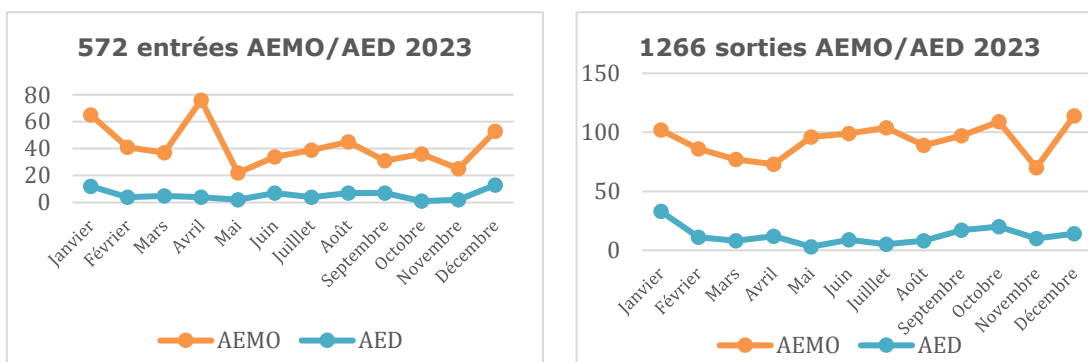
| | Nombre de mineurs au-dessus de la capacité autorisée | | | | | | | | | | | |
|-------------|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-----------|-----------|
| | JANV | FEV | MARS | AVRIL | MAI | JUIN | JUILLET | AOUT | SEPT | OCT | NOV | DEC |
| 2021 | 38 | 40 | 57 | 97 | 90 | 115 | 128 | 170 | 108 | 153 | 198 | 200 |
| 2022 | 220 | 326 | 295 | 294 | 332 | 376 | 425 | 423 | 438 | 393 | 408 | 393 |
| 2023 | 671 | 618 | 575 | 569 | 493 | 423 | 357 | 312 | 223 | 131 | 78 | 52 |

Ratios judiciaires/administratifs - AEMO/AED

| | 2023 | | 2022 | | 2021 | |
|---------------------------|------|---------|------|---------|------|---------|
| Ensemble mineurs suivis | 2937 | En % | 3330 | En % | 3092 | En % |
| AEMO | 2653 | 90,33 % | 2948 | 88,53 % | 2655 | 85,87 % |
| AED | 284 | 9,67 % | 382 | 11,47 % | 437 | 14,13 % |
| Mineurs présents au 31/12 | 1671 | En % | 2365 | En % | 2172 | En % |
| AEMO | 1537 | 91,98 % | 2149 | 90,87 % | 1911 | 87,98 % |
| AED | 134 | 8,02 % | 216 | 9,13 % | 261 | 12,02 % |

Le ratio AEMO/AED a continué de baisser sur 2023, ce qui s'explique également par la baisse de notre capacité et la priorité des passations. Toutefois, le SEAD s'est engagé auprès du département, en lien avec les cadres MEP, à intégrer une proportion égale de nouvelles mesures administratives et judiciaires.

Mouvements entrées / sorties 2023 - par mois



Les entrées ont nettement diminué en référence à l'année 2022 qui était une année exceptionnelle de sur-ordonnancement. Pour rappel, cette diminution est en lien avec l'augmentation des capacités des autres établissements.

En revanche, le nombre de sorties a beaucoup augmenté en 2023 (+30%). Cette augmentation est en lien avec les passations des mesures sur les autres établissements, ce qui a occasionné une charge de travail importante pour tous les professionnels.

Nombre de mineurs suivis tout au long de l'année 2023 (AEMO + AED) et journées réalisées.

| | AEMO | AED | TOTAL |
|------|------|-----|-------|
| 2023 | 2653 | 284 | 2937 |
| 2022 | 2948 | 382 | 3330 |
| 2021 | 2655 | 437 | 3092 |

Sur un objectif de 665 578 journées initialement prévues pour 2023, le service en a réalisé **730 077 journées réalisées**, soit **64 499 journées excédentaires**.

Durée moyenne des prises en charge au 31/12/2023 (AEMO et AED)

| | Durée des mesures terminées (en mois) | | |
|------|---------------------------------------|-------|-------|
| | 2021 | 2022 | 2023 |
| AEMO | 22,7 | 21,01 | 23.32 |
| AED | 18,78 | 20,39 | 22.49 |

| | Durée des mesures en cours (en mois) | | |
|------|--------------------------------------|-------|-------|
| | 2021 | 2022 | 2023 |
| AEMO | 23,26 | 21,31 | 25.91 |
| AED | 19,44 | 20,7 | 20.92 |

| | 2021 | | | | 2022 | | | | 2023 | | | |
|-----------------|------|--------|-----|--------|------|-----|-----|-----|------|-----|-----|-----|
| | AEMO | | AED | | AEMO | | AED | | AEMO | | AED | |
| moins de 3 mois | 59 | 7,90% | 24 | 13,56% | 126 | 6% | 12 | 6% | 84 | 5% | 12 | 9% |
| 3 à 6 mois | 74 | 9,91% | 3 | 1,69% | 181 | 8% | 10 | 5% | 88 | 6% | 10 | 7% |
| 6 à 12 mois | 1136 | 18,21% | 34 | 19,21% | 494 | 23% | 45 | 21% | 213 | 14% | 45 | 15% |
| 1 à 2 ans | 194 | 25,97% | 55 | 31,08% | 664 | 31% | 79 | 37% | 426 | 28% | 79 | 31% |
| 2 à 3 ans | 159 | 21,29% | 42 | 23,73% | 294 | 14% | 38 | 18% | 379 | 25% | 38 | 23% |
| Plus de 3 ans | 125 | 16,73% | 19 | 10,74% | 390 | 18% | 32 | 15% | 347 | 23% | 32 | 14% |

La durée moyenne des mesures tant judiciaires qu'administratives sortantes **se situe à moins de deux ans**.

La durée moyenne des mesures judiciaires en cours augmente, ce qui est à mettre également en lien avec le délai d'attente qui a considérablement augmenté sur les années passées.
(Délai d'attente intégré dans ce calcul).

Taux de rotation des mesures 2023 (en %)

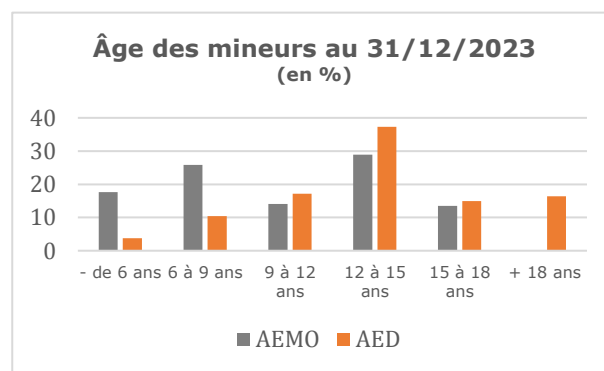
| | 2023 | | 2022 | | 2021 | |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | AEMO | AED | AEMO | AED | AEMO | AED |
| Pourcentage d'entrées par rapport à l'effectif en début d'année | 23.45 % | 31.48 % | 54.26 % | 46.26 % | 58.98 % | 51.74 % |
| Pourcentage de sorties par rapport à l'effectif en début d'année | 51.93 % | 69.44 % | 41.81 % | 63.60 % | 44.55 % | 61.11 % |

Le taux de rotation des mesures reste très élevé, notamment du fait des nombreuses sorties effectuées cette année dans le cadre des transferts.

1.5 Evolution des caractéristiques de la population

Âge des mineurs au 31/12/23 (en % sur effectifs AEMO et AED)

| | 2023 | | 2022 | | 2021 | |
|-------------|--------------|--------------|-------|-------|-------|-------|
| | AEMO | AED | AEMO | AED | AEMO | AED |
| - de 6 ans | 17,63 | 3,73 | 18,99 | 7,41 | 15,77 | 8,04 |
| 6 à 9 ans | 25,83 | 10,45 | 23,83 | 25,46 | 16,34 | 14,56 |
| 9 à 12 ans | 14,12 | 17,16 | 14,8 | 17,13 | 20,47 | 22,61 |
| 12 à 15 ans | 28,95 | 37,31 | 29,18 | 28,70 | 22,92 | 22,61 |
| 15 à 18 ans | 13,47 | 14,93 | 13,12 | 14,81 | 22,77 | 23,37 |
| + de 18 ans | 0 | 16,42 | 0,09 | 6,48 | 1,72 | 8,81 |



L'analyse chiffrée des trois dernières années permet de vérifier la constance de l'augmentation des mesures judiciaires et administratives pour les jeunes enfants (moins de 6 ans et 6-9 ans).

II. Organisation et fonctionnement

Nombreux ont été les chantiers à se poursuivre sur l'année 2023 en lien avec la fusion concourant à la création de l'Adaes44. Plusieurs points méritent d'être soulignés :

Des instances au travail

L'équipe de direction- chef.fe.s de service du SEAD, régulièrement réunie et étoffée avec l'arrivée de nouvelles professionnelles, a poursuivi le travail d'harmonisation qui s'inscrit dans la perspective du prochain projet de service. 2023 a été ainsi l'occasion d'acter plusieurs process internes : registre de procédures et de fonctionnement commun, entrées dans la MEP, protocole gestion des mesures en attente, constitution de l'équipe de professionnels ressources.

Les réunions directions-psychologues ont continué le travail d'harmonisation des pratiques et a produit un document de synthèse qui nourrira le projet de service.

Les réunions administratives-direction permettent de travailler sur la spécificité des tâches administratives dans un souci d'harmonisation et d'un meilleur repérage commun des fonctionnements. Plusieurs thématiques ont et sont encore au travail : archivage, gestion des effectifs, appropriation de nouveaux tableaux de bord...

Des commissions au service du projet

La méthodologie de projet pratiquée au SEAD repose sur des commissions de travail dont l'objet est d'alimenter l'équipe de direction afin de définir les nouvelles orientations du service. Ces commissions réunissent des représentants de chaque équipe ou territoire d'intervention.

Plusieurs commissions se sont réunies cette année dont celle dédiée au Pôle Ressource. Cette commission a eu pour objectif de faire des préconisations quant à la mise en œuvre concrète de la diversification dans le cadre de la MEP. Cela a permis de préciser le profil des postes des futurs professionnels (5 CESF et 1 puéricultrice), leur future organisation de travail, et de renforcer des missions existantes (restauration du lien, médiation familiale). Cette méthodologie permet sur un temps défini de réunir un groupe composé de professionnels représentant l'ensemble des équipes et des fonctions, et d'alimenter les réflexions par des allées et venues entre le groupe et les équipes. Cette méthodologie participative est fructueuse et appréciée. Elle permet aussi de favoriser l'implication de tous dans la configuration élargie du SEAD (10 équipes pour un peu plus de 140 professionnel.le.s, toutes fonctions confondues).

III. Projets et actions transversales menées en 2023

3.1 Le Pôle Ressources Diversification des Interventions (PRDI)

Le Pôle Ressources Diversification des Interventions (PRDI) a été créé en 2023 par le Service Educatif d'Accompagnement Diversifié. Issue d'une riche pratique à l'œuvre dans l'association depuis de nombreuses années, la diversification s'est sensiblement développée avec l'expérimentation de la Mesure Unique, puis avec la Mesure Educative Personnalisée. Le PRDI est structuré en trois axes :

1. Le pilier « diversification » de la Mesure Educative Personnalisée tel qu'il est défini dans le référentiel MEP du Conseil Départemental, et tel qu'il a été construit dans le cadre d'une commission « Pôle Ressource ». Le recrutement des CESF, de la puéricultrice, et le travail du groupe Restauration des Liens Parents Enfants et de la Médiation familiale s'inscrivent dans cet axe de travail.
2. Les réflexions, actions et formations transversales au SEAD et à l'Adaes44, pratiquées depuis plusieurs années : Permanences MJD, permanences LAEP, formations internes (juridique, Santé Protégée, ESOPPE...).
3. Les réponses aux nouveaux besoins des familles et du service par des expérimentations à partir des équipes ou du pôle.

L'année 2023 a été une année de création pour le PRDI, puisque seules les actions transversales à l'œuvre depuis plusieurs années peuvent faire l'objet d'un bilan, les CESF et la puéricultrice étant en cours d'embauche.

3.2 Bilan des actions transversales

Permanences Point Justice

- Permanences d'accès au droit des Dervallières à Nantes :
 - Nombre de permanences : 21
 - Personnes reçues 28
- Permanences d'accès au droit de Châteaubriant :
 - Nombre de permanences : 31
 - Personnes reçues 45

Restauration des liens parents – enfants

Cette modalité de travail en expérimentation engage de façon intensive un groupe de 8 travailleurs sociaux, dont 2 psychologues qui interviennent en binôme auprès des familles. Un groupe de 20 personnes, 16 travailleurs sociaux et 4 cadres se réunit 3 fois par an pour travailler sur le cadre d'intervention et les besoins des familles et des équipes.

- Nombre de situations familiales étudiées : 12
- Nombre de situations familiales avec des interventions débutées en 2023 : 11 pour une capacité de 8 en file active.

Médiation familiale

Le SEAD est le seul service du département à réaliser des médiations familiales dans le cadre du milieu ouvert, exclusivement destinées aux couples parentaux et aux tiers dignes de confiance. Cette action de prévention et de traitement des conflits s'adresse en priorité aux familles les plus éloignées du droit commun. Tous les entretiens sont réalisés par Madame Sonia David, assistante sociale et médiatrice familiale diplômée d'Etat. Cette mesure de médiation est désormais une décision pouvant être ordonnée par un juge des enfants dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative.

LAEP Ancenis Saint-Géréon

Ce partenariat s'inscrit pleinement dans les actions de prévention et territorialisées, complémentaire du travail de milieu ouvert. Madame Audrey Perron, éducatrice spécialisée du SEAD, fait partie de l'équipe pluridisciplinaire du Lieu d'Accueil Enfants Parents* et a réalisé 10 permanences de 4 heures en 2023. Elle participe également aux réunions pluridisciplinaires et d'analyse de la pratique.

3.3 Les projets pour 2024

L'année 2024 sera la véritable année de démarrage du PRDI avec l'arrivée dans l'équipe des cinq conseillères en économie sociale et familiale, toutes postées au quotidien dans les équipes du SEAD, à raison d'un mi-temps minimum par équipe. 2024 verra l'impulsion d'une dynamique d'équipe spécifique aux problématiques de précarité et d'accompagnement social.

La puéricultrice interviendra en priorité auprès des nouvelles mesures éducatives concernant les enfants âgés de 0 à 6 ans. Son arrivée et le renforcement des éducateurs de jeunes Enfants dans les équipes matérialisent la volonté du SEAD de renforcer les compétences partagées autour des enjeux de santé et de petite enfance.

La Restauration des Liens Parents Enfants sortira de sa phase d'expérimentation en 2024 pour devenir l'une des modalités de travail de notre service. La file active de situations donnant lieu à des interventions passera de 8 à 10. Un projet de recherche-action avec l'université de Rennes est en réflexion.

Le SEAD a la volonté de développer la médiation familiale en milieu ouvert en augmentant de 0,1 d'équivalent temps plein supplémentaire le temps disponible pour cette intervention.

Les 8 travailleuses sociales réalisant les permanences socio-éducatives d'accès au droit dans le quartier des Dervallières et à Châteaubriant bénéficieront d'une formation organisée avec le concours de la Maison Des Adolescents et le Conseil Départemental d'Accès au Droit, sur le thème de la confidentialité des entretiens. Les échanges avec l'association Assistance et Défense des Mineurs se renforceront.

15 travailleurs sociaux, psychologues et cheffe de service du SEAD participeront à une formation sur site concernant l'outil numérique de Santé Protégée.

3.4 Le DAPRRA

(Dispositif d'accompagnement et de prévention lié aux risques de radicalisation religieuse)

L'Association d'Action Éducative de Loire Atlantique (AAE44), par le biais de son service de milieu ouvert (DEMO), a été sollicitée en juin 2015 par la Préfecture de Nantes représentée par son directeur de Cabinet, pour étudier les modalités de faisabilité pour mettre en œuvre un accompagnement social des familles et de leurs enfants dans le cadre du volet préventif du 1^{er} plan national « de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes ».

Le projet expérimental a été validé en octobre 2015 par une signature d'une convention et avec le versement d'une subvention FIPD⁵ pour prendre en compte les charges de fonctionnement sur 9 mois avec en perspective annuelle, un suivi de 15 familles en file active. Dans un premier temps, un mi-temps d'éducateur spécialisé a permis de démarrer cette activité.

Aujourd'hui, le dispositif « DAPRRA » fonctionne depuis le 1^{er} janvier 2018 avec 40% d'éducatrice spécialisée, 5% de secrétariat et 5% de temps de psychologue. L'encadrement est assuré (bénévolement) par le directeur ou la cheffe de service (du PPI) du SEAD de l'Adaes44.

Notre intervention prend sens auprès des parents en leur apportant des clés de compréhension et de prévention à un possible basculement vers la radicalisation.

Depuis octobre 2015, nous avons rencontré 59 familles sur 82 sollicitations. 23 familles ont refusé de nous rencontrer après le contact avec la Préfecture et/ou suite à notre proposition.

Pour l'année 2023, nous avons été sollicités pour 8 nouvelles situations familiales et nous avons continué d'intervenir dans 3 situations de 2022 et 1 situation de 2021. Une d'entre elles s'est clôturée en 2023. Les 8 nouvelles situations accompagnées dans le cadre du dispositif concernent 8 jeunes filles dont 3 majeures. Il y a cette année toujours un déséquilibre entre les sollicitations concernant les garçons et les filles. Notre accompagnement auprès des familles (jeune et/ou parents) s'est mis en place avec des rencontres formalisées au service, à domicile ou au Centre Médico-Social.

Ainsi, fin 2023, le DAPRRA accompagne 5 familles concernant 3 jeunes filles majeures et 2 mineures. Nous restons à disposition auprès de 4 parents. 3 autres suivis se sont clôturés sur 2023 suite à la demande des parents et des jeunes.

Le DAPRRA aura alors, fin décembre 2023, un recul de 8 ans et trois mois de fonctionnement.

⁵ FIPD : Fonds interministériel de prévention de la délinquance

CONCLUSION et PERSPECTIVES

L'année 2023 s'est ouverte avec le chantier de la généralisation de la MEP avec une effectivité de la mise en œuvre qui s'amorce en ce début d'année 2024. Cette nouvelle mesure doit permettre aux professionnels de retrouver des marges de manœuvre précieuses pour accompagner de façon plus ajustée les familles et répondre aux besoins des enfants.

Toutefois, au moment de la rédaction de ce présent rapport, nous ne pouvons passer sous silence les inquiétudes profondes qui touchent notre activité et notre service. L'augmentation évoquée du ratio de la MEP dont le référentiel a été publié il n'y a que 6 mois, et le souhait du Conseil Départemental de fermer le Pôle de Première Intervention, sans autre proposition d'organisation pour les nombreuses mesures en attente sur le département, font peser une incertitude majeure sur l'ensemble des acteurs du milieu ouvert.

Ces éléments interviennent dans un contexte de crise que traverse le dispositif de protection de l'enfance tant au plan national qu'au plan départemental. Au quotidien, cela se caractérise par une embolisation de tous les dispositifs (Informations Préoccupantes, placements en attente...). Ces éléments ont un impact certain pour nos professionnels pour lesquels le sens du travail et des missions est parfois fortement interrogé. Cette « perte de sens » est un point de vigilance important que nous devons prendre en compte dans l'accompagnement de nos équipes et de tous nos professionnels. Cette difficulté se croise également avec la crise du recrutement dans les professions sociales notamment. Cette difficulté nous oblige également. Elle nous incite en effet à être vigilant au climat social et aux équilibres nécessaires entre les missions confiées et leur contexte d'exercice.

L'Association, la direction du SEAD et l'ensemble des salariés du service se mobilisent pour que soient préservés le cadre d'intervention de la MEP, garant de la qualité des accompagnements ainsi que le maintien d'une organisation permettant de prendre en compte les mesures en attente sur l'ensemble du département.

Nous souhaitons poursuivre nos travaux, amorcés depuis la fusion, consistant à harmoniser les pratiques et les méthodes au SEAD. Les commissions et autres groupes de travail transversaux permettent d'avancer en ce sens.

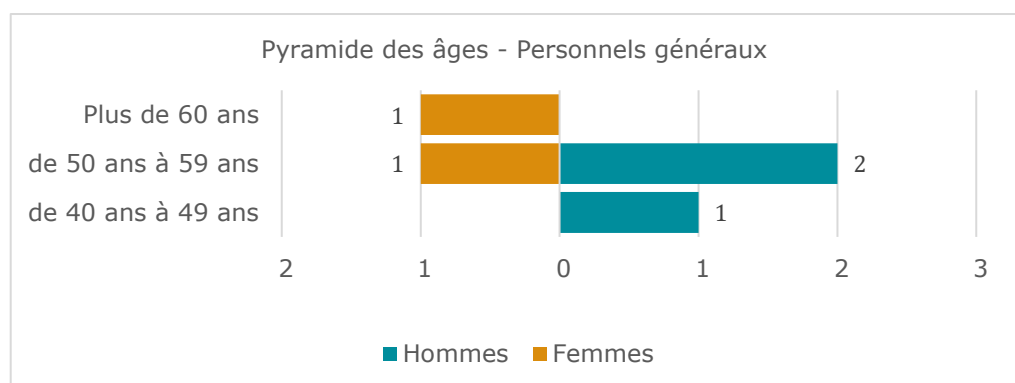
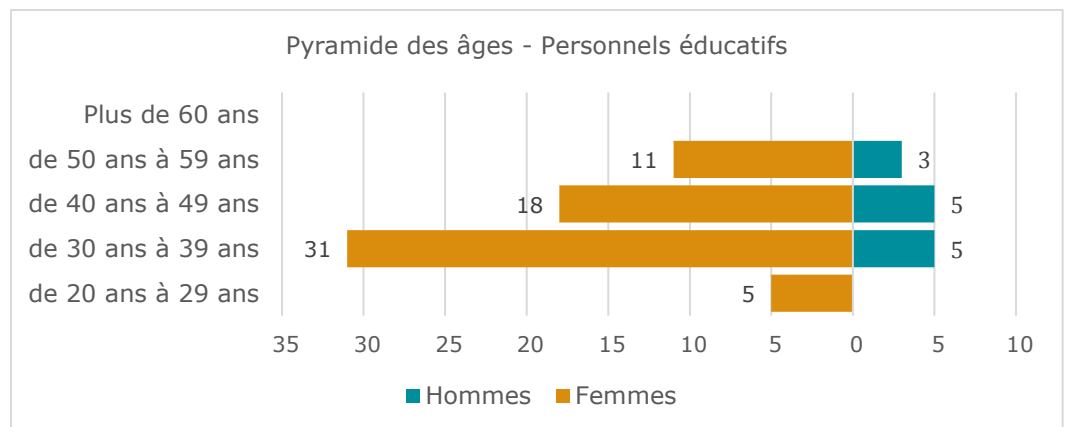
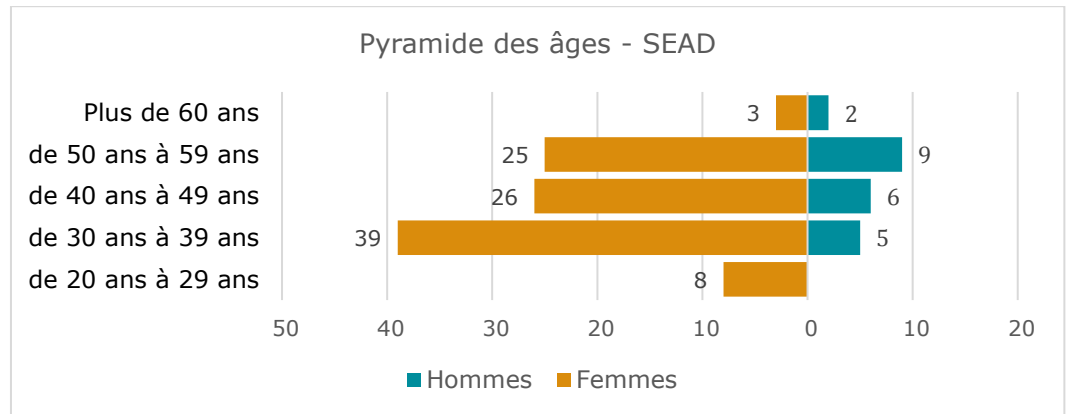
L'écriture du projet de service du SEAD s'inscrit dans cette dynamique. La démarche s'amorce avec la tenue du premier Comité de Pilotage en février 2024 et l'organisation d'une journée institutionnelle dite « *Journée de lancement de la démarche d'écriture du projet de service* » prévue le 23 mai 2024. Lors de cette journée, nous aurons le plaisir d'être accompagnés par Nadège Séverac, sociologue, consultante spécialisée en protection de l'enfance et violence conjugale.

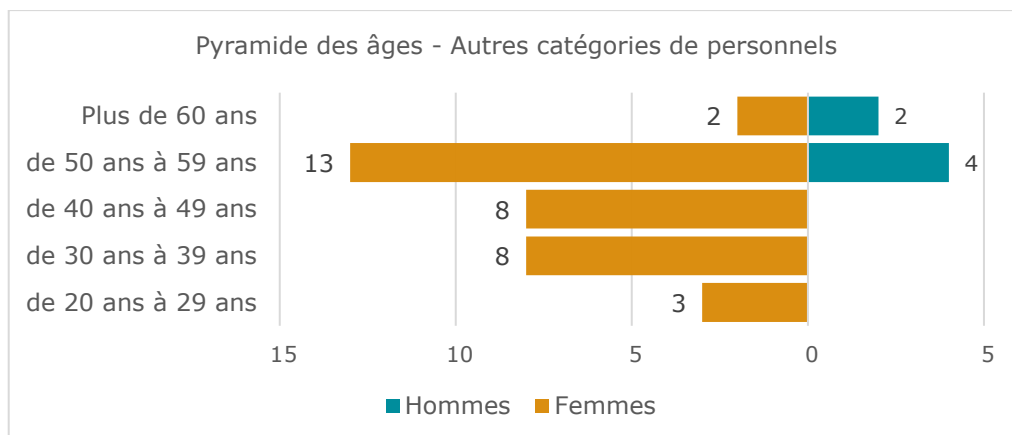
Cette démarche s'inscrit dans un plan d'action plus large. Celui-ci nous permet d'identifier l'ensemble des sujets à traiter en 2024 qui s'intégreront dans le projet de service. À cette occasion, nous prévoyons de revoir l'ensemble des outils de la loi 2002-2, avec une attention particulière portée sur la question de la participation des usagers et l'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement.

Tous ces enjeux sont autant de défis majeurs à surmonter pour notre service et ses salariés. Cette dynamique devra aussi s'appuyer sur le lien que nous souhaitons voir plus étroit et constructif avec l'ensemble de nos partenaires et prescripteurs, basé sur une collaboration bienveillante et respectueuse des places et contraintes de chacun.

Benoît Lacourt,
Directeur SEAD
Serge Michel,
Directeur adjoint SEAD

Pyramides des âges





Ancienneté moyenne dans l'établissement

| Educatif | Services généraux | Autres personnels |
|----------|-------------------|-------------------|
| 8,0 | 14,2 | 9,3 |

Départs salariés en CDI

| Motif de départ | Nombre | ETP Total |
|-------------------------------|-----------|--------------|
| Démission | 12 | 10,9 |
| Rupture période d'essai | | |
| Retraite | 1 | 0,17 |
| Rupture conventionnelle | 2 | 1,9 |
| Licenciements pour inaptitude | | |
| Licenciement autres | | |
| Autres | | |
| Total | 15 | 12,97 |

| Qualification | Démission | Retraite | Rupture Conventionnelle | Licenciement autre | Total |
|-----------------------------|-----------|----------|-------------------------|--------------------|-----------|
| Agent de service intérieur | | 1 | | | 1 |
| Assistant de service social | 3 | | | | 3 |
| CESF | 3 | | | | 3 |
| Chef de service | | | 1 | | 1 |
| Educateur spécialisé | 5 | | 1 | | 6 |
| Secrétaire | 1 | | | | 1 |
| Total | 12 | 1 | 2 | | 15 |

Recrutement salariés en CDI

| Qualification | Nombre d'entrée | ETP |
|-------------------------------|-----------------|--------------|
| Personnel éducatif | 14 | 13,7 |
| Personnel moyens généraux | 2 | 1,17 |
| Personnel paramédical/médical | 1 | 0,8 |
| Personnel administratif | 3 | 2,6 |
| Direction et encadrement | 3 | 3 |
| Total | 23 | 21,27 |

Formations & colloques

| Nom de la formation/colloques | Nombre de jours de formation | Nombre de salariés concernés |
|--|------------------------------|------------------------------|
| Formation SST initiale | 2 | 3 |
| Formation SST recyclage | 1 | 2 |
| Maniement des extincteurs | 17 | 16 |
| Accompagnement à la reprise de lien parent/enfant | 2 | 20 |
| ETSUP : Le recueil de la parole de l'enfant et sa transmission au Juge des enfants | 2 | 15 |
| Formation maître d'apprentissage | 12 | 3 |
| Cnaemo 2023 | 3 | 15 |
| Assises protection de l'enfance | 2 | 6 |
| Citoyens & Justice | 2 | 30 |
| Formation Chefs de service Paroles d'enfants | 3 | 2 |
| Colloque Paroles d'enfants | 1 | 20 |
| Formation Cnaemo « TS en protection de l'enfance » | 3 | 17 |
| Colloque psychologues | 4 | 6 |
| Colloque ARIFTS Facilité l'interconnaissance | 1 | 6 |
| Formation secrétaire ENI | 1 | 3 |

Analyse de la pratique et supervision

| ADP/Supervision | Nombre de séances ⁶ | Nombre de salariés concernés |
|-----------------|--------------------------------|------------------------------|
| ADP | 130 | 126 |

⁶ Une séance s'entend d'1 heure à 2 heures selon les professionnels concernés.

Nombre de stagiaires et d'apprentis

- Apprentis

| Civilité | Nombre | Période |
|----------|--------|-----------|
| Femme | 1 | 2022-2024 |

- Stagiaires⁷

| Civilité | Nombre |
|----------|--------|
| Femmes | 8 |
| Hommes | 3 |

Le SEAD a accueilli des stagiaires travailleurs sociaux, mais également secrétaire d'équipe, psychologue et chef de service.

⁷ Le nombre de stagiaires indiqué dans le tableau correspond aux personnes en stage sur 2022/2023 et 2023/2024.



Service d'investigation éducative (SIE)

2023 |

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I- Activité

1.1. Les mesures ordonnées par juridiction et par cabinet

En nombre de mineurs

Par juridiction et par cabinet

1.2. Les mesures en attente au 31 décembre 2023

1.3. La mise en œuvre des MJIE

Les délais d'attribution

Durée des prises en charge

1.4. Les mesures terminées en 2023

L'âge des mineurs lors de l'ordonnancement

Les causes des saisines

La situation des mineurs

Les autres mesures en cours durant l'exercice de la MJIE

Les préconisations formulées en fin de MJIE

II- Fonctionnement

2.1 L'ancrage dans notre champ d'intervention

2.2 Les liens avec les Juges des Enfants

2.3 Un service inscrit dans la dynamique associative

2.4 Les actions de formation interne/externe

CONCLUSION – PERSPECTIVES

ANNEXE

INTRODUCTION



2023

430 MJIE facturées en 2023

614 mineurs et 331 familles suivis

Fin de l'augmentation temporaire de l'habilitation du service à 430 mineurs sur l'année 2022 / Retour à une **habilitation pour 368 mineurs en 2024**

160 ordonnances / 279 mineurs en attente au 31 décembre 2023

Le Service d'Investigation Educative de l'Adaes44 est habilité afin d'exercer des Mesures Judiciaires d'Investigation Educative (MJIE) au civil et au pénal ordonnées par les Juridictions de Nantes et de Saint-Nazaire. Le SIE est le seul service associatif habilité sur le département de Loire-Atlantique.

Depuis 2019, le nombre de MJIE orientées vers le SIE demeure élevé et au-delà de l'habilitation du service définie par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Face à cette situation et à la demande de la PJJ, une augmentation temporaire de l'habilitation du service a été accordée pour l'année 2021 à hauteur de 62 mineurs supplémentaires, portant l'habilitation du service de manière non pérenne à 430 mineurs. Cette augmentation a été reconduite sur l'année 2022 et a pris fin au 31 août 2023, sur décision de la Direction Territoriale PJJ.

Au cours de l'année 2023, trois principaux aspects sont venus marquer l'activité du service et son organisation :

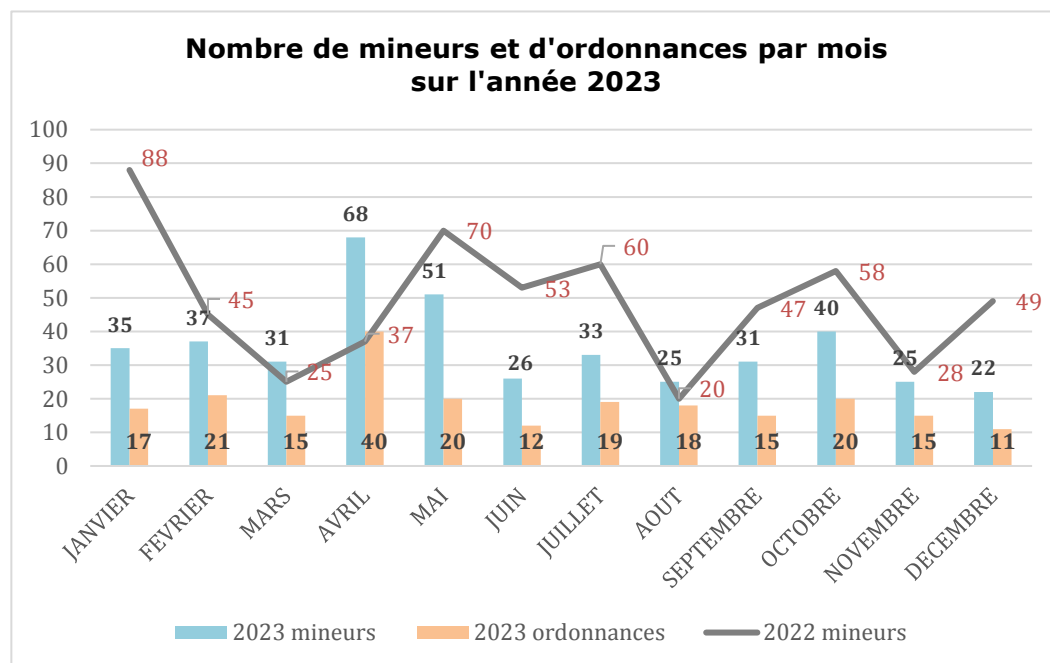
- 1) **Le nombre de MJIE en attente n'a eu de cesse d'augmenter** comme les délais de mise en œuvre des mesures (plus de 10 mois pour les mesures notifiées en septembre 2023, contre 8 mois en 2022).
- 2) Par ailleurs, le service a connu un nombre important d'arrêts de travail impactant plus particulièrement la fonction éducative. Au regard du contexte actuel, il a été difficile de pourvoir aux remplacements des professionnels. Ces absences ont amené des discontinuités et des temps de latence dans la déclinaison des interventions du service auprès des mineurs et de leur famille pour plusieurs mesures engagées.
Bien que cette situation se soit révélée très insatisfaisante (délai de mise en œuvre des mesures, discontinuité des interventions et rendus tardifs de rapport dans certaines situations), **le service et ses professionnels sont restés mobilisés et engagés afin de poursuivre au mieux les missions qui sont les nôtres dans l'intérêt des mineurs et de leur famille.**
- 3) Aussi, à des fins d'optimisation de notre organisation institutionnelle, il fut acté et mis en œuvre dans l'année **un rapprochement entre le SIE (Service d'Investigation Educative) et le SPSJ (Service Pénal Socio-Judiciaire)**. Cela s'est traduit par un poste unique de direction des services et le recrutement de cheffes de services, en l'occurrence, Sophie Vrignon, au SIE.

I- Activité

1.1. Mesures ordonnées par juridiction et par cabinet

En nombre de mineurs

| | Garçons | Filles | Total Jeunes | Total Familles |
|---|------------|------------|--------------|----------------|
| Mineurs en charge au 01/01/2023 | 116 | 96 | 212 | 119 |
| Mineurs attribués en 2023 | 197 | 191 | 388 | 205 |
| Mineurs sortis en 2023 | 231 | 199 | 430 | 230 |
| Mineurs en charge au 31/12/2023 | 88 | 96 | 184 | 101 |
| Total des mineurs suivis dans l'année 2023 | 319 | 295 | 614 | 331 |



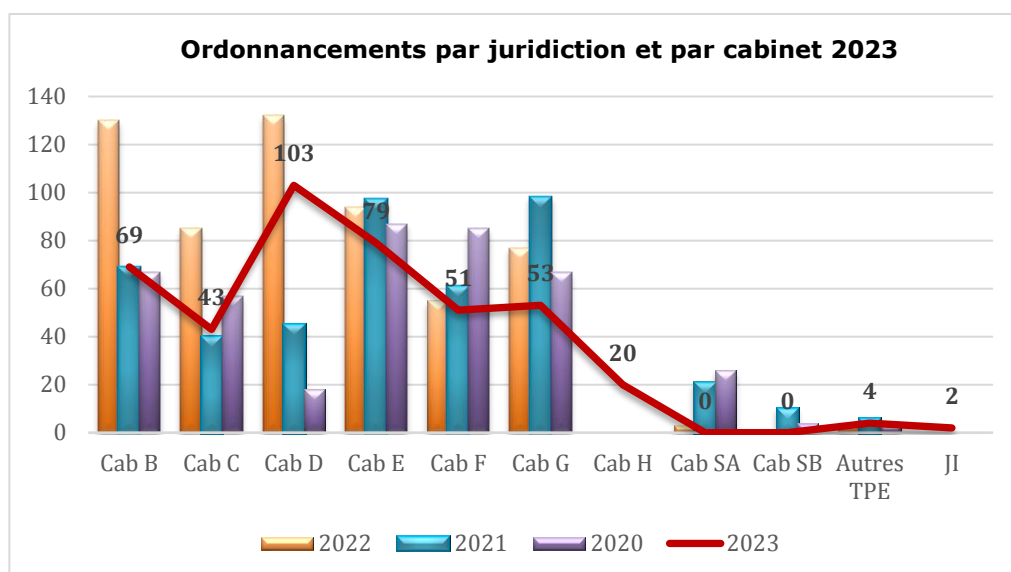
Au cours de l'année 2023, **223 MJIE** ont été notifiées au service, ce qui représente **424 mineurs**.

L'engorgement actuel des différents dispositifs de protection de l'enfance en Loire-Atlantique (tant concernant le milieu ouvert que les lieux de placement) peut être un élément explicatif de ce nombre élevé de MJIE ordonnées.

L'augmentation de l'habilitation annuelle du service (430 mineurs au lieu de 368) a pris fin au 31/08/2023 sur décision de la DTPJJ.

Par juridiction et par cabinet

| Cabinets / juridiction | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| TPE Nantes Cab B | 69 | 130 | 69 | 67 | 82 | 32 |
| TPE Nantes Cab C | 43 | 85 | 40 | 57 | 67 | 56 |
| TPE Nantes Cab D | 103 | 132 | 45 | 18 | 22 | 33 |
| TPE Nantes Cab E | 79 | 94 | 97 | 87 | 82 | 65 |
| TPE Nantes Cab F | 51 | 55 | 61 | 85 | 68 | 36 |
| TPE Nantes Cab G | 53 | 77 | 98 | 67 | 64 | 64 |
| TPE Nantes Cab H (ouverture 01/09/2023) | 20 | | | | | |
| TPE Saint-Nazaire Cab SA | 0 | 3 | 21 | 26 | 39 | 27 |
| TPE Saint-Nazaire Cab SB | 0 | 0 | 10 | 4 | 29 | 17 |
| Autres TPE | 4 | 4 | 6 | 3 | 0 | 0 |
| Juge d'instruction | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| Total | 424 | 580 | 447 | 414 | 453 | 332 |



Les mesures ont été essentiellement adressées par les magistrats du Tribunal pour Enfants (TPE) de Nantes avec un nombre très limitées de MJIE orientées par la juridiction de Saint-Nazaire (moins de 1% des mesures confiées). Informés de l'activité du service, les Juges des Enfants du TPE de Saint-Nazaire ont nommé avoir privilégié les services de la PJJ quant aux MJIE ordonnées.

Concernant le TPE de Nantes, la plupart des cabinets a orienté plus fortement vers le service, et plus particulièrement les cabinets D et E, ainsi que B dans une moindre proportion.

Sur cette année, l'activité du service a par ailleurs été exclusivement réalisée en assistance éducative (MJIE au civil).

1.2. Les mesures en attente au 31 décembre 2022

De manière concomitante, le nombre de mineurs en attente au cours de l'année 2022 n'a cessé de s'accroître passant de 291 mineurs au 31 décembre 2022 à 310 mineurs au 31 septembre 2023. Ce nombre élevé est resté problématique, d'une part, par rapport aux mineurs et à leurs familles concernés par une MJIE et, d'autre part, au niveau de la responsabilité du service quant aux mesures confiées et non exercées dans le cadre imparti.

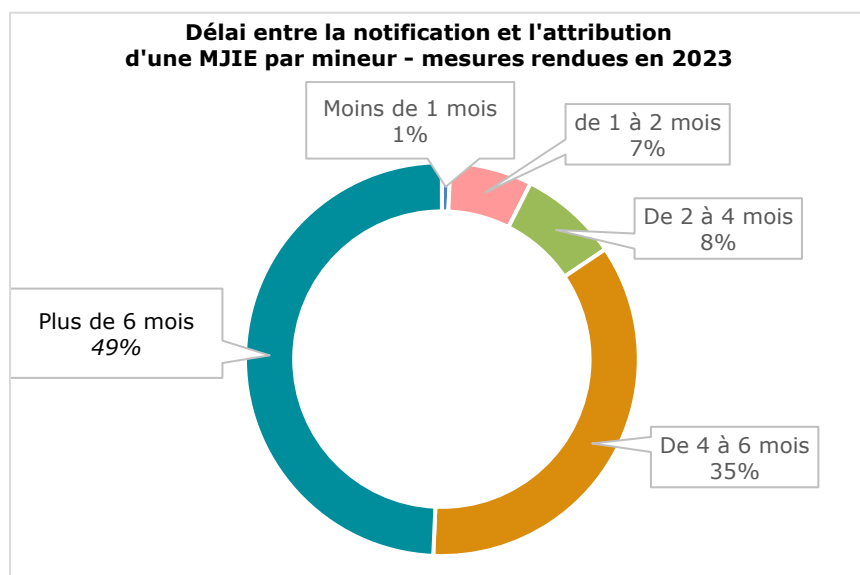
La fin de l'autorisation exceptionnelle d'augmentation de notre autorisation actée par la PJJ au 31/08/2023 et utile à compenser un peu les délais de mise en œuvre demeure peu compréhensible sur le plan qualitatif et de la protection des mineurs.

Les magistrats des TPE de Nantes et de Saint-Nazaire ont été avisés de manière régulière de cette situation.

Parallèlement, nous continuons d'informer mensuellement les services territoriaux de la PJJ du flux de notre activité.

1.3. La mise en œuvre des MJIE

Les délais d'attribution



Dans la continuité de 2022, du fait du nombre de mesures en attente de plus en plus conséquent, les délais d'attribution des MJIE n'ont eu de cesse de s'allonger en 2023.

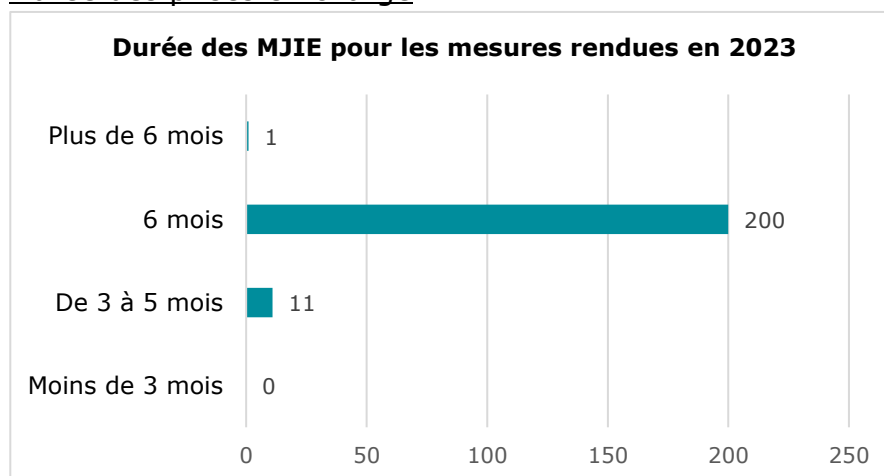
Alors que près de 60% des MJIE rendues en 2021 avaient été mises en œuvre dans un délai d'un à quatre mois après leur ordonnancement, 16% des mesures ont pu l'être en 2023.

La non-reconduction de l'habilitation temporaire décidée par la PJJ pour l'année 2023 a renforcé ce retard dans la mise en œuvre des mesures.

De ce fait, comme en 2022, le service n'a plus la capacité de pouvoir garantir pour l'ensemble des MJIE orientées vers le service leur mise en œuvre dans un délai maximum de 6 mois.

Il faut rappeler que cette liste d'attente se traduit par une charge de travail à tous les endroits du service, et notamment l'encadrement, non couvert par des moyens supplémentaires. Il est question ici, de sollicitations urgentes, de visites aux domiciles, de notes aux Juges des Enfants... réalisés en sus de l'activité attendue. Ces listes d'attente et ces situations dégradées génèrent des pressions importantes constitutives de charge mentale conséquente.

Durée des prises en charge

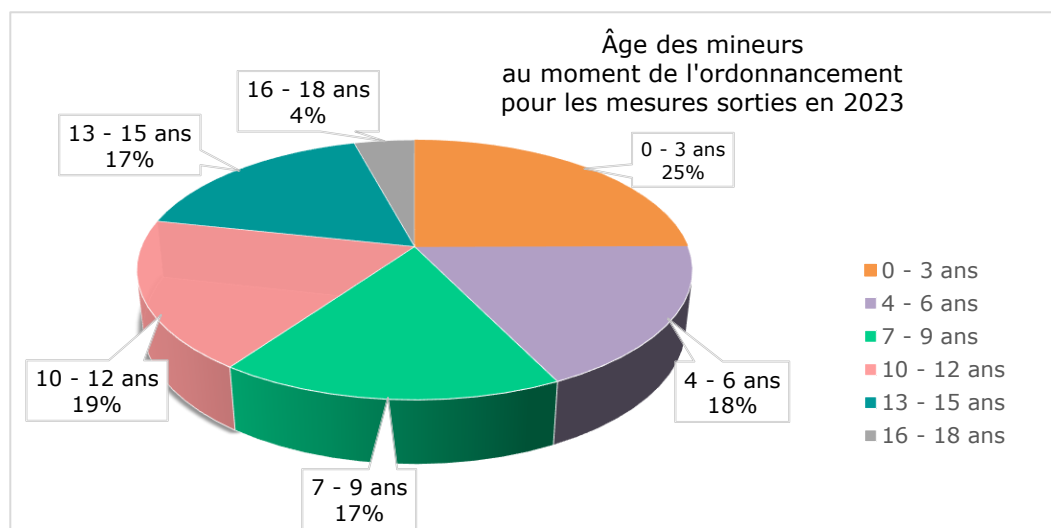


Pour 95% des MJIE, la durée d'exercice de la mesure est de 6 mois.

Les durées plus courtes sont principalement liées à des MJIE demandées en parallèle de décisions de placement ou dans le cadre de délégations de compétence.

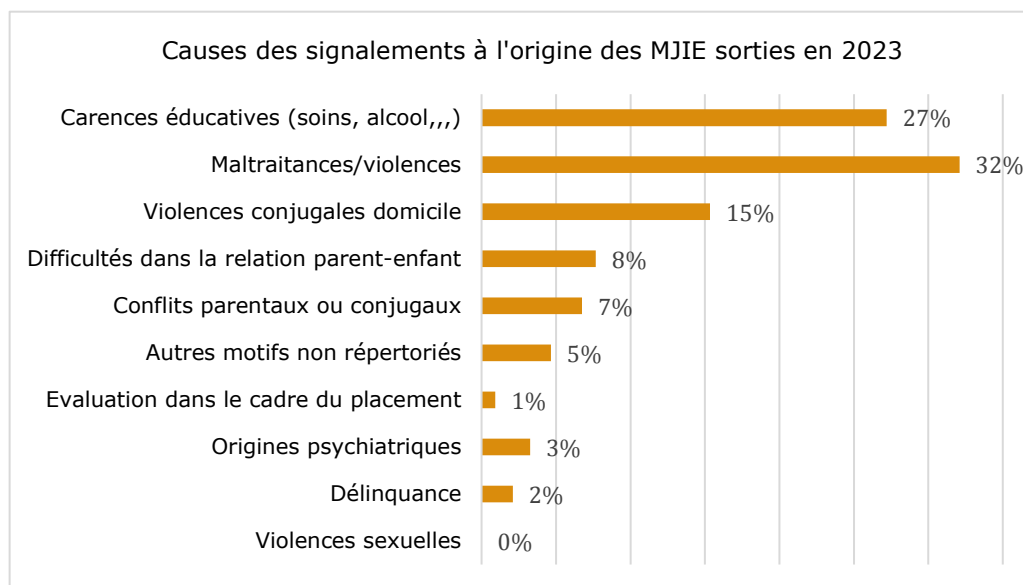
1.4. Les mesures terminées en 2023

Âge des mineurs lors de l'ordonnancement



Les mineurs suivis sont répartis de manière homogène sur l'ensemble des tranches d'âge, avec néanmoins une sous-représentation de la tranche d'âge des 16/18 ans.

Comme les années précédentes, la part des mesures relative aux mineurs âgés de 0 à 6 ans demeure la plus conséquente : 43% des mineurs concernés par une MJIE.



Causes des saisines (pour les MJIE rendues en 2023)

Les problématiques en lien avec les carences éducatives et les situations de maltraitements et/ou de violences restent prédominantes concernant les causes repérées à l'origine des interventions du service (59%).

Toutefois, les situations relevant d'un contexte de violences conjugales sont vraisemblablement sous-représentées, cette problématique n'étant pas nommée comme celle prédominante dans un certain nombre de situations.

Situation des mineurs

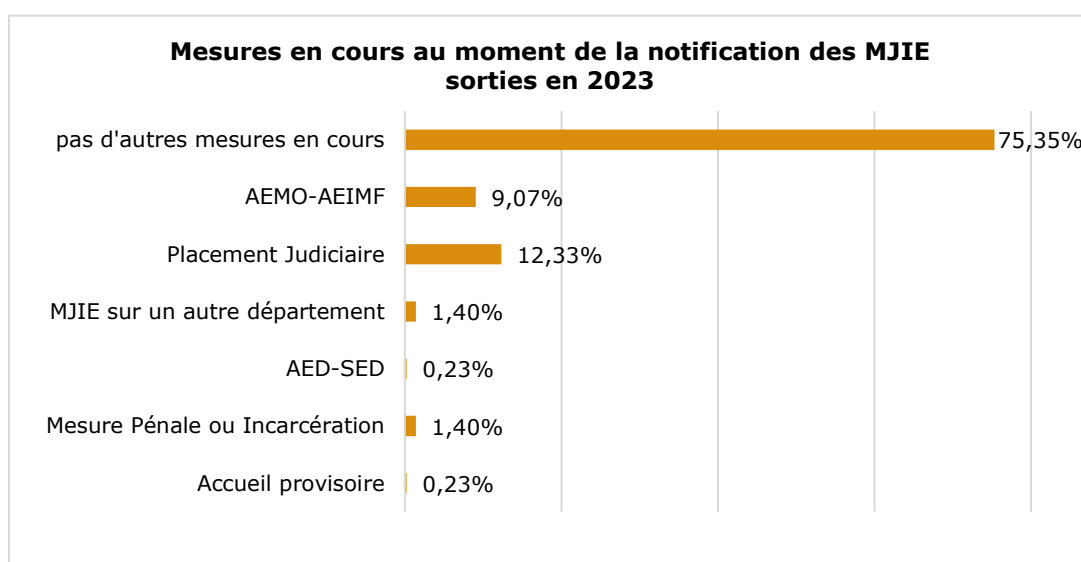
| 2023 | Situation maritale des parents | | | |
|----------------------------------|--------------------------------|-------------|------------|-------------|
| | Mineurs | | Dossiers | |
| Concubin(e) -Marié(e) - Pacsé(e) | 171 | 40% | 18 | 11% |
| Séparé(e) - Divorcé(e) | 38 | 9% | 25 | 15% |
| Parent isolé | 221 | 51% | 127 | 75% |
| Total | 430 | 100% | 170 | 100% |

Près de 2 mineurs sur 3 vivent auprès d'un seul de leurs parents. Cette proportion demeure quasiment équivalente au cours de ces dernières années. Au moment de l'ordonnancement de la MJIE, les mineurs vivent ainsi principalement auprès de leurs parents (et de leur mère quand le couple parental est séparé).

9% des mineurs ayant fait l'objet d'une MJIE bénéficiaient en parallèle d'une mesure de placement ou étaient confiés à des tiers dignes de confiance (TDC).

| 2023 | Lieux de vie du mineur en début de mesure | | | |
|--------------------|---|-------------|------------|-------------|
| | Mineurs | | Dossiers | |
| Père | 33 | 8% | 19 | 8% |
| Mère | 195 | 45% | 114 | 50% |
| Famille | 149 | 35% | 67 | 29% |
| Résidence alternée | 13 | 3% | 7 | 3% |
| TDC | 4 | 1% | 3 | 1% |
| Lieux de placement | 36 | 8% | 20 | 9% |
| Total | 430 | 100% | 230 | 100% |

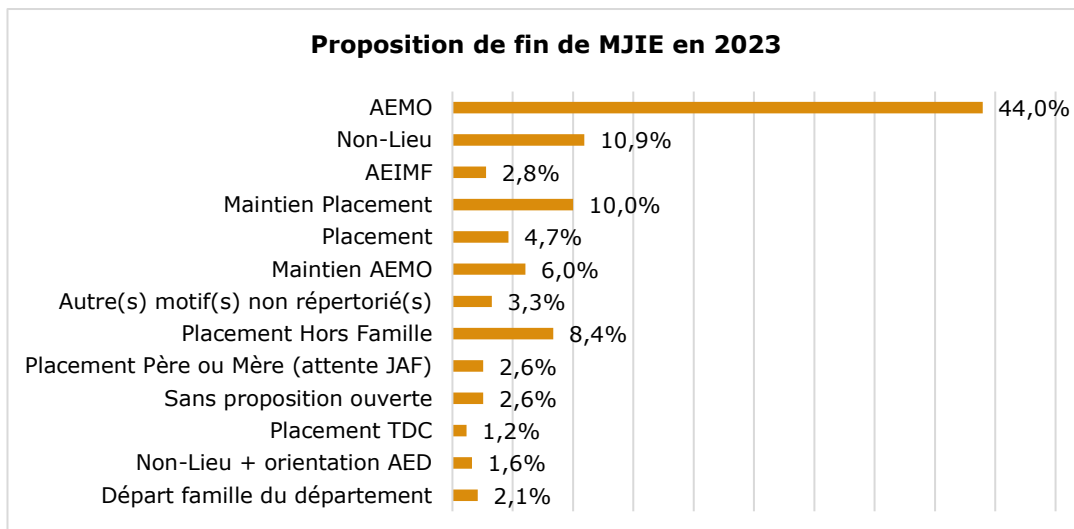
Autres mesures en cours durant l'exercice de la MJIE



75% des mineurs sont donc concernés essentiellement par une MJIE dans le cadre de la procédure en assistance éducative.

Préconisations formulées en fin de MJIE

| | Propositions fin de mesure en 2023 | | Propositions fin de mesure en 2022 | |
|--|------------------------------------|-------------|------------------------------------|-------------|
| | Nbre | % | Nbre | % |
| Non lieu simple | 47 | 11% | 46 | 11% |
| Non lieu + AED | 7 | 2% | 5 | 1% |
| Total sans Assistance Educative | 54 | 13% | 51 | 12% |
| AEMO | 189 | 44% | 190 | 44% |
| AEIMF | 12 | 3% | 39 | 9% |
| Placement ASE | 56 | 13% | 47 | 11% |
| Placement TDC ou autre parent | 16 | 4% | 15 | 3% |
| Maintien AEMO | 26 | 6% | 29 | 7% |
| Maintien placement ASE | 43 | 10% | 36 | 8% |
| Total Assistance Educative | 342 | 80% | 356 | 83% |
| Sans proposition ouverte | 11 | 3% | 9 | 2% |
| Divers | 23 | 5% | 14 | 3% |
| Total | 430 | 100% | 430 | 100% |



Les préconisations formulées par le service restent relativement stables au cours de ces dernières années, avec majoritairement une orientation vers des mesures judiciaires de milieu ouvert sous la forme d'AEMO ou d'AEIMF (55% des préconisations réalisées) et des propositions de placement ou de maintien de placement à hauteur de 16% des préconisations de fin de mesure.

II- Fonctionnement

Au 1^{er} septembre 2023, le service est revenu, avec la fin de l'extension de l'autorisation, à son organisation préalable. Il se compose de 8,95 ETP de travailleurs sociaux (éducatrices spécialisées et assistantes de service social), de 2,60 ETP de psychologues, 1,80 ETP de secrétariat, 1,70 ETP d'encadrement et de 0,20 ETP de spécialiste (psychiatre).

Comme évoqué plus haut, sa structuration a évolué au niveau de l'encadrement. Désormais, la fonction de direction est partagée avec le Service Pénal Socio-Judiciaire de l'association (0.20 ETP au SIE et 0.80 ETP au SPSJ). 1.5 ETP de chef.fe.s de service sont donc désormais dédiés à l'encadrement technique du service, répartis sur 1 ETP par Sophie Bibard et 0.50 ETP par Sophie Vrignon.

2.1 L'ancrage dans notre champ d'intervention

Si les évaluations que nous menons s'élaborent autour d'une interdisciplinarité à l'œuvre, travailleur social et psychologue, elles sont parallèlement aux prises avec la réalité institutionnelle de notre champ d'intervention.

Dès lors, il nous appartient d'entretenir une veille sur les dispositifs susceptibles de concerner les jeunes que nous rencontrons et pour lesquels nous proposons des orientations. Cela nous conduit à inviter ces services ou structures pour une présentation de leurs missions, organisations et réalités, puis, en retour, de leur proposer une présentation du SIE. Ainsi, les repères et les liens se créent entre nous. Il est question de développement d'interconnaissance associative sur des situations familiales partagées.

Dans cette optique, nous avons projeté en 2024, sur des temps de réunions, la venue du PPI (Pôle de Première Intervention) de l'Adaes44 et d'une magistrate représentante du Pôle Famille du Parquet.

2.2 Les liens avec les Juges des Enfants

Comme évoqué plus haut, nous avons à maintenir un lien ténu avec chaque juge des Enfants de Nantes et St-Nazaire qui, ne l'oublions pas, sont nos seuls ordonnateurs, ceux qui décident d'une MJIE et qui font donc le niveau d'activité de notre service. Il nous appartient donc de nous situer au plus près de leurs attentes en matière d'aide à la décision.

Nous concevons le travail rendu dans le cadre des MJIE et au service des enfants et des adolescents, dans une proximité du lien avec le magistrat de l'ordonnance initiale à l'audience de fin de mesure. Il est acquis, par principe, que nous soyons présents à ces audiences. À cet endroit, nous incarnons l'évaluation réalisée et nous nous éloignons d'une posture de prestataire de service. Nous assumons une action au bénéfice de la prise en charge de l'enfant ou de l'adolescent.

Cette année, comme les précédentes, les magistrats ont souhaité relever la qualité des MJIE que nous leur adressons.

2.3 Un service inscrit dans la dynamique associative

Régulièrement informés de la vie de l'institution et des autres services de nos associations, les professionnels du SIE se mobilisent également à l'extérieur du service. Ils ont continué d'investir en 2023 différents espaces tels que la permanence d'écoute en Maison de la Justice et du Droit ou l'action de stage de responsabilité parentale.

Outre la potentialité d'aller enrichir de sa pratique et de son expérience de nouveaux espaces d'élaboration, ces ouvertures permettent un enrichissement professionnel au service du collectif SIE par les questionnements et les nouvelles perspectives de travail qui sont ramenées.

2.4 Les actions de formation interne/externe

Après une séquence de formation collective portant sur les effets sur les jeunes des violences dans le couple, une importante démarche de formation fut engagée en 2023 et poursuivie en 2024 sur les violences sexuelles, notamment avec une séquence animée par SOS Inceste...

Parallèlement, des démarches de formations individuelles sont soutenues par le service : actions proposées par notre fédération, la FN3S⁸, ainsi que des participations à des colloques ou journées d'études.

⁸ FN3S : Fédération nationale des services sociaux spécialisés

CONCLUSION - PERSPECTIVES

La DTPJJ et la DIRPJJ Grand Ouest ont acté la non-reconduction de notre habilitation temporaire au 31/08/2023 et abaissé le niveau d'activité autorisé du service à celui de son habilitation habituelle, soit 368 mineurs. Cette décision a entraîné la non-reconduction des contrats des professionnels engagés sur cette augmentation d'activité.

Au 30/09/2023, le SIE avait atteint un niveau record de 310 mineurs en attente de prise en charge, situation inacceptable au regard des éléments de danger portés à la connaissance des juges des enfants et qui ne pouvaient donc pas être évalués avant 10 ou 11 mois.

L'impact est lourd pour les équipes dans la double gestion de l'activité attendue à laquelle s'ajoute donc cette liste d'attente. Le service est régulièrement destinataire de sollicitations pour un certain nombre de ces mesures en attente (nouvelles Informations Préoccupantes, soit-transmis, interpellations de familles, de partenaires...), auxquelles les réponses apportées demeurent limitées et peu satisfaisantes au regard des éléments d'inquiétude signalés. Nous ne disposons pas de moyens spécifiques et suffisants dédiés à la mise en place d'un dispositif de gestion de ces mesures en attente.

Nous avons donc décidé la mise en œuvre d'un plan d'actions afin d'impacter cette liste des mesures en attente : 30 MJIE ont donc pu être réorientées vers le STEMO⁹ et parallèlement, nous avons ré interpellé les magistrats pour leur signifier, tant la situation de suractivité dans laquelle nous nous trouvions en assumant cette liste d'attente sans moyen supplémentaire, que notre refus de l'installation d'un mode dégradé. Dès lors, nous leur avons suggéré de tendre à limiter temporairement leurs décisions de MJIE confiées à notre service afin d'engager une baisse de ces mesures en attente, ce qu'ils ont entendu.

Ce 17/05/2024, nous demeurons à 230 mineurs en attente de mise en œuvre d'une MJIE par notre service.

Il convient de saluer l'engagement de l'ensemble des membres de l'équipe pour faire face à cette situation, demeurer engagés dans une dynamique de formation et de réflexion autour de la meilleure réponse à apporter et toujours répondre aux attentes des situations de danger.

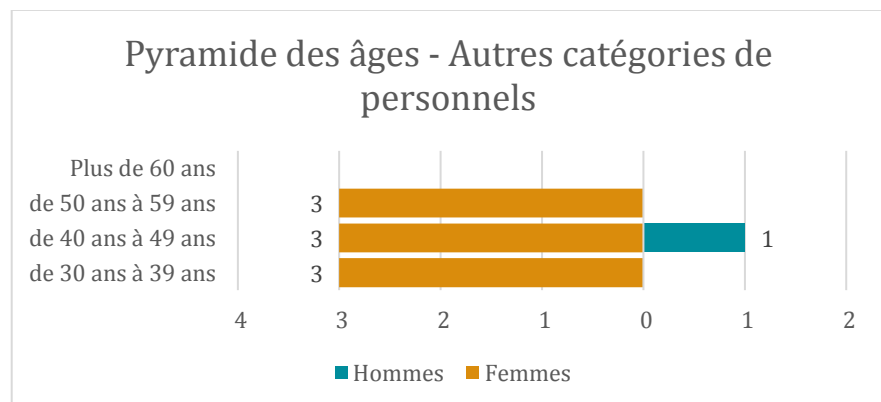
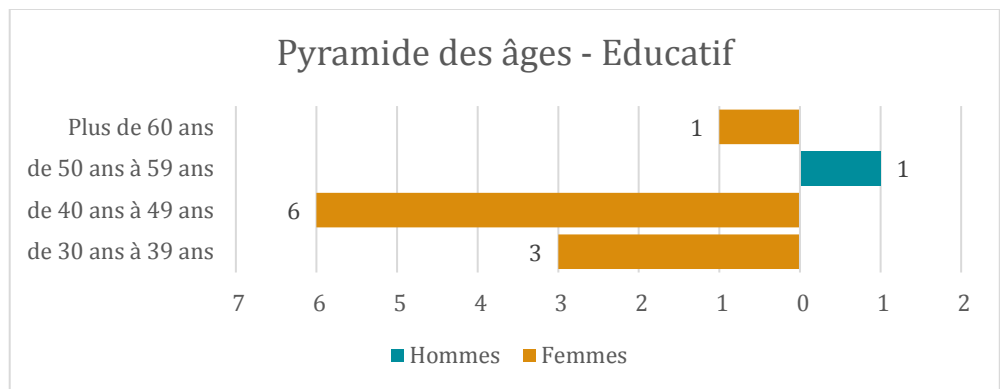
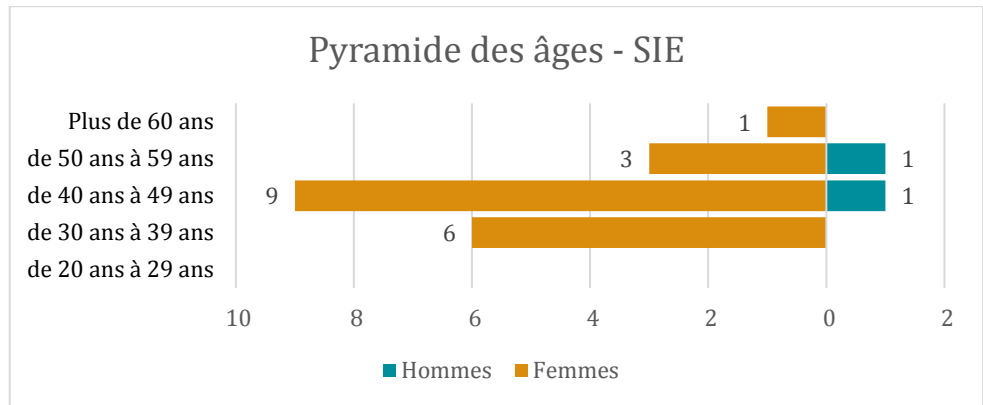
L'année 2024 permettra également d'évaluer les effets de la restructuration engagée l'été dernier s'agissant de l'encadrement avec une fonction de direction unique au SIE et au SPSJ.

Enfin, nous avons engagé la discussion avec Nantes Métropole Habitat, notre bailleur, afin de ré envisager la possibilité de rester dans nos locaux actuels, sous réserve de travaux nécessaires à une mise aux normes.

Guillaume Jouis,
Directeur SIE

⁹ STEMO : Service Territorial éducatif de milieu ouvert

Pyramides des âges



Ancienneté moyenne dans l'établissement

| Educatif | Services généraux | Autres personnels |
|----------|-------------------|-------------------|
| 15,1 | NC | 8,2 |

Départs salariés en CDI

| Motif de départ | Nombre | ETP Total |
|-------------------------------|----------|------------|
| Démission | 1 | 0,8 |
| Rupture période d'essai | | |
| Retraite | | |
| Rupture conventionnelle | 1 | 0,6 |
| Licenciements pour inaptitude | | |
| Licenciement autres | | |
| Autres | | |
| Total | 2 | 1,4 |

| Qualification | Démission | Retraite | Rupture Conventionnelle | Licenciement autre | Total |
|----------------------|-----------|----------|-------------------------|--------------------|----------|
| Educateur spécialisé | 1 | | 1 | | 2 |
| Total | | | | | 2 |

Recrutements salariés en CDI

| Qualification | Nombre d'entrée | ETP |
|-------------------------------|-----------------|------------|
| Personnel éducatif | 1 | 0,8 |
| Personnel moyens généraux | | |
| Personnel paramédical/médical | | |
| Personnel administratif | | |
| Direction et encadrement | 1 | 0,5 |
| Total | 2 | 1,3 |

Absentéisme

| Fonction | Nombre de salariés concernés | Nombre de jours d'absence (en jour calendaire en 2023) | Commentaires |
|-------------------------|------------------------------|--|----------------|
| Fonction éducative | | | |
| Fonction administrative | 2 | 300 | Arrêts maladie |
| Fonction psychologique | | | |
| Spécialiste | 0 | 0 | |
| Direction-Encadrement | | | |
| Services généraux | 0 | 0 | |
| Total | | | |

Formations & colloques

| Nom de la formation/colloques | Nombre de jours de formation | Nombre de salariés concernés |
|-------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Formation SST initiale | 2 | 2 |
| Formation SST recyclage | 0 | 0 |
| Maniement des extincteurs | 1/2 journée | 3 |
| Prostitution des mineurs | 3 | 6 |
| Colloque psycho trauma | 1 | 2 |
| Santé protégée | 1 | 2 |
| Pratiques addictives | 2 | 1 |

Un nouveau cycle de formation collective à destination de l'ensemble des professionnels du service s'est ouvert en novembre 2022 sur la thématique des violences sexuelles.

Six journées de formation ont eu lieu entre novembre 2022 et novembre 2023, l'animation de ces temps étant assurée par Madame Nisse, directrice du Centre des Buttes-Chaumont spécialisé dans la prise en charge thérapeutique adaptée aux situations d'inceste et autres maltraitements pour les victimes et les auteurs de ces violences familiales et extra-familiales.

Les deux premières journées se sont déroulées en novembre 2022.

Analyse de la pratique et supervision

Les séances d'analyse de la pratique ont continué pour les psychologues avec Monsieur Arnaud Pellé.

Madame Sandra Fischer anime les séances d'Analyse de la pratique (ADP) depuis le mois de novembre 2022, auprès de travailleurs sociaux.

La cheffe de service bénéficie également de temps d'ADP proposés à l'ensemble des chefs de service de l'association.

Nombre de stagiaires et d'apprentis

- Apprentis

NC

- Stagiaires

| Civilité | Nombre |
|----------|--------|
| Femmes | 1 |
| Hommes | |





Service Pénal Socio-Judiciaire (SPSJ)

2023 |

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I- Le pôle socio-éducatif

1.1. La Permanence d'Orientation Pénale

1.2. Le Contrôle Judiciaire Socio-Educatif

1.3. L'enquête de personnalité

II- Le pôle Réparation Pénale Mineurs

III- Le pôle Mesures Alternatives aux Poursuites

IV- Les actions transversales

4.1. Les stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de stupéfiants

4.2. Les stages de responsabilité parentale

4.3. L'accompagnement des auteurs de violences conjugales

Les groupes de parole

Les stages de responsabilisation

Les évictions de conjoints violents

4.5. Actualités de l'année écoulée

CONCLUSION - PERSPECTIVES

ANNEXES

INTRODUCTION



2023

Pôle socio-judiciaire

6500 personnes accompagnées

Pôle Réparation Pénale Mineurs

253 RPM mises en œuvre

Pôle Mesures alternatives aux poursuites

2448 mesures ordonnées – **73%** de réussite

126 268€ d'indemnisation versées aux victimes

L'année 2023 débutait par notre **emménagement dans de nouveaux bureaux** pour nos activités nantaises, au 7 côte St-Sébastien à Nantes. Ce changement était très attendu, tant, par les recrutements engagés ces dernières années, nous nous trouvions à l'étroit et dispersés sur plusieurs lieux. Outre les critères de géographie et de dimensionnement, cette nouvelle adresse nous propose un lieu agréable et confortable.

Aussi, à des fins d'optimisation de notre organisation institutionnelle, il fut acté et mis en œuvre dans l'année **un rapprochement entre le SIE (Service d'Investigation Educative) et le SPSJ (Service Pénal Socio-Judiciaire)**. Cela s'est traduit par un poste unique de direction des services et le recrutement de cheffes de services, en l'occurrence, Aminatou Dam Dam et Sophie Vrignon.

Fruit du travail mené au sein de la Fédération Citoyens et Justice (revalorisation de l'Enquête Sociale Rapide), de nos recherches de soutiens financiers (subventions) et de la structuration de nos activités en interne par l'engagement des équipes, nous aurons pu revenir à **une situation financière excédentaire**, sécurisant nos prochaines années d'activité.

Pour autant, soumis au paiement à l'acte, la discontinuité de nos activités nous oblige à une veille constante pour ajuster nos moyens, année après année.

Sujet central, l'absence de revalorisation salariale aux métiers de notre secteur génère un vécu légitime de défaut de reconnaissance et pèse sur les équipes. Cela se matérialise par une iniquité salariale au sein même de l'association, une situation qui s'impose à nous.

Les missions que nous mettons en œuvre au nom d'**une justice porteuse de valeurs humanistes** nous conduisent à des adaptations constantes pour répondre aux évolutions tant sociétales que de politiques pénales.

Dans cet environnement contraint, nous conservons une identité riche d'**une dynamique de projets** qui nous mobilisent par le sens que nous y mettons, tant dans la construction que dans la mise en œuvre : CPCA¹⁰, Enquêtes sociales, Stages PJJ, Justice Restaurative, Responsabilité Parentale...

A ce titre et dans ce contexte, il convient de **féliciter encore ici l'engagement de chacun** : chef.fe.s de service, délégué.e.s du Procureur, intervenant.e.s socio-judiciaires, secrétaires, au service des missions confiées et du public accompagné.

¹⁰ CPCA : Centre de Prise en charge des Auteurs de violences conjugales

I. Le pôle socio-éducatif

1.1 La Permanence d'Orientation Pénale

Depuis 2011 à Nantes et 2016 à St-Nazaire, nous assurons la Permanence d'Orientation Pénale pour les deux juridictions. Notre mission consiste en la mise en œuvre **des Enquêtes Sociales Rapides (ESR)**.

« L'enquête sociale rapide (ESR) constitue une mesure d'investigation. Cette mesure est réalisée dans le cadre d'un mandat judiciaire et vise à vérifier la situation matérielle, familiale et sociale de la personne et à informer le magistrat sur les mesures propres à favoriser ou maintenir son insertion sociale. – Référentiel

Les chiffres

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|------------|------|------|------|------|-------------|
| Nantes | 994 | 1119 | 1080 | 1623 | 1776 |
| St-Nazaire | 145 | 165 | 228 | 358 | 405 |

Notre activité sur la permanence d'orientation pénale (POP) augmente à nouveau de 10% en 2023 (+ de 51% en 2022), en lien direct avec l'évolution de son cadre légal et l'élargissement de son champ d'application.

Chaque jour de la semaine, deux intervenants socio-judiciaires sont présents dans le bureau de la POP pour répondre aux sollicitations ; un cadre d'astreinte reste mobilisable parallèlement si nécessaire.

Si les affaires familiales ne constituaient que 11% des ESR en 2019, la proportion s'élève à 24.6% en 2023, ce qu'il faut relier à la très nette augmentation des procédures pour des faits de violences conjugales depuis 2020. Elles se maintiennent donc à un niveau haut encore en 2023.

1.2 Le Contrôle Judiciaire Socio-Educatif (CJSE)

| Nantes | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---------------|------|------|------|------|------------|
| Ordonnées | 385 | 488 | 415 | 469 | 511 |
| Clôturées | 264 | 382 | 392 | 441 | 476 |
| Saint Nazaire | | | | | |
| Ordonnées | 145 | 174 | 131 | 149 | 182 |
| Clôturées | 95 | 156 | 166 | 140 | 210 |

Nous mesurons une augmentation de l'ordonnancement s'agissant de la mesure de Contrôle Judiciaire Socio-Educatif qui revient au niveau de 2020.

En 2023, un groupe de travail constitué d'intervenants socio-judiciaires et animé par Flore Caiveau, cheffe de service, a élaboré un référentiel de la pratique de cette mesure particulièrement élaboré et renseigné. Il s'impose comme une référence pour chaque professionnel engagé sur cette mission.

1.3 L'Enquête de Personnalité (EP)

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|-----------|------|------|------|------|------------|
| Ordonnées | 245 | 205 | 238 | 185 | 190 |
| Clôturées | 178 | 173 | 208 | 213 | 202 |

Rencontrés en janvier 2024, les Juges d’Instruction nantais ont pu nous redire leur confiance dans cette activité réalisée par le service. Tous relèvent la pertinence des investigations et la qualité du rendu compte que nous menons dans ce cadre.

Prolongement du travail d’investigation et du rapport écrit, le service est largement cité, dans les 3 ou 4 années qui suivent, pour rendre compte à l’oral de notre intervention dans le cadre des procès aux assises. En 2023, nous avons été cités à 42 reprises, contre 46 en 2022 et 64 en 2021. A noter qu’en cas d’indisponibilité de l’intervenant socio-judiciaire, un cadre du service, Flore Caiveau, le plus souvent, relaie et assure l’exercice.

II. Le pôle Réparations Pénales Mineurs (RPM)

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|-----------------|------|------|------|------|------|------|
| Ordonnancements | 226 | 337 | 150 | 189 | 202 | 262 |

Après la forte baisse de l’ordonnancement en 2020, à mettre en lien avec la crise sanitaire, nous observons une reprise de celle-ci, déjà observée en 2021. Celle-ci demeure à soutenir auprès tant des magistrats des Parquets que ceux du Siège. Monsieur Genet (Nantes), comme Madame Sroda (Saint-Nazaire) soutiennent le positionnement de l’Adaes44 sur cette activité autorisée et financée par la PJJ.

Concernant les infractions, les atteintes aux biens restent majoritaires avec 63% (50% en 2022) des mesures. La part des atteintes aux personnes augmente légèrement par rapport à 2021 (29%) (50/173 à Nantes), ce qui doit être reliée à la baisse de la proportion des infractions à la réglementation.

Concernant les résultats de ces mesures, **nous enregistrons un taux de réussite total à 85%** et 12% de mesures partiellement réussies. Les échecs (3%) sont liés à des carences ainsi qu’à des jeunes que ne sont pas allés au bout de leur activité de réparation.

Concernant l’âge des jeunes, la répartition est la suivante : 48% entre 14 et 16 ans (52% en 2021) et 48% entre 16 et 18 ans (42% en 2021) et 4% ont moins de 13 ans. Enfin, 3% des jeunes accompagnés étaient des filles.

En 2023, notre service était autorisé par les services de la PJJ à exercer **280 mesures de réparations pénales mineurs**. Au 31 décembre, nous en avons mis en œuvre 253, soit 90% de l’activité attendue, alors même que notre fédération Citoyens et Justice évaluait que la moyenne nationale s’établissait à 78%. **Nous analysons cette réussite comme le fruit de l’adaptation permanente de notre action à l’évolution des problématiques rencontrées et des attentes concomitantes des magistrats.**

Enfin, Sophie Vrignon, cheffe de service, anime désormais l’équipe de professionnels mettant en œuvre la mesure de réparation pénale mineurs.

III.

Le pôle Mesures Alternatives aux Poursuites (MAP)

| Nantes | | | | | |
|------------------------|------|------|------|------|-------------|
| Ordonnancements | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Composition pénale | 1590 | 1335 | 1468 | 1323 | 1923 |
| Médiation pénale | 205 | 153 | 238 | 49 | 44 |
| RAL, APP majeur et CSC | 579 | 549 | 434 | 224 | 240 |
| RAL mineur et CSC | 264 | 167 | 192 | 119 | 35 |

| Saint Nazaire | | | | | |
|--------------------|------|------|------|------|------------|
| Ordonnancements | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Composition pénale | 91 | 99 | 220 | 120 | 188 |
| RAL et CSC | 137 | 66 | 62 | 39 | 18 |

On relève un ordonnancement en forte hausse sur 2023 s'agissant de l'activité nantaise, spécifiquement en matière de compositions pénales et une nette hausse également à Saint-Nazaire après la baisse repérée en 2022.

A Nantes, les infractions traitées par le pôle des mesures alternatives évoluent sensiblement. Les contentieux familiaux représentent près d'une procédure sur 5, alors que cette proportion était de 1 pour 10 en 2018 (11%). On observa parallèlement une hausse de 10 points de la part des infractions à la réglementation (aux stupéfiants dans une majorité).

En 2022, nous mesurons **un taux de réussite à 73%** sur l'ensemble des mesures alternatives aux poursuites.

Dans 60% des procédures au sein desquelles nous sommes intervenus, les auteurs résident dans la métropole nantaise et pour 7% d'entre eux en dehors du département.

Pour St-Nazaire, 100 % des mesures sont sur le contentieux des violences conjugales, le sujet est donc traité sur le chapitre dédié dans ce document.

Les indemnisations des victimes et les amendes de composition pénale

En 2023, nous avons perçu puis redistribué aux victimes 126 268 € (118 519 € en 2022 et 93 654 € en 2021), au titre des indemnisations des victimes et suivi le versement d'amendes pour un montant de 209 435 €

Les amendes :

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---------------------|-----------|-----------|-----------|------------------|
| Amendes prévues | 190 070 € | 188 872 € | 208 636 € | 265 348 € |
| Amendes perçues (€) | 137 709 € | 135 331 € | 152 611 € | 209 435 € |
| % des engagements | 72 % | 72% | 73% | 79% |

Les mesures concernant les mineurs

Ces mesures sont une première réponse pénale, elles sont pour nous un moyen de mobiliser les familles sur les passages à l'acte des adolescents. Dans un contexte symbolique fort et un accompagnement pédagogique, ces mesures sont un moyen de faire état de l'ajustement du mineur vis-à-vis de sa situation, en vue d'un retour qualitatif au Parquet des mineurs.

Le déroulement de l'entretien peut nous amener à rédiger une information préoccupante lorsque nous repérons une situation d'enfant en danger ou à proposer une orientation vers une mesure de réparation pénale mineur lorsque le mineur et son civilement responsable y sont favorables.

| Ordonnancements | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|-------------------|------|------|------|------|-----------|
| RAL mineur et CSC | 208 | 167 | 186 | 119 | 30 |

Les contentieux concernant les mineurs se répartissent de la façon suivante :

| Atteintes aux personnes | Atteintes aux biens | Infractions à la législation |
|-------------------------|--|--|
| 5 % | 23 % Dont la moitié pour du vol/recel | 72 % Dont la moitié pour usage de stupéfiants |

Cette baisse très importante des orientations Avertissement Pénal Probatoire mineurs doit être reliée à celle tout aussi importante des procédures pénales concernant des mineurs ayant commis un délit. Il semble que ces dernières années, les politiques pénales et des forces intérieures soient déterminées sur les violences au sein du couple et par ricochet, moins sur la délinquance des mineurs.

IV. Les actions transversales

Le portage de ces actions se fait en concertation avec l'ensemble des équipes de l'Adaes44. Je remercie les directions des services qui nous soutiennent et tous les travailleurs sociaux qui nous rejoignent pour mettre en œuvre ces actions, ainsi que les partenaires qui nous accompagnent et qui par leurs contributions nous apportent leur expertise et leur soutien : France Victimes 44, le Parquet des Mineurs, les avocats, les médecins du CHU et du Conseil Départemental, Association Addictions France, la Gendarmerie nationale...

Ces actions socio-éducatives aux objectifs de prévention de la récidive, de responsabilisation et de restauration du lien social bénéficient de l'appui de financeurs dans le cadre de subventions. Je les remercie vivement de ces soutiens : **la Préfecture, le Conseil Départemental, la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, la Métropole nantaise, la ville de Nantes, la ville de Saint-Nazaire et le Conseil Régional.**

4.1 Le stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de stupéfiants

A Nantes, 141 personnes (pour 170 inscrites) ont validé leur participation, en 2023, lors des 13 stages effectués ; 118 personnes avaient validé leur stage en 2022 (87 en 2021).

A Saint-Nazaire, 45 personnes (pour 55 inscrites) ont validé leur participation, en 2023, lors des 5 stages effectués ; 58 personnes avaient validé leur stage en 2022 (46 en 2021).

Le changement de cette année s'est poursuivi avec le **retour au stage d'une journée** au lieu de la demi-journée. Les animateurs ont pu en faire état au fur et à mesure des roulements des stages. Ce retour à la « normale » reste très apprécié.

Mouvement des collègues dans l'équipe d'animation : Morgane Gelot (Service pénal), a intégré l'équipe des animateurs. Après une période d'observation, elle intervient principalement sur la partie sociétale.

Concernant l'activité judiciaire à Nantes, nous avons dû nous adapter à l'augmentation des orientations du contentieux route. Aussi, nous avons ajouté 2 stages à Nantes, les 5 juin et 25 septembre 2023. Nous sommes passés de 11 à 13 stages, avec 13 inscrits pour chaque stage. Cet ajout a permis de réduire les délais d'attente d'inscription de 6 à 4 mois. Nous poursuivrons donc cette évolution et par anticipation, programmerons 2 stages supplémentaires en 2024.

L'Association Addictions France, notre partenaire, a su également se montrer réactive et se mobiliser pour les nouveaux stages. Nous les remercions pour leur investissement.

A contrario, nous avons constaté une baisse d'orientations vers des stages ILS¹¹ du côté de la juridiction de St-Nazaire. En effet, cette juridiction connaît depuis quelques mois des difficultés : forte activité, manque de personnel judiciaire et magistrats entre autres. Afin de pallier la baisse des inscriptions, certains stagiaires de Nantes, qui le souhaitaient, étaient positionnés à St-Nazaire.

Par ailleurs, nous avons décidé d'annuler le dernier stage de décembre 2023 par manque d'inscriptions. Ainsi, au lieu de 6 stages initialement programmés, nous en avons réalisé 5.

Nous avons également mis en œuvre de nouveaux **outils lors de l'animation de nos stages**. Les intervenants ont testé « le débat mouvant : d'accord ou pas d'accord » autour de différentes thématiques (famille, travail, argent...). Ce qui a permis aux

¹¹ ILS : infraction à la législation des stupéfiants

stagiaires de s'exprimer davantage de manière ludique, de changer d'avis sans jugement et de créer une nouvelle dynamique d'animation.

Cette évolution se poursuivra également sur la partie juridique. Les intervenants ont créé un nouveau diaporama pour rendre cette partie plus visuelle et interactive.

L'Association Addictions France a également fait évoluer ses outils à travers un nouveau diaporama (plus à jour de la réalité des stagiaires), une adaptation du jeu Dixit et l'utilisation de la balance décisionnelle.

Autant d'outils qui permettent une meilleure dynamique des stages, les rendent plus intéressants et contribuent à éviter un essoufflement des intervenants.

4.2 Le stage de responsabilité parentale

Le stage de responsabilité parentale souscrit au principe de personnalisation des réponses de justice et de réparation. Il a vocation à soutenir une réflexion sur la notion d'exercice de l'autorité parentale auprès de parents mis en cause, avec ce que cela implique en termes de droits et de devoirs. Le stage de responsabilité parentale est conçu comme un soutien à la parentalité.

Le stage de responsabilité parentale est un espace d'information, de réflexion et, le cas échéant, d'orientation. Il doit permettre de lutter contre la récidive et d'aider le justiciable à retrouver les moyens d'accéder à ses droits, ses devoirs et sa responsabilité de parent.

Menés en partenariat avec les magistrats du Tribunal Judiciaire de Nantes, le Barreau de Nantes, France Victimes 44 Nantes et les équipes de l'UAPED¹² du CHU de Nantes, ces stages nécessitent des ajustements et des concertations permanentes avec les partenaires.

5 stages se sont tenus en 2023 avec 58 personnes inscrites (57 en 2022, 56 en 2021 et 9 en 2020).

Concernant ces 40 stagiaires ayant validé leur participation :

- 37 personnes étaient convoquées dans le cadre d'une composition pénale ;
- 3 personnes étaient convoquées dans le cadre d'un classement sous condition ;
- 18 personnes étaient convoquées suite à un jugement ;

Nous disposons désormais d'un projet d'intervention détaillant le cadre législatif du dispositif, notre conception dans la mise en œuvre, son contenu par séquence et notre organisation fonctionnelle.

Cet écrit a pu, dès lors, servir de support à la convention que nous avons soumis au Procureur de la République de Nantes et la signer en nous félicitant du contenu de ce projet.

4.3 L'accompagnement des auteurs de violences conjugales

Le service pénal socio-judiciaire de l'Adaes44 a fait le choix d'élaborer et de développer un dispositif de prévention de la récidive depuis 2007.

Nos trois actions regroupées en un pôle d'accompagnement des auteurs de violence conjugale renvoient à trois objectifs visant tous la **prévention de la récidive** :

- 1) Nous portons un protocole depuis octobre 2015 permettant **l'éviction du conjoint violent** : lorsque notre service est saisi d'une procédure ouverte pour des violences au sein du couple dans le cadre de la permanence d'orientation pénale que nous assurons aux Tribunaux Judiciaires de Nantes et de Saint-Nazaire, nous sommes en mesure d'organiser un hébergement d'urgence pour l'auteur. Ce dispositif permet aux juges de prononcer et de garantir une prévention à la réitération et à la protection des victimes.

¹² UAPED CHU : Unité d'accueil pédiatrique des enfants en danger du CHU

- 2) Nous mettons en œuvre depuis 2013 un **stage de responsabilisation et de lutte contre les violences au sein du couple** dédié aux auteurs de violence conjugale. Nous y travaillons avec eux les conséquences pénales, sociétales et familiales de leurs actes sur deux journées où se succèdent différents intervenants (Gendarmerie, France Victimes 44 - association d'aide aux victimes, ANPAA - association de prévention en alcoologie, et intervenants socio-judiciaires de l'Adaes44). La dynamique de responsabilisation vise à les impacter, provoquer une mise en question de leurs comportements et à susciter une élaboration.
- 3) Nous animons enfin, un **groupe de parole** depuis 2007, à raison d'une séance à quinzaine (6 à 8 participants) sur l'ensemble de l'année civile. Ce dispositif comporte un entretien préalable et 10 séances collectives de deux heures qui se déroulent les vendredis après-midi. Des séances d'analyse de la pratique sont animées avec un psychologue extérieur. Les participants à ce groupe peuvent être ou non sous-main de justice. **Depuis 2021, nous avons mis en place un second groupe de parole à Saint-Nazaire.**

Avec ces actions, nous souhaitons ainsi contribuer à :

- Mettre sous protection les victimes par l'intermédiaire d'une éviction sécurisée.
- Impacter les auteurs et susciter une réaction par nos stages de responsabilisation.
- Travailler avec ces auteurs sur leur responsabilisation en s'appuyant sur une dynamique de groupe.

Notre groupe ressource compte 16 professionnels de l'Adaes44, auxquels s'ajoutent nos partenaires que sont la Gendarmerie Nationale, Addictions France, France Victimes 44 Nantes et France Victimes 44 Saint-Nazaire.

Les groupes de parole

Nantes : 15 hommes ont validé leur parcours de 8 séances sur ce groupe continu en 2023. La proportion de personnes volontaires qui nous est adressé est en hausse. 20 personnes ont été orientées, mais certaines se désistent au vu de leur organisation personnelle et d'autres ne vont pas au bout des 8 séances.

Saint-Nazaire : 5 participants ont validé leur parcours de 8 séances en 2023.

Les participants louent l'apaisement que leur procure cet espace de parole. Ils expriment une possibilité qui leur a été offerte de se poser et d'envisager de manière critique leur fonctionnement personnel, dans le but de ne pas réitérer.

Le dispositif groupe de parole est passé à 10 séances au lieu de 8. Sur la base des formations effectuées, des retours des participants et de l'expérience des animateurs, nous avons ainsi souhaité renforcer la possibilité d'accentuer d'avantage le processus de responsabilisation à l'œuvre en prolongeant d'un mois leur degré d'implication.

Les stages de responsabilisation

Nantes :

21 (12 en 2022) stages de responsabilisation sur 2 jours d'intervention ont été effectués, avec nos partenaires (France Victimes 44, la Gendarmerie Nationale et Addictions France). Ces stages accueillent majoritairement des auteurs ayant fait l'objet d'une condamnation au tribunal correctionnel.

252 personnes étaient convoquées : 177 stages ont été validés (117 en 2022), 29 en carence et 46 reports de stage.

15 (13 en 2022) stages de responsabilisation ont également été réalisés sur 1 journée, animés par des professionnels de l'Adaes44. Ils accueillent essentiellement des personnes ayant fait l'objet d'une mesure de composition pénale.

150 personnes étaient convoquées : 107 stages ont été validés, 20 en carence et 23 reports de stage.

Evolution : 284 stages validés en 2023, 227 stages validés en 2022, 77 stages validés en 2021, 46 stages validés en 2020, 60 en 2019, 46 en 2018

Saint-Nazaire :

7 (5 en 2022) stages de responsabilisation sur deux jours ont été réalisés. 70 personnes convoquées : 58 stages validés, 4 carences et 8 reports de stage.

15 (16 en 2022) stages de responsabilisation sur une journée ont également été effectués. 150 personnes convoquées : 134 stages validés, 5 carences et 11 reports de stage.

Evolution : **192 stages validés en 2023**, 181 validés en 2022, 44 validés en 2021, 15 en 2020, 28 en 2019, 23 en 2018.

En Loire-Atlantique :

476 stages validés en 2023 (408 en 2022, 121 en 2021, 61 en 2020, 88 en 2019 et 69 en 2018), soit + 16,67% cette dernière année.

L'éviction de conjoint violent

Depuis 2015, nous avons engagé un protocole d'éviction au sein des deux Juridictions, formalisé par une convention réunissant la Préfecture, les Procureurs de la République, le SIAO et l'Adaes44.

Dans ce cadre, à la suite d'un déferrement, si la personne mise en cause pour des faits de violence conjugale, susceptible d'être placée sous contrôle judiciaire avec éviction du domicile conjugal, ne dispose pas de ressources lui permettant de garantir un hébergement, nous actionnons le protocole depuis la permanence d'orientation pénale.

Alors, nous réservons et finançons la première nuit d'hôtel (jusqu'à 3 nuits s'il s'agit d'un week-end) puis saisissons le SIAO¹³ qui oriente la personne vers une structure de la veille sociale (Trajet, Solidarité Estuaire...) au sein de laquelle un hébergement sera organisé jusque son jugement.

Evolution de la part des faits de violence conjugale parmi les enquêtes sociales rapides (ESR) réalisées dans la cadre de la Permanence d'Orientation Pénale :

| Année | ESR NANTES | | | | ESR ST NAZAIRE | | | |
|-------|-------------|---------------|---------------------------|------------|----------------|----------------|---------------------------|-----------|
| | TOTAL | En % VI/TOTAL | Violences intrafamiliales | Eviction | TOTAL | En % VI/TOTAL | Violences intrafamiliales | Eviction |
| 2019 | 994 | 11.36% | 113 | 50 | 145 | 20% | 29 | 12 |
| 2020 | 1119 | 25.20% | 282 | 116 | 165 | 39.39% | 65 | 34 |
| 2021 | 1080 | 27.20% | 294 | 111 | 226 | 30% | 68 | 18 |
| 2022 | 1623 | 20.9% | 339 | 125 | 358 | 30% | 110 | 22 |
| 2023 | 1776 | 24.04% | 427 | 121 | 405 | 31.11 % | 126 | 38 |

¹³ SIAO : Service intégré d'accueil et d'orientation

4.4 Actualités de l'année écoulée

Le dispositif groupe de parole est passé à 10 séances au lieu de 8. Sur la base des formations effectuées, des retours des participants et de l'expérience des animateurs, nous avons ainsi souhaité renforcer la possibilité d'accentuer d'avantage le processus de responsabilisation à l'œuvre en prolongeant d'un mois leur degré d'implication.

Nous avons retravaillé notre communication par l'établissement d'une nouvelle affiche, nous nous sommes dotés d'une adresse mail spécifique groupeparole@adaes44.org ainsi que d'une ligne téléphonique dédiée permettant à une personne de nous solliciter directement pour renseignements.

Nous avons changé d'intervenant et de fonctionnement pour l'analyse de la pratique au bénéfice des animateurs de Nantes et de St-Nazaire.

Nous avons travaillé de manière collaborative avec les animateurs à faire évoluer le contenu du **stage 1 jour** + entretien individuel afin qu'il se déroule dorénavant sur une journée et demi. Cette demi-journée située 15 jours après, est définie sur une modalité d'échange avec les participants sur la base d'une séance collective telle que pratiquée en groupe de parole, en s'appuyant sur les situations et contextes apportés par les protagonistes.

Il nous importe de faire avancer notre démarche d'évaluation via ces retours de terrain. Nous prenons un temps avec chaque stagiaire, afin qu'il puisse évaluer le stage et ce même travail est effectué par les animateurs. Nous expérimentons de donner à voir l'appréciation effectuée par les participants et les animateurs au moyen de diagramme comparatifs.

En interne, notre groupe ressource Adaes44 compte 16 professionnels de l'Adaes44, auxquels s'ajoutent nos partenaires que sont la Gendarmerie Nationale, Addictions France, France Victimes 44 Nantes et France Victimes 44 Saint-Nazaire.

Nous maintenons nos deux réunions annuelles concernant le groupe ressource interne à l'Adaes44. Ces dernières ont eu lieu les 7 avril et 24 novembre 2023. Cela permet de réunir les animateurs œuvrant à l'animation des stages et de groupe de parole et de faire avec les retours de nos partenaires intervenant sur nos dispositifs (Gendarmerie nationale, France Victimes 44 Nantes et St-Nazaire, Addictions France).

Nous avons collaboré avec une étudiante doctorante en psychologie, Madame Telma Mimault, afin de mener **une étude comparée entre le Québec et la France auprès d'auteurs de violences conjugales**. Cela a donné lieu à des entretiens avec des participants de manière individuelle en post stage, sur la base du volontariat. Nous restons en lien avec la réalisation en cours de cette thèse.

Les 9 et 10 novembre 2023, nous avons organisé la tenue de **la commission Nationale pré sententielle de la Fédération Citoyens et Justice à Nantes** à laquelle le Service Pénal Socio-Judiciaire est rattaché.

7 professionnels de l'Adaes44 étaient également présents au **Colloque National portant sur la question du travail avec les auteurs de violences intra familiales** les 18 et 19 octobre 2023.

Nous avons mis en œuvre **le premier COPIL CPCA de Loire atlantique** le 1^{er} décembre 2023, en présence de nombreux partenaires dont la Vice-Procureure référente Violences Intrafamiliales du Parquet de Nantes, la DETS¹⁴, l'ARS¹⁵, le SIAO, les CHRS Trajet et Solidarité Estuaire, le SPIP¹⁶, SFLA¹⁷ et France Victimes 44.

Enfin, nous avons renouvelé cette année **une action de Justice Restaurative**, en partenariat avec France Victimes 44 Nantes.

¹⁴ DETS : Direction de l'emploi, du travail et des solidarités

¹⁵ ARS : Agence régionale de santé

¹⁶ SPIP : Service pénitentiaire d'insertion et de probation

¹⁷ SFLA : Solidarité Femmes Loire Atlantique



PERSPECTIVES

Nous restons attentifs à permettre l'acculturation des professionnels intervenant sur nos actions, au moyen d'observations préalables et d'échanges sur les postures professionnelles à adopter. Trois professionnels de l'Adaes44 entrant en animation sont envisagés pour 2024 dont 2 hommes et une femme, dans l'optique que puissions maintenir la mixité dans nos binômes d'animation.

Six animateurs vont bénéficier d'une formation à l'animation de Groupe de parole par le biais du CPCA sur les 24, 25 et 26 juin 2024.

La structuration du groupe ressource interne à l'Adaes44 reste un axe d'amélioration, en continuant de nous appuyer sur les professionnels de terrain. Nous allons réfléchir à une prochaine séquence de formation collective en intra, la dernière ayant eu lieu avec l'organisme belge PRAXIS en 2022. Il importe de se nourrir et d'échanger de manière régulière, sur une telle thématique.

Nous allons renforcer le lien possible entre le dispositif Groupe de Parole et les personnes prises en charge par les CHRS partenaires de l'éviction du conjoint violent. Aussi, nous accentuerons notre communication à propos du Groupe de Parole sur le bassin nazairien afin d'atteindre plus de participants qu'actuellement, en renforçant notre collaboration avec les SPIP de Nantes et St-Nazaire notamment.

En 2024, l'Adaes44 poursuivra son travail d'animation et de coordination du **Centre régional de Prise en Charge des Auteurs de violence au sein du couple**, en tant que mandataire du groupement solidaire réunissant Médiations 49, le SAAJ¹⁸⁷², le CAAAV¹⁹, Enosia et l'Areams.

Nous souhaitons poursuivre le développement d'un process de prise en charge globale de l'auteur de violence au sein du couple, intégré à une notion de parcours. Celui-ci devra mêler réactivité, responsabilisation, éviction, accompagnement psychothérapeutique et insertion.

Nous réfléchissons à nous doter d'un temps de psychologue sur le groupe ressource Adaes44 dédié aux violences conjugales, dans l'idée de construire un parcours entre le contrôle judiciaire socio-éducatif, l'éviction, le groupe de parole et le stage de responsabilisation. Cet axe de travail est à mettre en lien avec la feuille de route mise en œuvre lors du COPIL CPCA²⁰⁴⁴ de décembre dernier.

¹⁸ SAAJ : Service associatif d'appui judiciaire

¹⁹ CAAAV : Centre d'Accueil et d'Accompagnement des Auteurs de Violence

²⁰ CPCA : Centre de prise en charge des auteurs de violence

CONCLUSION

Le Service Pénal Socio-Judiciaire de l'Adaes44, sur ses différents pôles, agit sur commande de l'œuvre de justice, dans un souci de mise en lumière d'une réalité sociale, pour une prévention de la réitération de l'acte délinquant et au service du vivre ensemble.

Déterminés à faire exister ces fondamentaux inscrits dans notre projet associatif, nous savons devoir les animer au gré des contextes et des structures, au prix d'une absence de sécurisation de nos organisations.

Il nous appartient de toujours entretenir les liens avec notre environnement pour y défendre nos compétences et valeurs, proposer de nouvelles réponses aux problématiques posées et ajuster nos organisations, le cas échéant.

Au quotidien, cela se traduit par nos échanges, travaux, protocolisations avec **les juridictions** : Monsieur Gaudeul et Madame Sroda, Procureurs de la République à Nantes et Saint-Nazaire, les Président.e.s des tribunaux, **nos partenaires** : France Victimes 44, Associations Addictions France, la Gendarmerie nationale, les associations Trajet, Permis de Construire..., **la Fédération Citoyens et Justice** et **nos financeurs** : Protection Judiciaire de la Jeunesse, Mairies de Nantes et Saint-Nazaire, Département, Région, Métropole, Préfecture...

En 2024, nous soutiendrons cette dynamique :

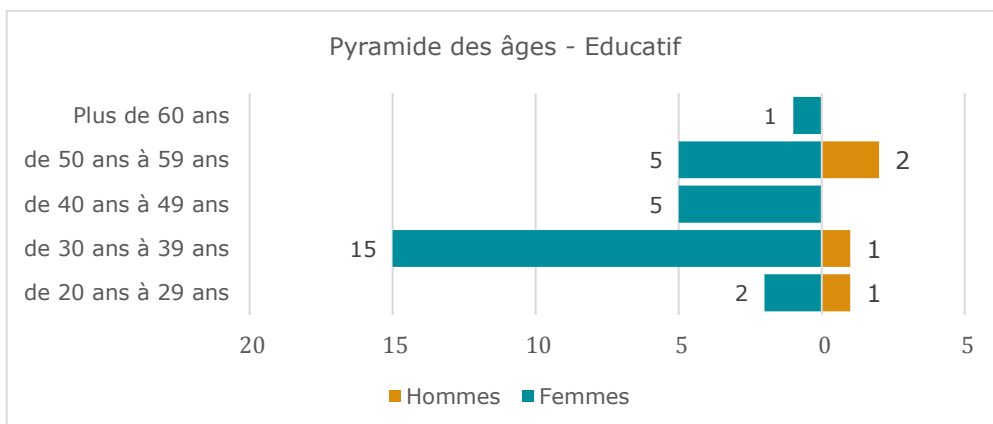
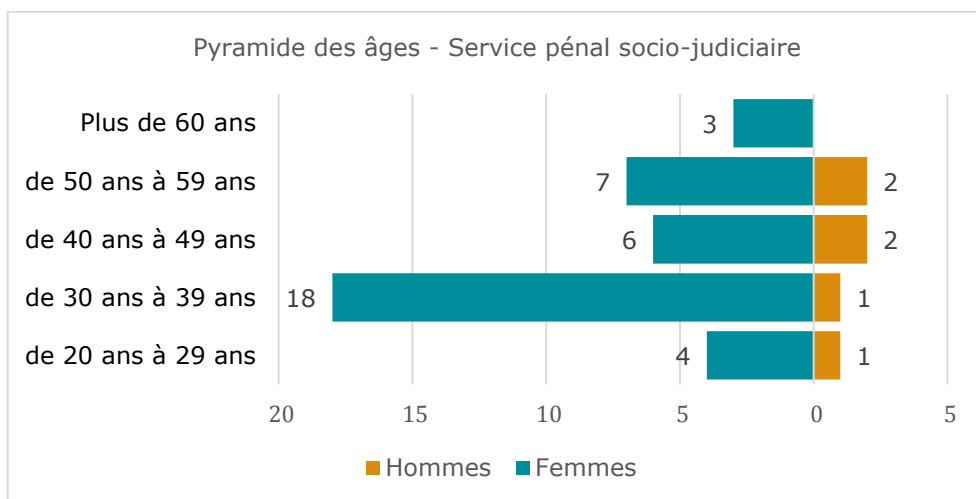
Conscient des enjeux de notre champ, ayant le souci d'y prendre notre part et y voyant une ouverture sur d'autres pratiques et réalités, nous avons candidaté, au nom de l'association, à la co-présidence de la commission pré sententielle de la Fédération Citoyens et Justice et avons été élu ce mois de janvier 2024. Cette responsabilité nous engage également par un siège au Conseil d'Administration de la fédération nationale.

Enfin, tout au long de l'année en cours, nous poursuivrons **notre dynamique de formation soutenue** avec notamment :

- Une formation ouverte aux intervenants socio-judiciaires sur la question du genre et des masculinités, socles de nombreuses violences au sein du couple,
- Une formation dédiée aux animateurs formés ou en cours de formation, sur l'animation de groupes de parole,
- Une formation organisée pour notre équipe de secrétaires concernant la gestion de l'agressivité en situation d'accueil,
- Une formation sur les violences sexuelles et la pratique auprès des agresseurs,
- Puis une formation sur les oraux aux assises et l'enquête de personnalité avec Citoyens et Justice.

Guillaume Jouis,
Directeur du SPSJ

Pyramides des âges



Ancienneté moyenne dans l'établissement

| Educatif | Services généraux | Autres personnels |
|----------|-------------------|-------------------|
| 9,3 | 2,5 | 11,5 |

Départs salariés en CDI

| Motif de départ | Nombre | ETP Total |
|-------------------------------|----------|------------|
| Démission | 5 | 4,3 |
| Rupture période d'essai | 1 | 1 |
| Retraite | 1 | 1 |
| Rupture conventionnelle | | |
| Licenciements pour inaptitude | | |
| Licenciement autres | 1 | 1 |
| 5 | | |
| Total | 8 | 7,3 |

| Qualification | Démission | Retraite | Fin de période d'essai | Licenciement autre | Total |
|------------------------------|-----------|----------|------------------------|--------------------|----------|
| Intervenant Socio-Judiciaire | 3 | | | 1 | 4 |
| Secrétaire | 2 | | 1 | | 3 |
| Chef de service | | 1 | | | 1 |
| Total | 5 | 1 | 1 | 1 | 8 |

Recrutement salariés en CDI

| Qualification | Nombre d'entrée | ETP |
|-------------------------------|-----------------|----------|
| Personnel éducatif | 3 | 3 |
| Personnel moyens généraux | | |
| Personnel paramédical/médical | | |
| Personnel administratif | 2 | 2 |
| Direction et encadrement | | |
| Total | 5 | 5 |

Absentéisme

| Fonction | Nombre de salariés concernés | Nombre de jours d'absence (en jour calendaire en 2023) |
|-------------------------|------------------------------|--|
| Fonction éducative | 6 | 1093 |
| Fonction administrative | 2 | 286 |
| Fonction d'encadrement | 2 | 71 |
| Services généraux | 0 | 0 |
| Total | 22 | 967 |

122 jours de congés maternité, en 2023, réparties sur 1 professionnelle.
1 temps partiel thérapeutique établis sur 91 jours.

Formations & colloques

| Nom de la formation/colloques | Nombre de jours de formation | Nombre de salariés concernés |
|---|------------------------------|------------------------------|
| Formation SST initiale | 2 | 3 |
| Formation SST recyclage | 1 | 3 |
| Maniement des extincteurs | 1 | 7 |
| Excel initiation | 2 | 9 |
| Excel perfectionnement | 2 | 9 |
| Modification législatives et réglementaires récentes et leur impact sur les mesures socio-judiciaires | 2,5 | 10 |
| CJSE | 5 | 3 |

Analyse de la pratique et supervision

L'ensemble des intervenants socio-judiciaires, de réparation pénale et délégués du procureur ont pu bénéficier de séances mensuelles d'analyse de la pratique au cours de l'année 2022. Madame Murielle Ollivier anime ces séances.

Les chef.fe.s de service bénéficient également de séances d'analyse de la pratique animées par Narjes Guetat Calabrese.

Nombre de stagiaires et d'apprentis

- Apprentis

NC

- Stagiaires

| Civilité | Nombre |
|----------|--------|
| Femmes | 11 |
| Hommes | 2 |





MECS La Jaunaie

2023 |

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I- Activité

1.1 Éléments statistiques

Nombre de journées réalisées

Les arrivées au cours de l'année 2023

Les sorties au cours de l'année 2023

Les jeunes pris en charge en 2023

Quelques statistiques au 31/12/2023 relatives à la scolarité, l'insertion et l'emploi

Mise en œuvre d'une mesure pénale ou une mise en garde à vue

Éléments statistiques relatives à la santé

Éléments statistiques relatives au nombre de séjour en gîte

II- Fonctionnement

2.1 Le projet institutionnel

2.2 Violences et passages à l'acte à l'épreuve des salariés

2.3 Démarche qualité : la nécessaire attention des logements

2.4 L'accueil en urgence demandé par le Conseil Départemental

CONCLUSION - PERSPECTIVES

ANNEXE

INTRODUCTION



2023

98,53% de taux d'occupation

7 entrées

8 sorties

L'année 2023 a été une année de stabilisation tant sur les effectifs des jeunes que des salariés.

La réécriture du projet institutionnel sur la base du projet associatif s'est poursuivie et achevée avec, en toile de fond, un travail de réflexion sur nos engagements dans le cadre de nos missions de protection de l'enfance, ce dans une dynamique participative (ensemble des professionnels). Cela a permis de nous accorder collectivement sur quoi protéger, et accompagner le processus d'autonomisation des jeunes qui nous sont confiés, afin d'améliorer les actions menées en leur faveur. Ce travail a permis la construction d'une culture commune et ainsi de mieux « faire institution ».

Cette année encore, les professionnels des différentes équipes ont mené à bien leurs missions auprès des jeunes accueillis malgré la grande complexité de certaines situations.

La diversification des réponses, toujours à l'œuvre à la MECS la Jaunaie, offre parfois des possibles dans ces situations complexes.

Le début de l'année 2023 a été marqué par un événement particulièrement violent (menace avec arme) qui est venu impacter l'institution dans son ensemble et qui a perduré jusqu'à l'automne.

L'idée d'une commission sur les situations complexes a émergé cette année afin de poursuivre et renforcer un travail déjà inscrit dans la continuité d'un climat de veille institutionnelle, notamment sur la question de la protection, des limites et de la violence.

Ces travaux ont permis de restaurer la pensée et l'élaboration dans ces situations qui peuvent mettre à mal le jeune, son environnement, les adultes qui l'accompagnent, les autres jeunes et l'institution.

Le dernier trimestre 2023 a également été marqué par le départ de Monsieur Hergué, Directeur de la Jaunaie depuis 2018, et l'arrivée de Florent Pairé à cette fonction. La dynamique institutionnelle et un climat apaisé ont permis d'engager une transition de qualité. Je remercie Monsieur Hergué pour ses partages d'expérience et le travail accompli pendant toutes ces années.

I. Activité

1.1 Éléments statistiques

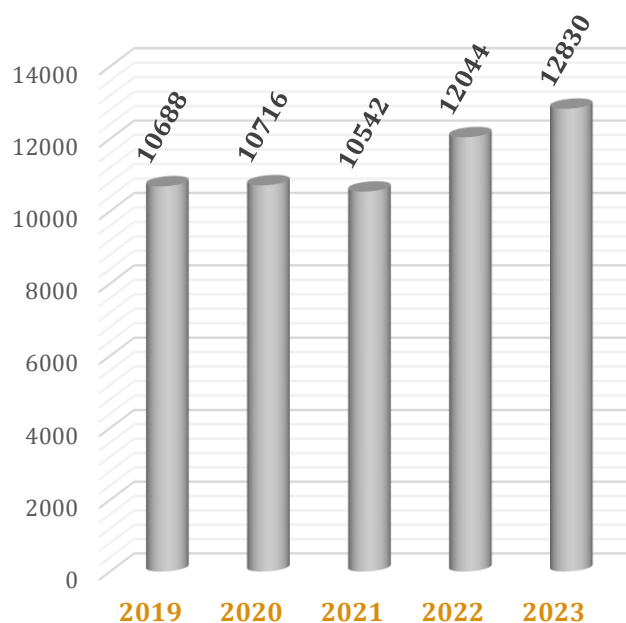
Nombre de journées réalisées

Le nombre de journées à réaliser en 2023 au taux d'occupation de 95% était de **13 524**. Nous en avons réalisé **14 020 journées**, soit **98.53%**.

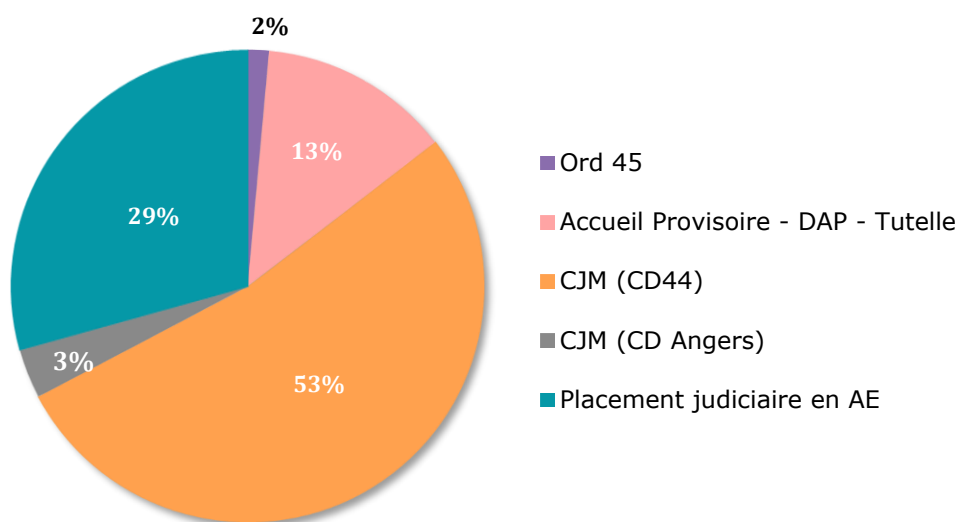
Un taux de rotation faible pour cette année 2023 et un accueil en surnuméraire sur un laps de temps assez court explique en partie ce taux important.

Répartition du taux d'occupation depuis 2019

| JOURNEES REALISEES / an | | Taux d'occupation |
|-------------------------|---------------|-------------------|
| 2023 | 14 020 | 98.53 % |
| 2022 | 12 044 | 84,51 % |
| 2021 | 10 542 | 93.18 % |
| 2020 | 10 716 | 94,45 % |
| 2019 | 10 688 | 94.45 % |



Répartition du nombre de journées réalisées en fonction de la mesure :



Zoom sur les CJM (Contrat Jeunes Majeurs) :

| Journées réalisées CJM/ an | |
|----------------------------|--------------|
| 2023 | 7 391 |
| 2022 | 4 525 |
| 2021 | 5 760 |
| 2020 | 6 946 |
| 2019 | 4 815 |

Un taux de rotation faible, une ouverture en 2022 de 8 places pour des jeunes en situation d'autonomie, avec des âges à l'arrivée proches de la majorité, expliquent en grande partie l'augmentation des journées en contrat jeunes majeurs. Pour l'année 2022, l'accueil des CJM représentait 44% des prises en charge contre 57% en 2023. Il est donc à noter la montée en âge des prises en charge et la stabilisation des parcours de vie des mineurs devenus de jeunes adultes.

Dans un contexte de tension quant au devenir des contrats jeunes majeurs, le service de l'Intern'appart et le SAI Jeunes (Service d'Autonomisation et insertion) ont dû et doivent encore à la fois conjuguer les dimensions d'insertion, d'hébergement, de soin dans une temporalité plus courte.

Les opportunités de sorties du dispositif ne sont pas nombreuses (peu de logements disponibles, difficultés d'inscrire le jeune dans une insertion professionnelle stable et pérenne et pour certains, difficulté pour créer un parcours de soin adapté faute de dispositifs). La dynamique à l'œuvre n'est pas toujours en adéquation avec les objectifs et les volontés fixés par le Conseil Départemental. Il s'agit de rendre davantage lisibles les actions engagées auprès du jeune.

Les arrivées au cours de l'année 2023

En 2023, 7 jeunes ont été admis.

Ils étaient 21 en 2022. Le chiffre de 2022 fait difficilement référence dans la mesure où nous avons obtenu la création de 8 places supplémentaires en hébergements individuels suite à notre réponse à l'appel à candidature du Conseil Départemental. Cela a donc modifié les effectifs du SAI Jeunes et par conséquent les admissions. 2022 est quand même une année où la rotation des jeunes a été importante.

Orientation et parcours au sein de la MECS

| Admission | Nombre de jeunes |
|--------------|------------------|
| Odysée | 5 |
| Inter'appart | 1 |
| SAI Jeunes | 1 |
| Total | 7 |

Répartition des jeunes en fonction de leur âge à leur arrivée - 2023

| Âge | Nombre de jeunes |
|--------------------|------------------|
| Entre 13 et 16 ans | 4 |
| Entre 17 et 18 ans | 2 |
| 18 ans | 1 |
| Total | 7 |

Répartition des jeunes en fonction de leur situation avant leur orientation vers le dispositif diversifié de la Jaunaie - 2023

| Situation avant leur arrivée | Nombre de jeunes |
|--|------------------|
| Chez de la famille, amis, tiers digne de confiance judiciaire ou un tier administratif en famille avec suivi AEMO secteur associatif | 4 |
| Etablissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance) | 2 |
| En famille | 1 |
| Total | 7 |

Les sorties au cours de l'année 2023

8 jeunes sont sortis au cours de l'année.

Répartition des jeunes sortis en fonction de l'orientation validée- 2023

| Orientation à la sortie | Nombre de jeunes |
|--|------------------|
| Retour en famille | 1 |
| Orientation vers un accueil familial | 1 |
| Orientations vers un autre établissement | 1 |
| Orientation vers un service semi-autonomie | 1 |
| Orientation vers autonomie totale | 4 |
| Total | 8 |

Répartition des jeunes sortis en fonction de la durée de leur prise en charge - 2023

| Durée de prise en charge | Nombre de jeunes |
|--------------------------|------------------|
| Entre 1 an et 2 ans | 4 |
| Entre 2 ans et 3 ans | 1 |
| Entre 4 ans et 5 ans | 1 |
| Entre 5 ans et + | 2 |
| Total | 8 |

Les jeunes pris en charge en 2023

44 jeunes ont été pris en charge par les dispositifs proposés par la MECS La Jaunaie, dont :

- 5 filles
- 39 garçons

Répartition des jeunes pris en charge dans l'année selon leur âge

| Âges | Nombre de jeunes |
|--------------------|------------------|
| Entre 13 et 16 ans | 7 |
| Entre 17 et 18 ans | 13 |
| + de 18 ans | 24 |
| Total | 44 |

Quelques statistiques au 31/12/23 relatives à la scolarité, l'insertion, l'emploi

| | Odysée | Intern'appart | SAI Jeunes | Total |
|----------------------------|--------|------------------------------------|----------------------------------|-----------|
| Scolarité classique | 2 | | 3 | 5 |
| Scolarité adaptée | 1 | 2 | | 3 |
| Apprentissage | 1 | | 4 | 5 |
| Formation – mission locale | 1 | 1 | 3 | 5 |
| Emploi | 1 | 2 services civiques 1 bénévolat | 4 services civiques 4 emplois | 12 |
| Sans activité | 6 | 3 | 5 | 14 |
| | | | | 44 |

Peu de jeunes s'inscrivent dans une scolarité dite classique. Les parcours scolaires et professionnels sont souvent chaotiques ou peinent à s'installer durablement dans le temps. Il arrive parfois que certains jeunes restent inactifs de longs mois. Pour autant, les étayages éducatifs pour dynamiser une accroche professionnelle, scolaire ou d'insertion finissent par donner des « résultats ». C'est en général le fruit de longs mois de sollicitations, de remise en confiance et de restauration de l'estime de soi...

Mise en œuvre d'une mesure pénale ou une mise en garde à vue en 2023

| | Odysée | Intern'appart | SAI Jeunes | Total |
|---------------|--------|---------------|------------|-----------|
| Mesure pénale | 5 | 3 | 5 | 13 |
| Garde à vue | 10 | / | 2 | 12 |

Éléments statiques relatifs à la santé

La dimension soin est aujourd'hui inhérente aux parcours de vie des jeunes. Le tableau ci-dessous témoigne du nécessaire accompagnement autour du soin. Les manifestations et symptômes des jeunes accueillis sont autant de freins et de difficultés à la relation éducative d'une part mais aussi à l'insertion scolaire et professionnelle.

| | Odysée | Intern'appart | SAI Jeunes | Total |
|---|--------|---------------|------------|-----------|
| MDPH/ Nombre jeunes | 3 | 4 | 2 | 9 |
| Hospitalisations /si supérieur à 1 jour | / | / | / | |
| Suivi psychiatrique | / | 5 | 3 | 8 |
| Hospitalisation psychiatrique | / | / | 1 | 1 |
| Traitement psychiatrique | / | 4 | 1 | 5 |
| Suivi par spécialistes | / | 2 | 2 | 4 |
| Conduite addictive | 7 | 5 | 10 | 22 |
| Suivi en addictologie | / | 2 | / | 2 |

Éléments statiques relatifs au nombre de séjours en gîte

| | Odysée | Intern'appart | SAI Jeunes | Total |
|-----------------|--------|---------------|------------|-----------|
| Séjours en gîte | 50 | | 1 | 51 |

II. Fonctionnement

2.1 Le projet institutionnel

Comme précisé en introduction, un travail sur le projet institutionnel de la MECS La Jaunaie s'est engagé en 2022. Monsieur Hergué, directeur, notait en début d'année 2023 que le déroulement avait été parfois discontinu, mais chaque service avait été au travail pour son propre projet. Monsieur Hergué saluait également un engagement collectif et une bonne dynamique. La démarche engagée par les services avec l'ensemble des professionnels a été la plus importante pour travailler la cohérence institutionnelle. En septembre 2023, le projet institutionnel était finalisé en grande partie. Après l'appropriation du directeur arrivant, Monsieur Pairé, le projet a été transmis à la Direction générale et au Conseil d'Administration pour validation.

Avec la création et l'ouverture de la MECS Le Point-Virgule, une réflexion a été menée en fin d'année sur le besoin de penser collectivement l'accompagnement des enfants, adolescents et adultes au sein des hébergements de l'Adaes44. L'idée d'une « charte inter-MECS » a émergé.

2.2 Violences et passages à l'acte à l'épreuve des salariés

Les aléas des problématiques individuelles et collectives des jeunes en hébergement mettent à l'épreuve quotidiennement des professionnels plus ou moins aguerris à des débordements, mais aussi à des situations complexes.

Le début de l'année 2023 a été marqué par un fait de violence (menace sur deux professionnels avec une arme de poing) qui a déstabilisé les équipes et mis l'établissement face à une prise de décision (sortie des effectifs de la MECS) qu'elle n'a pu honorer faute de solution. Le directeur, Monsieur Hergué avait indiqué le peu de soutien de la part de l'ASE pour trouver une solution pérenne. Le jeune est resté au sein de la MECS jusqu'au mois d'octobre 2023 et un accompagnement par défaut (suivi par un chef de service) s'est mis en place.

Sur des situations paroxystiques telles que la Jaunaie a pu vivre, la question des liens avec l'ASE dans le cadre de situations extrêmement complexes reste posée. Comment soutenir les salariés si une solution suffisante ne peut être posée à l'encontre d'un jeune ? Peut-on être en mesure d'assurer un accompagnement dans une situation d'une telle gravité ?

Ce sont des enjeux majeurs pour un établissement. Il s'agit dès lors pour l'équipe cadre d'accompagner les équipes vers une appropriation d'une pratique professionnelle affirmée, tout en veillant à leur proposer un cadre de travail qui soit suffisamment sûr et accueillant. Cet accompagnement nécessite d'identifier des leviers d'action pour continuer de mobiliser des professionnels de terrain parfois en perte de sens, en difficulté sur l'accompagnement.

Les violences, les menaces, les dégradations sont autant d'épreuves au quotidien qui nécessitent des attentions particulières auprès des équipes pour trouver des solutions. Malgré cela, à la Jaunaie, l'engagement des professionnels reste intact. Les équipes restent force de propositions et pro-actives dans les solutions à apporter aux jeunes au quotidien. C'est aujourd'hui un point d'ancrage fort de l'établissement de la Jaunaie.

2.3 Démarche qualité : la nécessaire attention des logements

La MECS la Jaunaie est aujourd'hui dotée de 27 logements en accompagnement diffus et d'une structure d'accueil collective. Tous ces logements nécessitent une vigilance particulière au quotidien.

2 professionnels du service technique sont exclusivement dédiés à l'entretien du parc « logements » et du site de la Jaunaie. Les constats sur notre qualité d'accueil structurel ne sont pas satisfaisants. Ils nous obligent à engager une dynamique de rénovation et de travaux. Deux constats majeurs ont abondé dans le sens de nos observations :

Un bâti vieillissant : le foyer de l’Odyssée est un service qui depuis deux décennies a subi les aléas d’une vie collective. De nombreuses réparations (de plus en plus coûteuses) sont régulièrement mises en œuvre pour maintenir une maison en bon état. Pour 80% de notre parc « logements extérieurs » (studios), une remise en l’état (sol, plafond), aménagement espace de vie sont une réelle nécessité.

Les profils des jeunes, les projets individualisés sont des paramètres à prendre en compte nécessairement pour adapter une pratique d’accompagnement qui soit au plus près des besoins du jeune accueilli. Force est de constater que :

- Nombre de ces jeunes sont souvent, lorsqu’ils arrivent, très loin d’être engagés dans un processus d’autonomie. L’accueil des jeunes au foyer de la Jaunaie nous amène à accompagner de plus en plus de jeunes très en difficulté pour « tenir » un logement. Aussi, il peut arriver qu’un logement devienne vite insalubre faute d’entretien, et ce, malgré les passages des professionnels.
- Beaucoup de ces jeunes, lors de « crises » paroxystiques, manifestent leurs violences en dégradant plus ou moins volontairement les espaces de vie collectifs ou leur chambre. Ces dégradations sont très coûteuses surtout lorsqu’elles touchent aux organes de sécurité (porte coupe-feu, alarme...).
- La gestion d’un parc important de logements nécessite de faire face également aux incidents liés aux sinistres. Une difficulté majeure est celui de relogement et de la place du jeune qui est à reconsidérer, mais aussi la difficulté d’engager les réparations avec des artisans dont les disponibilités calendaires ne correspondent pas à notre urgence.

2.4 L’accueil en urgence demandé par le Conseil Départemental

L’année 2023 a été marquée par une demande inédite du Conseil Départemental, à savoir l’accueil en surnuméraire des situations d’enfants de l’ASE sans solution pour la période d’été. Cette organisation a été prolongée jusqu’au mois de décembre 2023.

La MECS de la Jaunaie a été sollicitée, mais faute de possibilité d’accueil suffisante et déjà en tension avec les prises en charge de la Jaunaie, l’établissement n’a pas été en mesure de répondre aux demandes. Cette pratique qui s’imposait à l’ensemble des établissements de la Protection de l’enfance, est venue poser une réflexion sur notre capacité d’accueillir en interne, faire débat au sein de l’inter-Association44, tant sur le fond que sur la forme. Si l’établissement de la Jaunaie n’a pas été impacté par ces demandes, il n’en reste pas moins la nécessité de s’interroger sur les effets de cette pratique, mais également sur notre capacité à répondre ponctuellement au contexte difficile que traverse le Conseil Départemental et plus particulièrement l’Aide Sociale à l’Enfance.



CONCLUSION – PERSPECTIVES

Pour la MECS La Jaunaie, cette année 2023 a permis de stabiliser les accueils des jeunes et les équipes de professionnels. Cette dynamique a permis d'asseoir les pratiques professionnelles déjà à l'œuvre au sein des services, de conforter, d'affirmer une solidarité qui a fait ses preuves à plusieurs reprises. Une volonté de s'inscrire dans une démarche qualité est aujourd'hui engagée. Cette démarche qualité ne peut prendre sens qu'à l'aune d'une réflexion constante de nos pratiques. Il est donc important pour l'équipe cadre d'impulser une clinique institutionnelle qui vienne promouvoir notre capacité à parler, à penser nos pratiques, mais aussi notre capacité à élaborer collectivement.

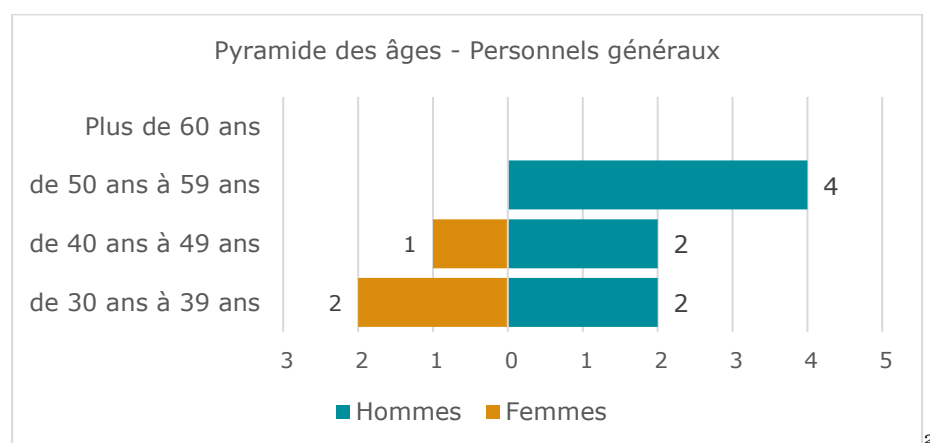
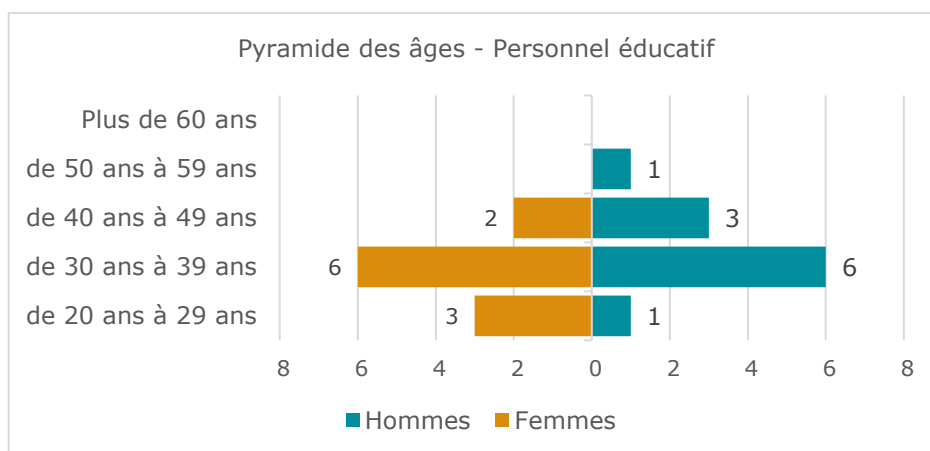
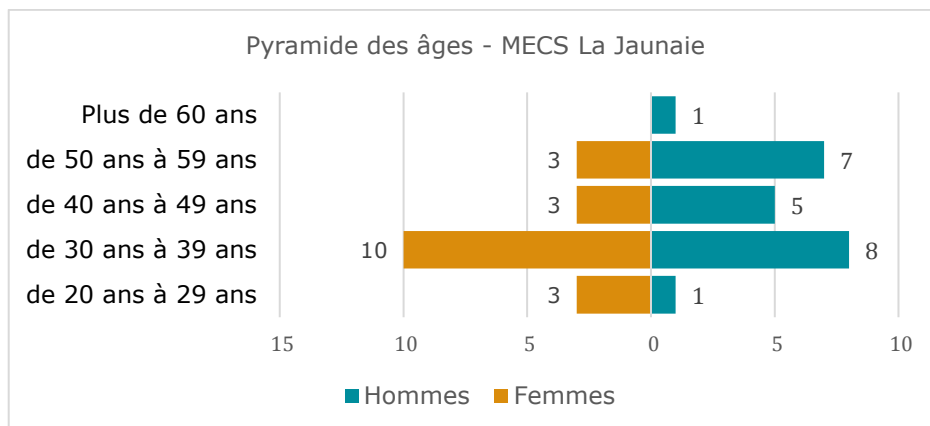
Les orientations associatives autour de la mise en œuvre d'une démarche qualité de l'accompagnement, de la réflexion collective sur l'accompagnement en hébergement, de l'harmonisation des procédures des ressources humaines, de la mise en place du dossier unique de l'utilisateur sont autant de défis qu'il va s'agir de soutenir pour l'année à venir.

La MECS La Jaunaie doit à la fois exister dans sa singularité, mais aussi exister dans un collectif « MECS ». L'année 2024 sera ponctuée de rencontres et d'échanges pour harmoniser des pratiques, faire valoir un accompagnement éducatif singulier à la hauteur des engagements associatifs.

Pour l'an prochain, dans un objectif d'élargir le rapport d'activité à l'ensemble des professionnels qui gravitent autour des jeunes, il nous semble important de venir également quantifier, évaluer les prises en charge de la mobilisation professionnelle, afin de mesurer une dynamique d'accueil en journée aujourd'hui à l'œuvre.

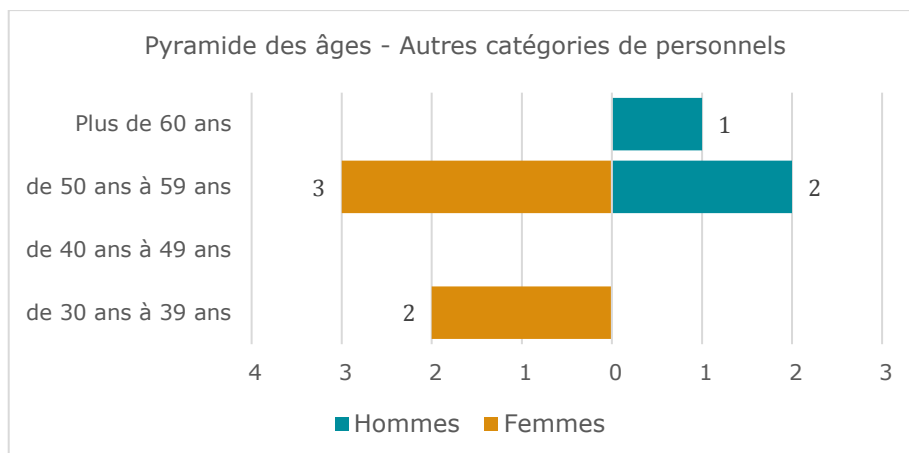
Florent Pairé
Directeur MECS La Jaunaie

Pyramides des âges



21

²¹ Services généraux : surveillants de nuit, agents techniques, maitres/maitresses de maison



Ancienneté moyenne dans l'établissement

| Educatif | Services généraux | Autres personnels |
|----------|-------------------|-------------------|
| 3,6 | 5,0 | 15,1 |

Départs salariés en CDI

| Motif de départ | Nombre | ETP Total |
|-------------------------------|----------|-----------|
| Démission | 2 | 2 |
| Rupture période d'essai | | |
| Retraite | | |
| Rupture conventionnelle | 2 | 2 |
| Licenciements pour inaptitude | | |
| Licenciement autres | | |
| Autres | | |
| Total | 4 | 4 |

| Qualification | Démission | Retraite | Rupture Conventionnelle | Licenciement autre | Total |
|----------------------|-----------|----------|-------------------------|--------------------|----------|
| Educateur spécialisé | 2 | | 2 | | 4 |
| Total | 2 | | 2 | | 4 |

Recrutement salariés en CDI

| Qualification | Nombre d'entrée | ETP |
|-------------------------------|-----------------|----------|
| Personnel éducatif | 3 | 3 |
| Personnel moyens généraux | | |
| Personnel paramédical/médical | | |
| Personnel administratif | | |
| Direction et encadrement | 1 | 1 |
| Total | 4 | 4 |

Absentéisme

| Fonction | Nombre de postes | Nombre de jours d'absence | Jours d'absence / jours travaillés en % |
|-------------------------|------------------|---------------------------|---|
| Fonction éducative | 21.95 | 779 | 10 % |
| Fonction administrative | 1.8 | 42 | 6 % |
| Fonction psychologique | 1 | 11 | 3 % |
| Fonction d'encadrement | 3.40 | 123 | 10 % |
| Services généraux | 2.90 | 60 | 6 % |
| Total | 31.05 | 1015 | |

Dont :

- 823 jours cause « arrêt maladie »
- 139 jours cause « maternité - paternité »
- 22 jours cause « enfant malade »
- 32 jours cause « accident du travail »

Formations & colloques

| Nom de la formation/colloques | Nombre de jours de formation | Nombre de salariés concernés |
|------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Formation SST initiale | 2 | 1 |
| Formation SST recyclage | 0 | 0 |
| Maniement des extincteurs | 1 | 6 |
| Notion d'autorité : Faire autorité | 2 | 40 |
| Formation maître d'apprentissage | 23 | 3 |

Analyse de la pratique et supervision

| Nom de l'ADP/Supervision | Nombre de jours | Nombre de salariés concernés |
|--------------------------|-----------------|------------------------------|
| ADP | 37 | 27 |
| Supervision psychologues | 6 | 2 |

Nombre de stagiaires et d'apprentis

- Apprentis

| Civilité | Nombre | Période |
|----------|--------|-----------|
| Femme | 1 | 2020-2023 |
| Femme | 2 | 2023-2024 |

- Stagiaires

| Civilité | Nombre |
|----------|--------|
| Femmes | 3 |
| Hommes | |





MECS Les Amarres

2023 |

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I- **Activité**

1.1 Éléments statistiques de l'activité en hébergement

Nombre de journées réalisées
Suivi des jeunes en hébergement
Statistiques générales

1.2 Éléments statistiques de l'activité en ateliers

Chiffres et activités
Vignettes cliniques de 3 jeunes

1.3 Focus santé

L'accompagnement sanitaire
L'accompagnement psychologique

II- **Fonctionnement**

2.1 2023 : Un dispositif de Protection de l'enfance sous tension

Contribution à la solidarité départementale
Points clefs de l'année

CONCLUSION - PERSPECTIVES

ANNEXE

INTRODUCTION



2023

94,09% de taux d'occupation
20 demandes d'accueil sur le dispositif hébergement
8 entrées
8 sorties
23 jeunes suivis en hébergement
17 jeunes suivis sur les ateliers
195 accompagnements sanitaires réalisés

La MECS Les Amarres accueille au sein de son Dispositif Éducatif d'Hébergement Diversifié **15 jeunes garçons et filles**, âgé(e)s de 13 à 18 ans relevant d'une mesure de placement judiciaire ou administrative (au titre de l'enfance en danger article 375 du code civil ou accueil provisoire), avec 14 places pour le compte des services de l'ASE et 1 place dans le cadre pénal (au titre de l'ordonnance de 45) pour le compte de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

Un accueil est possible pour les jeunes âgé(e)s de 18 à 21 ans selon les conditions prévues par l'article L222-5 du code de l'action sociale et des familles : un Contrat Jeune Majeur (CJM – à la demande du jeune par accord des services du Conseil Départemental). Une dérogation peut être accordée par le Département dans le cadre du CJM 25 pour les jeunes âgés de plus de 21 ans. Dans le cadre pénal, une Mise Sous Protection Judiciaire (MSPJ) permet le prolongement d'accueil de jeunes au-delà de la majorité. Une mesure de Protection Jeune Majeur (PJM) permet un placement après 18 ans tout comme une mesure judiciaire éducative avec module optionnel « placement ».

Par arrêté du Préfet de la Région Pays de la Loire, l'établissement a vu son autorisation renouvelée en date du 12/12/2018 pour 15 ans, soit jusqu'au 3 janvier 2032.

Le prix de journée a évolué de 249,60 euros en 2022, à 262,47 euros en 2023.

La MECS Les Amarres étudie les saisines par ordre d'arrivée, selon les dates, avec pour objectif d'honorer au mieux l'occupation des 15 places, au-delà de la répartition de principe ASE / PJJ. Nous étudions avec sérieux chaque dossier dans le cadre d'une procédure d'admission. Cette évaluation est réalisée dans un souci d'objectivation pour le jeune concerné et sa famille, tout en vérifiant une certaine compatibilité avec la situation des autres jeunes accueillis au titre de l'intérêt collectif puis du vivre-ensemble. Il est ici une responsabilité de l'établissement dans l'évaluation des risques (adaptation de l'accompagnement et du projet du jeune au dispositif) selon le profil des mineurs et jeunes majeurs que l'on souhaite nous confier.

La complexité des situations et la vulnérabilité de plusieurs adolescent(e)s ont nécessité cette année plus que jamais de diversifier nos modalités d'accompagnement et d'hébergement. Plusieurs jeunes se sont vu affecter 2 ou 3 studios différents en raison de tensions avec le voisinage, d'intrusions extérieures, de passages à l'acte sur fond de problématique de drogue et/ou de relations sexuelles tarifées, de mauvaises fréquentations extérieures. Nous avons également recours à des nuitées hôtelières (+ de 16 ans), à notre famille ressource, à de l'accompagnement éducatif à domicile ou encore au camping en bungalow.

Malgré cette activité chargée, les équipes éducatives ont organisé des temps de convivialité et d'accompagnement de manière efficace et efficiente ; une pluridisciplinarité mise au service de relations de proximité avec les représentants légaux, tout au long de l'année.

Structure de la MECS :

- **ESTUAIRE** (foyer) : 7 jeunes accueillis dont 6 au sein du foyer éducatif. Le 7^{ème} au sein d'un studio à proximité qui est intégré à la vie quotidienne de la structure.
- **CAP** (service d'accompagnement en logement extérieur) : 8 adolescent(e)s accueilli(e)s en studios, Résidence sociale, FJT, suivis dans le cadre d'un accompagnement éducatif visant une autonomie progressive du jeune. Une seconde place en studio logement a été contractualisée avec Résid'étape de St-Nazaire pour une durée de deux ans. Un second studio dont nous étions locataire a également été acheté cette année dont nous sommes désormais propriétaire. Ces projets viennent ici répondre à une forte tension immobilière pour la location de biens sur le territoire.
- Nous disposons d'une **famille ressource** située à Pontchâteau, qui permet l'accueil de jeunes les week-ends et/ou en période de vacances scolaires, offrant un temps «Hors les murs de l'institution » et dont l'hébergement en famille reste délicat. Enfin, nous disposons d'une **caravane** qui permet un hébergement spécifique au sein d'un camping et/ou pour des temps de transfert lors des vacances d'été.
- **HORIZON** (ateliers) : accueil de jeunes en situation de décrochage scolaire ou professionnel qui bénéficient d'une mesure de Protection de l'enfance. Une équipe éducative et technique se mobilise avec des temps d'accompagnement individualisé et personnalisé, au-delà de la dimension groupale. Un partenariat avec l'Education nationale et le Conseil Départemental est effectif via l'accueil de mineurs dans le cadre d'un parcours particulier. Un accueil est également possible par conventionnement dans le cadre du réseau Protection de l'Enfance ateliers de remobilisation. La recherche pour l'acquisition de nouveaux locaux s'est intensifiée du fait de l'activation de la mise en vente du bien par le propriétaire.

I. Activité

1.1 Éléments statistiques de l'activité en hébergement

Nombre de journées réalisées

Le taux d'occupation de 95% n'est pas atteint alors même que 66 journées ont été consacrées à de l'accueil d'urgence en sureffectif via les services de l'ASE. Cela s'explique par le temps consacré aux 8 départs et 8 accueils sur le dispositif cette année 2023.

Nous réalisons un total de **5 151 journées** pour un résultat attendu de **5 201 journées** soit **50 journées de moins**.

4 786 journées réalisées pour le Conseil Départemental (**4 854 attendues donc - 68**) et 365 journées pour la PJJ (**347 attendues donc + 18**).

Ainsi globalement, pour un taux d'occupation attendu à hauteur de 95% depuis le 1^{er} janvier, celui-ci est de 94,09% pour l'année 2023. (74,38% en 2016 pour un taux attendu à 90%, 84,37 % en 2017 pour un taux attendu à 95%, 98,21 % en 2018 pour un taux attendu à 95%, 95% pour un taux attendu à 95% en 2019 , 92,15% en 2020, 98,78% en 2021 et 96,58% en 2022).

Suivi des jeunes en hébergement

| Activités hébergement | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|------------------------------|-----------|-------------|-------------|------------|-------------------|
| Taux d'occupation | 95% | 92,15% | 98,78% | 96,58% | 94,09% |
| Journées réalisées | 5201 (-0) | 5059 (-157) | 5408 (+207) | 5288 (+87) | 5151 (-50) |
| Demandes d'accueil | 23 | 29 | 20 | 11 | 20 |
| Entrées | 5 | 8 | 7 | 2 | 8 |
| Sorties | 5 | 9 | 5 | 4 | 8 |
| Jeunes suivis en hébergement | 21 | 24 | 21 | 18 | 23 |
| Accompagnements sanitaires | 176 | 157 | 302 | 177 | 195 |

Statistiques générales

8 jeunes sortis dans l'année

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---------|------|------|------|------|
| Sorties | 9 | 5 | 4 | 8 |

Retour en famille : **2**

Orientation vers un autre établissement : **2**

Orientation vers un service de semi-autonomie : **1**

Autres orientations : **1**

Fin de CJM sans orientations faute d'hébergement validée par l'ASE : **1**

Fin de prise en charge demandée par l'établissement et actée ASE : **1**

Durées des placements réalisés des jeunes sorti.e.s des effectifs en cours d'année :

Moins de 3 mois : **2**

Entre 6 mois et 12 mois : **1**

Entre 12 et 24 mois : **2**

Plus de 24 mois : **3**

8 jeunes accueillis dans l'année

Nombre total de saisines transmises par la plateforme départementale d'orientation sur l'année et PJJ :

| | 2023 |
|--------------------|------|
| Demandes d'accueil | 20 |
| ASE | 14 |
| PJJ | 6 |

Nombre de saisines non abouties dans l'établissement du fait :

- D'un changement de projet ou autres éléments extérieurs à une décision de l'établissement : **2**
- Refus de l'établissement : **3**
- Incompatible en collectivité mais admis aux ateliers de remobilisation : **1**
- Refus PJJ : **6** au motif « place occupée » « sortie directe d'incarcération », « saisine en cours ».

Nombre d'admissions sur l'année

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|-----|------|------|------|------|
| ASE | 8 | 7 | 2 | 8 |
| PJJ | 0 | 1 | 0 | 0 |

La place PJJ a été occupée toute l'année 2023.

Provenance des jeunes admis :

Dispositif urgence CDEF : **3**

Domino : **1**

Gites : **2**

Famille : **1**

Collectif Héol : **1**

Jeunes présents dans l'établissement au 31/12/23

Moyenne d'âge de tous les jeunes : 18 ans et 2 mois

| | 2023 | | 2023 |
|---------|------|---------|------|
| Filles | 7 | Majeurs | 10 |
| Garçons | 8 | Mineurs | 5 |

Nombre de fratries accueillies dans le courant de l'année. Nombre de jeunes concerné-e-s : **0**

Nombre d'enfants ayant une reconnaissance MDPH : **4**

Nombre d'enfants pour lesquels une demande MDPH est en cours : **1**

Traitement des saisines au cours de l'année

Nombre de saisines non abouties dans l'établissement du fait :

- D'un changement de projet ou autres éléments extérieurs à une décision de l'établissement : **2**
- Refus de l'établissement : **3**
- Incompatible en collectivité, mais admis aux ateliers de remobilisation : **1**
- Refus PJJ : **6** au motif « place occupée » « sortie directe d'incarcération » « saisine en cours ».

1.2 Éléments statistiques de l'activité en ateliers

Chiffres et activités

| Activités ateliers | 2023 |
|-------------------------|------|
| Nombre de jeunes suivis | 17 |
| Moins de 16 ans | 7 |
| 16 ans et plus | 10 |
| Parcours Particuliers | 3 |
| Milieu ouvert | 2 |
| Hébergement | 15 |

Les ateliers de remobilisation Horizon de l'Adaes44 sont composés de 3 professionnels à 0.80 ETP.

L'accompagnement est destiné aux jeunes de 13 à 21 ans et priorisé pour les jeunes de l'hébergement Adaes44. Nous accueillons également des jeunes du milieu ouvert. Pour construire l'accompagnement éducatif, social, d'orientation et d'insertion, l'équipe en partant du projet du jeune, s'appuie sur des compétences variées (menuiserie, musicothérapie et enseignement spécialisé), mais propose également de multiples supports (activités manuelles et créatives, sports, cuisine, jardinage, code de la route, sorties culturelles...). Ces accompagnements sont individualisés afin de s'adapter aux besoins et aux spécificités de chaque jeune.

Les vignettes cliniques qui suivent présentent succinctement trois parcours de jeunes accueillis sur les ateliers.

Vignettes cliniques pour 3 jeunes

A. est une jeune placée en studio à la MECS de l'Adaes44 à Saint-Nazaire depuis octobre 2020. Scolarisée en IME jusqu'en 2021, elle a été prise en charge par les ateliers en mai 2022 avec comme objectif principal une remobilisation relative à ses problématiques de santé (obésité morbide, manque d'hygiène, négligence de son image...).

La remobilisation fut dans un premier temps difficile ; il a d'abord fallu l'aider à prendre conscience de sa problématique. En effet, très sédentaire, elle refusait par exemple tout simplement de marcher, de se déplacer sans être transportée par un éducateur. Un travail autour de la relation et du lien de confiance avec l'équipe des ateliers (ayant nécessité une mise en cohérence des pratiques internes à la MECS la concernant) a

permis progressivement de la mobiliser sur des activités physiques et de la sensibiliser à une meilleure hygiène de vie (alimentation, sommeil, activité...).

Au départ, il a ainsi été demandé à A. de faire seule le trajet aller ou retour de chez elle aux ateliers (800m). Des séances de piscine ont été mises en place suite à sa demande. Cette proposition s'est avérée efficiente avec des résultats visibles (prise de conscience de son état, remobilisation, perte de poids...). Une progression a aussi été observée quant au soin apporté à son apparence (hygiène, vêture, maquillage...).

S'en sont suivies d'autres activités physiques (marche, tennis de table...), la préparation au passage du code de la route et des temps de musique. Ces différents supports ont permis une pleine remobilisation avec une présence aux ateliers quasi-quotidienne.

Après avoir obtenu son code fin 2023, une baisse de mobilisation a pu être constatée sur son investissement dans les activités physiques mais elle a dernièrement demandé à venir davantage aux ateliers pour une remise à niveau en français.

M. est une jeune MNA²² originaire du Mali âgée de 15 ans lors de sa prise en charge aux ateliers en avril 2023.

Scolarisée au Mali, elle ne parle quasiment pas français lorsqu'elle arrive en France en 2022.

M. a été orientée sur les ateliers par le foyer dans l'objectif principal d'apprendre la langue française. L'approche pédagogique proposée diffère d'un apprentissage en milieu scolaire et cherche à s'adapter au niveau (difficultés, ressources...).

Affectée dans un collège à Saint-Nazaire, elle a été accompagnée par les ateliers dans le cadre d'un parcours particulier.

Au-delà de l'apprentissage du français, l'accompagnement individualisé s'est rapidement diversifié pour répondre aux souhaits de M. dans la demande de découvrir et d'apprendre (apprendre à nager, à faire du vélo pour gagner en autonomie, découverte d'ateliers manuels...).

Cette jeune s'est très vite adaptée, a toujours été constante quant à sa détermination, sa joie de vivre, son investissement et sa motivation. Malgré tout M. a pu montrer un réel manque de confiance en soi et une forte exigence envers elle-même. Un travail du lien, de valorisation de ses aptitudes et d'adaptation progressive des supports d'apprentissage a permis, à ce titre, une évolution positive dont elle témoigne :

« Je suis arrivée aux ateliers il y a 1 an, au début, j'ai eu peur parce que je ne les connaissais pas du tout (...) il y avait Julie, Julien et Valentin. Avec Julie j'apprends à bien parler et écrire français, j'aime et c'est une bonne idée pour nous apprendre. Au début, je ne savais pas bien parler, mais maintenant, c'est plus facile, j'allais un peu au collège et aux ateliers. Avec Julien et Valentin j'ai appris un peu à nager et à faire du vélo, j'ai aimé, c'était drôle. J'ai aussi fait du bois, une décoration pour ma chambre, j'ai trop aimé aussi parce que je n'avais jamais fait, ça m'a fait plaisir. J'ai aussi fait un grand tableau avec de la peinture pour le foyer, ça m'a fait du bien.

On a fait les journées voyage dans le réseau avec les ateliers, j'ai fait de la couture (...), de la soudure (...), j'ai fait une fleur, et du bois où j'ai écrit mon prénom, j'ai adoré beaucoup parce que je n'avais jamais fait tout ça et c'était joli pour ma chambre.

Depuis septembre je vais au lycée tout le temps et aux ateliers le mercredi après-midi pour faire du français et j'ai travaillé mon orientation, on a cherché des stages en pâtisserie pour trouver un apprentissage. J'ai fait un stage et normalement j'ai trouvé un patron.

Aux ateliers j'ai appris beaucoup de choses, je me sens bien, j'aime venir même quand je suis fatiguée et j'ai plus confiance en moi. Les éducateurs des ateliers sont gentils, patients, contents de me voir (...) on rigole beaucoup aussi, on peut compter sur eux, il n'y a rien de négatif. »

²² MNA : Mineur non accompagné

ML a été placé à la MECS au foyer en février 2018, à l'âge de 16 ans, suite à un parcours en ITEP qui n'a pas pu se poursuivre pour cause d'absentéisme et d'inadaptation de l'accueil proposé vis-à-vis de ses difficultés de violence. Il a quitté le dispositif MECS fin 2023 à l'âge de 22 ans (fin de mesure), après avoir bénéficié d'un long accompagnement. Il a rapidement été accueilli sur les ateliers Horizon pour travailler son orientation. Les premières rencontres lui ont permis de valider un projet dans la restauration et d'intégrer une formation qualifiante d'une année en cuisine (Certificat de Qualification Professionnelle).

En parallèle de ce CQP, l'accompagnement aux ateliers s'est poursuivi dans le cadre d'un soutien pédagogique à la formation, indispensable pour lui. Suite à sa formation, M.L. a trouvé un emploi en restauration et n'est donc venu que très ponctuellement sur les ateliers pour des besoins de type, aide à la rédaction de courriers, de documents administratifs, à la demande son éducateur référent. Un peu plus tard, à sa propre demande d'une remise à niveau/apprentissage du français, sa présence aux ateliers est redevenue régulière, M.L. émettant différents souhaits davantage perçus par l'équipe comme des prétextes pour conserver le lien développé avec les professionnels, malgré le fait qu'il travaillait toujours à temps plein en parallèle. Il venait chercher du conseil, de l'apaisement, de la sécurisation. Les ateliers étaient pour lui un lieu où il pouvait venir déposer des choses d'ordre personnel qu'il ne s'autorisait pas à nommer à ses éducateurs référents.

Au-delà, il venait véritablement chercher auprès des professionnels de l'Horizon une forme de soupape pour décompresser et décharger, pour ne pas « dégoupiller ».

Tout le travail effectué autour de cette problématique de contenance déficitaire de ses émotions s'est avéré réellement efficient et visible sur la fin de son accompagnement, notamment dans sa capacité d'adaptation à son environnement (aux antipodes de son comportement à son arrivée à la MECS où il était « explosif »). Plus la fin de sa prise en charge approchait, plus M.L. sollicitait les ateliers pour à tout prix conserver le lien.

« Julie, il faudrait qu'on se voie, parce que, tu comprends, je crois que je suis dyslexique dans l'analyse ! » M.L.



Ateliers peinture (mains de M.L.)

Témoignage de M.B., autre jeune MNA accueillie aux ateliers

« Quand je suis arrivée aux ateliers je ne connaissais presque rien, grâce aux éducateurs maintenant je connais beaucoup de choses, par exemple parler français, écrire, le bois, la peinture, le jardinage... »

M.B

1.3 Focus santé

L'accompagnement sanitaire

L'infirmière intervient de manière transversale sur la MECS à 0,40 ETP le lundi et le mardi, soit 14h de présence hebdomadaire au sein du foyer, du CAP et des ateliers Horizon. Elle intervient également sur le dispositif Entre2 à 0,20 ETP le lundi.

Depuis février 2020, l'infirmière intervient en complément des autres acteurs de la prise en charge des jeunes accueillis. Elle a un rôle de conseil en santé, hygiène, auprès des équipes éducatives et de l'équipe de direction. Elle accompagne chaque jeune accueilli dans sa prise en charge globale et évalue tout au long de son accueil son besoin sur le plan sanitaire.

7 jours d'hospitalisations aux urgences pour 3 jeunes et 195 accompagnements sanitaires réalisés avec les équipes éducatives. La présence de l'infirmière permet pour tous les jeunes de la MECS d'être à jour de leurs vaccins (réalisés par l'infirmière) puis de bénéficier d'un suivi dentaire et ophtalmologique. Elle a suivi en particulier les dossiers MDPH pour les jeunes concernés ; travail de prévention, suivi diététique, préparation de piluliers, gestion de l'armoire à pharmacie. Le lien au dispositif « santé-protégée » a largement optimisé l'organisation des rendez-vous de santé et le suivi sécurisé de tous les jeunes confiés en 2023, y compris les majeurs en situation à risques. Chaque jeune bénéficie d'un médecin traitant de référence.

L'« Entre2 » (Dispositif partenarial)

L'infirmière intervient à 0,20 de son temps sur le dispositif de l'Entre2 dont la collaboration s'exerce avec 3 autres partenaires. Les 10 places sont occupées. Les questions sont partagées en équipe et plus précisément avec le collègue infirmier d'OPPELIA qui intervient à 0,40 ETP. Tous ces jeunes ont eu un lien avec les services de l'ASE par le passé. L'accompagnement sanitaire tout comme l'accompagnement administratif sont importants et les besoins exponentiels.

L'infirmière assure également la continuité des soins dans la gestion des traitements médicaux, des soins d'urgence et techniques, en relation avec les services des urgences ou du centre hospitalier, de l'infirmière scolaire...

Disponible avec ou sans rendez-vous, pour le jeune accueilli au sein de la MECS, l'infirmière peut aussi rencontrer les familles sur rendez-vous, dans des situations particulières. Se mettre en lien avec les familles dans le respect de la confidentialité des informations partagées, des informations transmises par le jeune. L'équipe éducative reste l'interlocuteur privilégié des familles.

Accompagnement sanitaire des jeunes confiés, par l'équipe éducative et/ou l'infirmière de l'établissement – période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

| | CAP (9 jeunes) | ESTUAIRE (7 jeunes) | TOTAL |
|--|----------------|---------------------|------------|
| Médecin traitant/SOS | 4 | 28 | 32 |
| Psychiatre Psychologue Neuro psy CMP CATT | 10 | 20 | 30 |
| Echographie / Radio IRM Scanner | 3 | 6 | 9 |
| Dentiste Stomato Ortho | 11 | 18 | 29 |
| Ophtalmologue Orthoptique Opticien | 1 | 4 | 5 |
| Socio Esthéticienne | | 3 | 3 |
| Orthophonie | 2 | | 2 |
| Ostéopathe Chiropracteur | 2 | 3 | 5 |
| Labo analyse Vaccins | 3 | 1 | 4 |
| Hospitalisation Inter chirurgicale | 2 | | 2 |
| Diététicienne Nutritionniste | 1 | 6 | 7 |
| Pneumologue Allergologue | | 1 | 1 |
| Anesthésie | 1 | 1 | 2 |
| Psychomotricienne | 5 | | 5 |
| URGENCE CH | 3 | | 3 |
| Otorhino laryngologiste | 1 | | 1 |
| Planning familial CEGIDD Sage -femme Gynéco | 6 | 6 | 12 |
| Addictologie | 7 | 6 | 13 |
| Kinésiologue | 5 | | 5 |
| Accompagnement prostitution | 2 | 2 | 4 |
| Bilan de santé | 1 | 1 | 2 |
| Equithérapie | | 13 | 13 |
| Cardiologie | | 3 | 3 |
| Neuro traumatolo | | 1 | 1 |
| Pédiatrie | | 1 | 1 |
| Centre cure | | 1 | 1 |
| TOTAL | 70 | 125 | 195 |

L'accompagnement psychologique

- Temps de psychologue : 0.45 ETP.
- Temps de présence : les mardi et jeudi.

Rappel des missions du psychologue :

Après des adolescents accueillis :

Lecture des dossiers des demandes d'admission et échanges avec l'équipe.

Entretien de préadmission : temps en équipe, puis proposition d'un temps en individuel avec l'adolescent.

Le « Protocole » est présenté au jeune lors de son admission : 3 rencontres à prévoir avec la psychologue (un entretien de présentation suite à son arrivée, un 2^{ème} avant la synthèse du 2^{ème} mois, un autre avant la concertation d'échéance de la mesure).

Il s'agit de favoriser la création d'un lien de confiance, dans un cadre précisé dès le 1^{er} entretien. Ce dernier est proposé au sein d'un bureau au service. Les suivants peuvent avoir lieu sur le collectif, au bureau, sur l'extérieur, selon l'évaluation du niveau de contenance nécessaire, et selon les problématiques.

Auprès des familles :

Proposer une ou plusieurs rencontres avec les parents, afin de recueillir des éléments de l'histoire, les relations familiales et les positionnements de chacun.
Possibilité d'entretiens psycho-éducatifs (**4** réalisés en 2023), ainsi que d'entretiens de médiation parent(s)/enfant (**1** cette année).

Auprès de l'équipe :

Présence aux différentes réunions pour contribuer à l'analyse de la problématique du sujet, voire du fonctionnement familial (Qu'est-ce qui se rejoue des liens familiaux au sein de l'institution ? dans les relations avec les pairs ? les adultes ? ...).

Identifier les enjeux pour le jeune et sa famille liés au placement.

Apporter un éclairage complémentaire et distancié du quotidien.

Favoriser une prise de recul nécessaire à chacun dans son exercice professionnel.

Possibilité de temps individuels quant à une situation particulière.

Une rencontre avec chaque stagiaire intervenant au sein de la structure est prévue pour aborder les missions du psychologue, ainsi qu'un temps d'échanges commun aux divers stagiaires (4 entretiens en individuel cette année).

Participation aux « commissions suite à des conduites violentes ».

Des temps de coanimation avec les chefs de service ont eu lieu autour de certains thèmes abordés en réunion de fonctionnement.

Animation de temps cliniques : proposé 1 fois/mois, un mardi pour les professionnels de l'Estuaire de 14h30 à 15h30, un jeudi pour ceux du CAP de 10h à 11h, et un jeudi/mois de 9h à 10h pour l'Horizon :

- **7** réalisés avec l'Estuaire
- **5** avec le CAP (certains temps annulés du fait d'absence des uns et des autres)
- **9** avec l'Horizon

Dans l'ensemble, sont abordées les situations des adolescents, ou des thèmes se rapportant à des problématiques rencontrées. Des questions individuelles mais aussi collectives sont amenées. Des interrogations autour de comment faire contenance pour des jeunes souvent éparpillés, ou des notions plus précises comme les troubles de l'attachement, la gestion des émotions, le secret professionnel, la dynamique de groupe...

Ces temps permettent de croiser les regards et donc de pouvoir entendre que l'adolescent peut fonctionner différemment selon les personnes, les pairs présents..., et tend à favoriser un recul sur la situation, ou encore permet de réfléchir à de nouvelles hypothèses de travail.

La récurrence des situations abordées permet de mesurer l'ampleur que prennent certaines problématiques et de réaliser les questions qui traversent l'équipe. Des supports comme de courtes vidéos ou textes ont pu être utilisés.

Les entretiens :

Lectures de dossiers pour demande d'admission.

Entretiens de préadmission.

Entretiens jeunes :

L'Estuaire :

Concernant les jeunes présents à l'Estuaire en 2023, environ **25 entretiens** ont été réalisés. Environ **6 rencontres** prévues n'ont pas eu lieu. 2 des jeunes déjà présents l'année précédente affirment ne pas souhaiter de rencontre mais acceptent des entretiens ponctuellement. Les 5 adolescents accueillis en 2023 ont accepté les entretiens de présentation, 2 d'entre eux ne souhaitent pas d'autre rencontre (réticence envers la fonction psychologique et/ou non autorisé à verbaliser ce qui se passe en famille), et 3 acceptent de nouvelles rencontres. Une des jeunes filles a accepté un suivi psychologique en libéral. Un des jeunes a été accompagné dans le cadre d'un relais entre

2 CMP (changement de secteur). Un des adolescents a bénéficié d'un bilan neuropsychologique. Nous avons accompagné une jeune pour visiter un centre de soins.

Des entretiens psycho-éducatifs ont eu lieu afin de favoriser les échanges et aider certains jeunes à verbaliser leurs ressentis ou aborder les problématiques repérées (2 jeunes concernés).

Des entretiens ont lieu dans différents lieux. Les 1^{ers} entretiens se font au service rue Cardurand, puis les suivants peuvent être réalisés en voiture ou lors de repas sur l'extérieur.

Des temps de présence sur le collectif ou lors d'activités et sorties permettent des observations et de favoriser le lien avec certains jeunes. Une prise de repères pour certains est nécessaire avant de pouvoir rencontrer de nouvelles personnes. Il est primordial de travailler la sécurité, la contenance et de favoriser le lien, « l'aller vers », notamment pour les jeunes du collectif. La participation à certains temps favorise ces liens.

Le CAP :

Parmi les adolescents et jeunes adultes accueillis au CAP en 2023 :

- 2 suivis réguliers (un entretien/mois)
- Pour les autres jeunes, des entretiens ponctuels ou un refus d'une rencontre suite aux premiers rendez-vous. 5 entretiens prévus n'ont pas eu lieu (généralement les jeunes accueillis au CAP préviennent de leur absence, même au dernier moment, ou demandent à reporter le rendez-vous).

Des entretiens en présence d'un éducateur ont été réalisés, soit pour favoriser le lien (la présence de l'éducateur rend l'entretien moins menaçant pour le jeune, l'éducateur aide le jeune à formuler ou plutôt à initier sa demande), soit pour venir faire contenance et repositionner les espaces des uns et des autres.

Environ 25 entretiens ont été réalisés en 2023 avec des jeunes accueillis au CAP. Des entretiens peuvent également se réaliser en présence du binôme infirmière/psychologue, avec un accent mis sur la santé, des inquiétudes de l'équipe, et pour faire le lien « psyché/soma ».

Des orientations vers des accompagnements spécifiques ont été proposés : suivi en CMP (2 jeunes accompagnés), « consultation psycho trauma » (un jeune), psychologue en libéral (un jeune), ou vers une consultation en addiction.

Le rôle des éducateurs est primordial pour porter l'espace psychologique, ces derniers sont les réceptacles des agirs, des confidences et des questionnements des adolescents, et peuvent saisir les occasions pour orienter vers la psychologue.

La participation à des sorties (sortie bateau, sortie exposition à la Gacilly) ou encore à des temps spécifiques (temps festif de Noël, temps spécifique au départ de jeunes, pique-nique, fête de l'été) ont permis des observations dans un contexte différent, autre que le quotidien de la MECS (relations avec les adultes, avec les pairs, comportements dans des lieux publics...).

Entretiens avec les familles :

Réalisés au service : seulement 4 entretiens concernant 2 jeunes de l'Estuaire.

Entretiens avec des partenaires :

Des points réguliers dans certaines situations avec les partenaires du soin (psychologues de l'ASE, psychiatre et infirmiers en CMP²³, MDA²⁴, accompagnement pour évaluation

²³ CMP : Centre médico-psychologique

²⁴ MDA : Maison des adolescents



MDPH²⁵, psychologues, neuropsychologue en libéral). Ces liens sont réalisés avec l'accord du jeune, et en vue de soutenir la mise en place ou la continuité d'un suivi psychologique.

Participation aux temps avec l'EMR²⁶ pour 2 des adolescents ; participation à des rencontres avec l'ATDEC autour de 2 situations ; ainsi qu'un temps de travail à distance (dispositif proposé par Oppélia) pour la situation d'un jeune.

Diverses participations : Groupe Ressource MDA, Groupe Santé des Adolescents, Réunion Psychologues en MECS, Analyse de la pratique des psychologues hébergement Adaes44 à partir de septembre.

Concernant les formations ou séminaires, la psychologue a participé à :

- Formation sur la prostitution des mineurs (octobre 2023)
- Evaluation du potentiel suicidaire
- France Addictions : RPIB²⁷+ formation collective
- Journée du CRPT²⁸ sur le Psychotraumatisme

➔ **Accueil d'une étudiante en Master 1 de Psychologie** du Développement à partir de novembre 2022 jusque avril 2023.

²⁵ MDPH : Maison départementale des personnes en situation de handicap

²⁶ EMR : Equipe Mobile Ressources

²⁷ RPIB : Repérage précoce et intervention brève

²⁸ CRPT : Centre régional du psycho-traumatisme

II. Fonctionnement

2.1 2023 – Un dispositif de Protection de l'enfance sous tension

La crainte de voir les structures d'hébergement se fragiliser fin 2022 s'est confirmée en 2023. Début 2023, la Direction Enfance Famille informe de la dégradation des budgets du Département qui oblige à recentrer sa politique publique de Protection de l'enfance sur l'accueil des mineurs confiés. Ainsi, il n'est plus possible de renouveler un Contrat Jeune Majeur au-delà des 20 ans révolus. Cette décision en appellera bien d'autres tout au long de l'année, dans un contexte de restriction financière nous appelant à faire plus avec moins.

Ce contexte local va rejoindre de fortes inquiétudes au niveau national avec un système de Protection de l'enfance jugé défaillant au point que lors de sa réunion du 9 avril 2024, la conférence des Présidents a pris acte de la création de la commission d'enquête au titre du droit de tirage attribué au groupe Socialistes et apparentés, en application du deuxième alinéa de l'article 141 du Règlement de l'Assemblée Nationale. Un rapport est attendu le 8 octobre 2024.

Foyers surchargés, manque de familles d'accueils, carence de travailleurs sociaux... ces constats ne sont pas sans impacter nos établissements. La MECS Les Amarres tente alors de préserver le fonctionnement de son dispositif tout en contribuant à un nécessaire effort de solidarité.

Contribution à la solidarité départementale

Suite à une demande de la Direction Enfance Famille via un protocole non validé (IA 44), notre établissement contribue dans la mesure de ses possibilités à l'accueil de deux jeunes en dépannage d'urgence et en sureffectif pour un total de 66 journées.

Points clefs de l'année

Le poste de chef de service à temps plein se voit partagé entre deux professionnels à mi-temps, pour une expérimentation sur l'année 2023.

Un certain nombre de recrutements sont organisés liés à des salariés qui changent d'orientations professionnelles ou d'établissements dans un projet d'évolution de carrière. Le poste à pourvoir en CDI sur le foyer éducatif ESTUAIRE n'est toujours pas occupé faute de candidatures et deux arrêts maladie de longue durée nous incitent à recourir aux remplacements. Jusqu'à présent, nous parvenons à recruter des CDD sans devoir faire appel à l'intérim ce qui est fortement réprimé par le Conseil Départemental.

Le CIFA 2022 a été globalement honoré. Celui de 2023 se trouve fortement impacté du fait de la réduction des moyens financiers alloués. L'accès des professionnels désireux de participer à des journées à thèmes, colloques, formations courtes est ainsi facilité au mieux.

L'établissement a fait l'objet d'une enquête du CSE/CSSCT motivée par un courrier en date du 14 février 2023. Elle portait essentiellement sur des questions RH notamment suite aux conséquences de la fermeture du foyer pendant une semaine en octobre 2022 pour dysfonctionnement grave signalé au Département. Le médecin du travail a également adressé un courrier d'alerte le 7 février 2023 sur un nombre important de visites de salariés à la médecine du travail exprimant une souffrance professionnelle.

Au plus près des événements, la Direction avait engagé différentes actions en soutien telles que des séances de régulation, un groupe de parole, des entretiens individuels. Le Directeur des Amarres a rencontré le médecin du travail, les élus de la CSSCT, la Directrice Générale et les différents intervenants engagés en soutien afin d'établir un premier diagnostic.

Un plan d'action 2023 portant sur un travail de « réassurance et de sécurisation de l'exercice professionnel » a été engagé.

Celui-ci s'est construit via 4 leviers d'actions :

- 1) Des séances de formations spécifiques,
- 2) L'appropriation, la réappropriation des outils et procédures,
- 3) Mieux se connaître pour mieux communiquer,
- 4) Des espaces d'écoute et de convivialité au service de l'efficacité du travail. Un bilan sera effectué en 2024.

Concernant les jeunes accueillis et au-delà des problématiques de santé importantes qui nécessitent un accompagnement du quotidien, les conséquences relatives à l'usage de drogues chez les jeunes mettent à mal leur situation ainsi que le dispositif d'hébergement. Une vigilance particulière est engagée concernant les risques prostitutionnels. 4 jeunes dont 2 mineures font l'objet d'un suivi par le service ATDEC « Dispositif Mineur.es en Situation de Prostitution ».

Par un courrier du 23 novembre 2023, le Département informe de la mise en place d'une allocation harmonisée pour les jeunes accueillis en appartement ou logement diffus. Un référentiel va fixer les règles de cette allocation selon les ressources des jeunes. Ce nouveau dispositif va nécessiter une gestion et une organisation rigoureuses, les délais sont très courts avec une échéance de mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024. Parallèlement et pour le mois d'avril, les jeunes en appartement devront également contribuer aux frais d'hébergement selon le niveau de ressources. Pas de contribution si moins de 700 euros et jusqu'à 220 euros maximum si le jeune perçoit un revenu à hauteur du SMIC.

Sur le plan immobilier, les locaux « ateliers de remobilisation HORIZON » que nous louons à St-Nazaire depuis 2013 sont officiellement en vente. Le propriétaire nous laisse du temps pour se positionner à l'acquisition ou non avant les 6 mois de préavis qui s'effectueront à suivre pour déménager. Le Département ne consent plus à ce que les associations soient propriétaires de locaux qui ne sont pas des locaux à sommeil. Une phase de recherche s'est engagée, de visites de biens à la location avant la phase prochaine de négociations avec la Direction Enfance Famille sur le montant des loyers eu égard au marché immobilier nazairien.

Le projet de déménagement des locaux rue de Cardurand ne sera pas priorisé par le Département avant 2024. Le dispositif d'hébergement s'est renforcé par l'acquisition d'un nouveau studio dont l'acte de vente a été signé le 21 avril 2024. Nous avons également contractualisé avec Résid'Etape de St-Nazaire pour l'octroi d'un studio pendant deux ans afin de diversifier l'offre d'hébergement à destination des jeunes accueillis.



CONCLUSION - PERSPECTIVES

De nombreux défis pour 2024 !

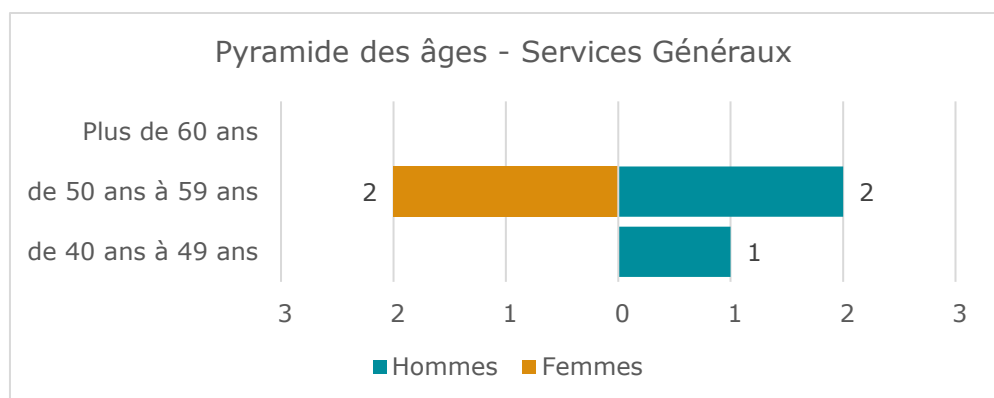
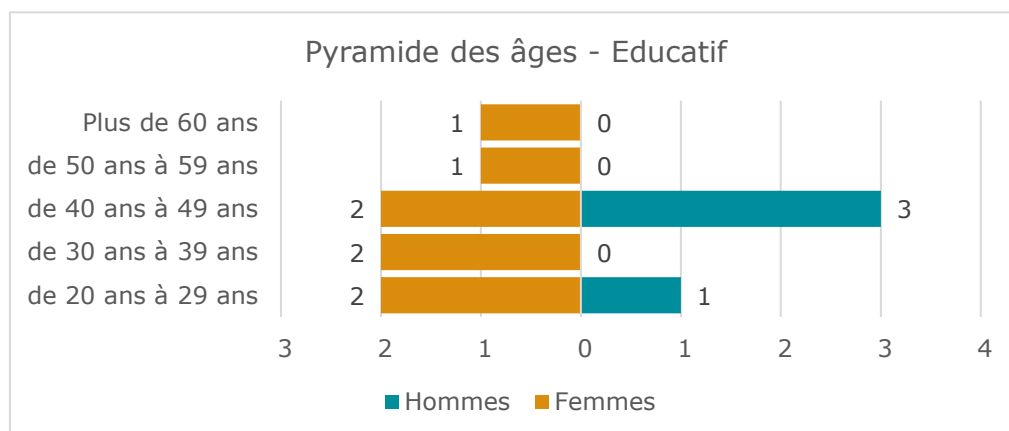
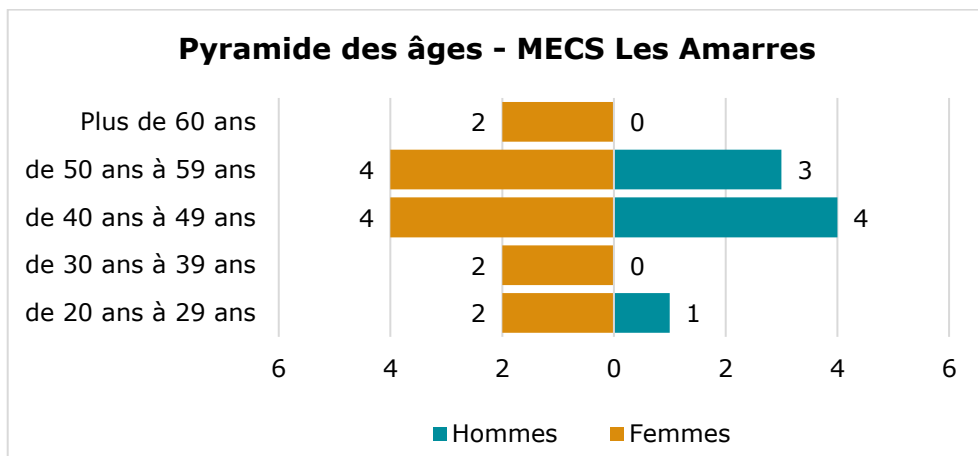
L'année 2024 présente donc de nombreux défis pour l'établissement. Celui de s'associer aux objectifs fixés par la Direction Générale visant à répondre au développement de notre Association et la poursuite de sa mise en conformité intégrant la démarche qualité en vue du contrôle des établissements et services. Le groupe de travail « Hébergement » regroupant les trois MECS est déjà engagé pour ce faire. Également, celui de poursuivre une activité de qualité vis-à-vis des jeunes (mineurs et majeurs) confiés dans un contexte de grande tension relative aux restrictions budgétaires annoncées par le Département. Nous poursuivons aussi le partenariat engagé avec l'association Linkiaa dans le projet de la future plateforme ateliers de remobilisation du bassin nazairien. Nous poursuivons enfin le partenariat engagé dans le cadre du dispositif Entre2 pour les jeunes majeurs de 18 à 25 ans.

Tout cela en préservant les équipes pluridisciplinaires pour ne pas entraver le travail conséquent des professionnels de la MECS Les Amarres (puis de l'Adaes44) que je salue et remercie, engagés pour un accompagnement que l'on souhaite toujours plus qualitatif et bienveillant au profit des jeunes que nous accueillons et de leur famille.

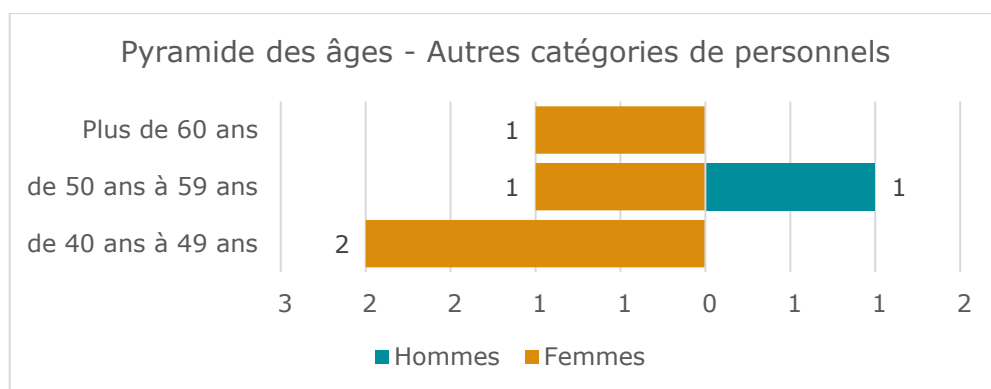
Laurent Chappuis,
Directeur MECS Les Amarres

ANNEXE – Données RH MECS Les Amarres

Pyramides des âges



²⁹ Services généraux : surveillant de nuit, agent technique, maitre/maitresse de maison



Ancienneté moyenne dans l'établissement

| Educatif | Services généraux | Autres personnels |
|----------|-------------------|-------------------|
| 5,2 | 11,6 | 7,6 |

Départs salariés en CDI

| Motif de départ | Nombre | ETP Total |
|-------------------------------|----------|-----------|
| Démission | 2 | 2 |
| Rupture période d'essai | | |
| Retraite | | |
| Rupture conventionnelle | 2 | 2 |
| Licenciements pour inaptitude | | |
| Licenciement autres | | |
| Autres | | |
| Total | 4 | 4 |

| Qualification | Démission | Retraite | Rupture Conventionnelle | Licenciement autre | Total |
|----------------------|-----------|----------|-------------------------|--------------------|----------|
| Educateur spécialisé | 2 | | 2 | | 4 |
| Total | 2 | | 2 | | 4 |

Recrutement salariés en CDI

| Qualification | Nombre d'entrée | ETP |
|-------------------------------|-----------------|----------|
| Personnel éducatif | 3 | 3 |
| Personnel moyens généraux | | |
| Personnel paramédical/médical | | |
| Personnel administratif | 2 | 2 |
| Direction et encadrement | | |
| Total | 5 | 5 |

Absentéisme Médical

| Qualification | Nombre de poste | Nombre de jours abs | % | Accident du travail |
|-------------------------------|-----------------|---------------------|-------------|---------------------|
| Personnel éducatif | 15 | 550 | 85.27% | 72 jours |
| Personnel d'encadrement | 2 | 0 | 0% | 27 jours |
| Personnel paramédical/médical | 2 | 0 | 0% | 0 |
| Services généraux | 2 | 90 | 13.95% | 0 |
| Personnel administratif | 1 | 5 | 0.78% | 0 |
| Total | 22 | 645 | 100% | 99 jours |

*Accident du travail inclus dans le nombre de jours d'absence

On totalise 645 journées d'absences liées aux arrêts maladie en 2023, contre 1302 en 2022.

Il y a une diminution de moitié par rapport à l'année 2022.

Formations et colloques

| Nom de la formation/colloques | Nombre de jours de formation | Nombre de salariés concernés |
|---|------------------------------|------------------------------|
| Formation SST | 2 | 4 |
| Formation SST MAC | 1 | 4 |
| Maniement des extincteurs | | Annulé |
| Formation GIST Les risques psycho-sociaux | 1 | 16 |
| Addictions France : Les pratiques addictives : comprendre, prévenir et orienter | 1 | 10 |
| Addictions France : Préventions des pratiques addictives et compétences psycho-sociales | 1 | 0 |
| Qualitopie : formation préoccupante et signalement | 1 | 1 |
| ATDEC : Comprendre, repérer et accompagner les mineurs en situation de prostitution | 2 | 4 |
| Colloque prise en charge des psycho-traumatismes complexes | 1 | 2 |
| ARIFT : Séminaire les adolescents sont-ils plus vulnérables aujourd'hui | 1 | 2 |
| ARS : Evaluation du potentiel suicidaire et orientation | 2 | 2 |
| Association de France : Utiliser le repérage précoce et l'intervention brève en addictologie pour repérer et orienter des publics vulnérables | 1 | 2 |
| ARIFT : Développer l'interconnaissance pour favoriser les coopérations | 1 | 2 |
| Association de France : Les pratiques addictives premier repère | 1 | 10 |
| Congrès journée régionale dédiée aux pratiques professionnelles psycho traumatisme et addiction | 1 | 1 |
| Sensibilisation à l'écoute empathie et l'utilisation d'outils relationnels et jeux de communications | 12 | 1 |
| PTSM et PAR : Matinée d'échange les troubles psychotiques émergents | 1 | 1 |
| PTSM Séminaire repérage psycho traumatique | 1 | 1 |
| Formation maître d'apprentissage | | 2 |

Analyse de la pratique et supervision

| ADP/Supervision | Nombre de séances ³⁰ | Nombre de salariés concernés |
|-----------------|---------------------------------|-------------------------------|
| ADP | 8 | Variable mini 5 max 15/séance |

Nombre de stagiaires et d'apprentis

- Apprentis

| Civilité | Nombre | Période |
|----------|--------|-----------|
| Hommes | 1 | 2023-2026 |
| Femmes | 1 | 2022-2024 |

- Stagiaires

| Civilité | Nombre |
|----------|--------|
| Femmes | 3 |
| Hommes | |

³⁰ Une séance s'entend d'1 heure à 2 heures selon les professionnels concernés.





MECS Le Point-Virgule

2023 |

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I- Démarrage de la MECS

- 1.1. Des ajustements concédés par rapport au projet initial**
- 1.2. Une problématique immobilière impactante**
- 1.3. La mise en œuvre d'une première phase de recrutements**
- 1.4. L'aménagement des premiers lieux d'accueil et l'implantation sur le territoire**
- 1.5. L'accueil des mineurs**
- 1.6. Une redéfinition contrainte du projet en lien avec le contexte budgétaire du Département**

II- Fonctionnement

CONCLUSION - PERSPECTIVES

ANNEXES

INTRODUCTION



2023

Arrêté de création de la MECS Le Point-Virgule en date du 27 mars 2023.

A terme, **66 places d'accueil réparties sur 3 sites inscrits sur le territoire de la délégation de Châteaubriant** (Châteaubriant, Nort-sur-Erdre, Nozay).

Déploiement partiel à compter du début de l'année 2024 du site de Châteaubriant avec l'ouverture de 3 unités et de logements diffus.

A la suite de l'appel à projet ouvert en 2022 par le département de Loire-Atlantique, le projet porté par l'Adaes44 a été retenu pour développer une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) sur le territoire de la délégation de Châteaubriant.

Par arrêté du 27 mars 2023, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique a ainsi validé l'autorisation de la création de la MECS le Point-Virgule, gérée par notre association, pour une durée de 15 ans.

Au cours de ces trois prochaines années, le projet prévoit de développer l'accueil de 66 mineurs âgés de 3 à 18 ans et de jeunes majeurs, sur trois sites distincts, à partir d'unités de 6 à 8 places ou en appartements, inscrits sur le territoire de la délégation de Châteaubriant.

Chaque site accueillera 22 mineurs répartis au sein de trois unités constituées par tranches d'âge : 3/6 ans, 7/11 ans et 12 ans et plus. Cette dernière unité proposera à la fois un hébergement collectif, ainsi que des prises en charge en logement diffus pour des jeunes majeurs. Chaque unité sera autonome et disposera d'une équipe de professionnels dédiés et adaptés à la tranche d'âge accompagnée.

Un service de visites en présence d'un tiers (VPT) pour 80 mineurs (enfants confiés à la MECS et à d'autres établissements) viendra compléter ce dispositif.

Au-delà de venir répondre au besoin de places supplémentaires et de rééquilibrage géographique de l'offre départementale d'accueil en Protection de l'enfance (seulement 8 places en établissement sur ce territoire), le déploiement de cette nouvelle MECS ambitionne de proposer des lieux d'accueil, composés de collectifs de petite taille (6 à 8 mineurs), inscrits dans leur environnement afin de répondre de la manière la plus appropriée possible aux besoins des enfants confiés.

I. Démarrage de la MECS

2023 a donc été l'année du démarrage effectif de ce projet avec, comme objectif à court terme, une ouverture partielle du site de Châteaubriant (deux unités sur les trois prévues) à compter du début de l'année 2024.

1.1. Des ajustements concédés par rapport au projet initial

Le 19 octobre 2022, la commission permanente du Département a rendu un avis favorable concernant le projet présenté par l'Adaes44, notifiant toutefois de possibles ajustements sur le volet budgétaire afin de diminuer le coût global du projet présenté.

Dès le mois de décembre 2022, des échanges entre la Direction enfance familles (DEF) du Conseil Départemental et notre association se sont engagés tant sur la question budgétaire que sur l'aspect immobilier, au regard des besoins prégnants de places d'accueil au niveau départemental.

Sur le volet budgétaire, notre association ayant consenti à des ajustements (renoncements notamment concernant certains postes prévus), un budget amendé a été retenu par la DEF en février 2023 fixant les montants des dépenses en fonctionnement en année pleine ainsi qu'un prix de journée et validant un organigramme pour l'ensemble de la MECS.

Malgré les ajustements opérés, une vigilance accrue a été maintenue tout au long des échanges afin de garantir le maintien des moyens nécessaires à la qualité d'accompagnement et de prise en charge pour les enfants confiés à partir d'unités en petit collectif.

1.2. Une problématique immobilière impactante

Parallèlement, la question immobilière a occupé une place prépondérante dans les échanges avec le Département. L'Adaes44 ne disposant pas de fonds propres, l'acquisition de biens pour le développement de cette activité ne peut se réaliser qu'en étroite collaboration avec les services de la Direction enfance familles et de la Direction patrimoine immobilier (DPI) du Département.

En parallèle, les démarches partenariales engagées lors de l'appel à projet ont amené la Mairie de Châteaubriant à mettre à disposition un terrain disposant d'une longère à rénover pour favoriser l'implantation de l'établissement sur la commune.

Dans l'attente de la réhabilitation de cette longère, le Conseil Départemental a proposé l'acquisition de cinq maisons individuelles, situées en lotissement et à proximité de la longère, dans l'objectif de permettre un démarrage plus rapide de l'activité d'hébergement sur le site de Châteaubriant.

Les maisons retenues étant initialement des logements dédiés à l'habitation, elles n'ont pas été conçues ou aménagées pour l'accueil d'un collectif de mineurs. Les espaces à disposition sont ainsi restreints (nombre de chambres, maisons à étage, espaces extérieurs et intérieurs limités...). De ce fait, il a été acté avec le Département que leurs utilisations seraient transitoires et temporaires, le temps d'une installation plus pérenne des unités au sein de lieux plus adaptés.

Ces configurations ont également eu un impact quant au nombre possible de mineurs accueillis sur les lieux de vie. Ainsi, alors qu'il était envisagé l'accueil de 8 mineurs au sein de l'unité des 3/6 ans, seuls 6 seront accueillis (3 chambres doubles) et seulement 3 adolescent.e.s au sein de l'unité des 12 ans et plus (3 chambres individuelles). Ces contraintes et leurs incidences sur le plan budgétaire ont été prises en compte et validées par la Direction enfance familles.



Enfin, il est également à souligner la difficulté pour trouver des biens de type studio en location sur la commune de Châteaubriant. Les offres sont rares et certains propriétaires sollicités peu enclins à permettre ce type d'accompagnement à partir de leur location.

Concernant le site de Nort-sur-Erdre, deux propositions d'achats de bien identifiées par l'Adaes44 n'ont pas été retenues par la Direction patrimoine immobilier (DPI) : chiffrage des coûts trop importants entre l'achat et la rénovation de ces biens. Une autre perspective d'achat a néanmoins été repérée par ce service sur la commune de Nort-sur-Erdre. Une étude de faisabilité a été initiée par la DPI pour déterminer l'acquisition ou non de ce bien par le Département.

S'agissant du site de Nozay, les mêmes difficultés ont été rencontrées afin de trouver des biens adaptés au déploiement de la MECS sur ce territoire. D'un commun accord avec le Département, il a été convenu, dans un premier temps, de prioriser le déploiement des sites de Châteaubriant et de Nort-sur-Erdre avant d'étudier plus finement la faisabilité d'une implantation sur la commune de Nozay.

1.3. La mise en œuvre d'une première phase de recrutements

Dès le mois de septembre 2023, le poste de directeur a été pourvu afin d'engager la préparation de l'ouverture des premières unités, en lien étroit avec la conseillère technique de l'association qui a formalisé le dossier de réponse à l'appel à projet concernant cette MECS.

Une première campagne de recrutement a été lancée durant l'été 2023 portant sur l'ensemble des fonctions liées à l'ouverture des deux premières unités sur le site de Châteaubriant (3/6 ans et 12 ans et plus).

Le taux de retour toutes fonctions confondues s'est révélé élevé (500 candidatures pour 25 postes), avec un nombre significatif de postulants résidant sur le territoire concerné. Seuls les retours pour les postes éducatifs se sont avérés moins fournis.

Les commissions de recrutement ont débuté dès le mois de septembre 2023 et ont permis progressivement la constitution des équipes éducatives et le recrutement des fonctions supports (chef de service éducatif, secrétaire auprès de la direction, agent d'entretien, psychologue, infirmière).

Dans la perspective de l'ouverture de l'unité des 7/11 ans à la fin du premier trimestre 2024, une deuxième campagne de recrutements a débuté en fin d'année 2023. Portant sur un nombre de postes moindre à pourvoir (9 toutes fonctions confondues), le nombre de candidatures reçues a été plus limité tant quantitativement que qualitativement. Afin de favoriser une meilleure connaissance du projet et de permettre un relais de proximité, nous avons été en lien avec l'agence Pôle Emploi (nouvellement France Travail) pour organiser un job dating au début de l'année de 2024 dans le cadre de ces recrutements.

1.4. L'aménagement des premiers lieux d'accueil et l'implantation sur le territoire

Un budget prévisionnel de fonctionnement a été sollicité pour 2023 sous la forme d'une dotation globale et accordé par le Conseil Départemental. Cette dotation a notamment permis d'engager les achats nécessaires pour l'aménagement des différentes maisons. Une attention particulière a été apportée afin de répondre de la manière la plus appropriée aux normes en vigueur de sécurité (normes non-feu par exemple concernant certains mobiliers).

Avec l'appui de la conseillère technique, les maisons ont ainsi été équipées de mobiliers adaptés à l'accueil individuel et collectif de chacune des tranches d'âge (*cf. visuels des unités 3/6 ans et 12 ans et plus en annexes*).

Pour ce faire, nous avons entre autres présenté et valorisé notre projet auprès de l'enseigne Maison du monde qui a souhaité s'engager à nos côtés. Cette enseigne a ainsi fait don de nombreux objets (décorations et mobiliers) qui ont contribué à rendre les lieux de vie chaleureux et accueillants.

De manière concomitante, des travaux de sécurisation concernant l'intérieur (dispositif incendie, sécurisation des fenêtres, des escaliers...) et l'extérieur (clôture des terrains...) de chacune des maisons ont été projetés. Si dans un premier temps des entreprises extérieures avaient été sollicitées, la majorité des travaux a finalement été réalisé par l'agent technique de la MECS, soit en raison de devis trop élevés, soit d'un manque de disponibilité des entreprises.



Enfin, dans l'optique de contribuer à l'inscription de la MECS sur le territoire de la délégation de Châteaubriant et de permettre, plus globalement, son repérage et son identification auprès des différents acteurs, une réflexion a été engagée pour travailler sur une identité visuelle au travers la réalisation d'un logo Adaes44 spécifique à la MECS.

En parallèle, des contacts ont été établis avec la presse locale afin de présenter notre association, la structure et son inscription sur le territoire de Châteaubriant.

1.5. L'accueil des mineurs

Concernant l'accueil des mineurs, l'étude des situations proposées par la Plateforme départementale au cours du mois de décembre 2023 a permis aux équipes de projeter le profil des enfants qui allaient intégrer les deux unités.

A compter de janvier 2024, il était ainsi envisagé que deux filles et quatre garçons, âgés de 2 ans ¹/₂ à 6 ans, seraient accueillis **au sein de l'unité des 3/6 ans**. En lien avec le projet porté par notre association, il est à noter que deux fratries de deux enfants seront présentes dans l'effectif de cette unité.

La moitié des enfants a des parents qui résident sur le territoire de la délégation de Châteaubriant.

Trois d'entre eux ont bénéficié d'une réorientation et allaient quitter leur lieu d'accueil précédent pour intégrer la MECS. Les autres accueils se réaliseront à partir du domicile familial.

50% des enfants accueillis disposent d'un dossier MDPH (instruit ou en cours). Une enfant n'est pas scolarisée en lien avec son âge. Par ailleurs, les 6 mineurs ont tous des suivis médicaux et paramédicaux réguliers.

Enfin, un seul enfant bénéficie de droits de visite et d'hébergement réguliers au domicile familial, les autres rencontrant leurs parents dans le cadre de visite en présence d'un tiers.

Au sein de l'unité des 12 ans et plus, trois adolescentes, âgées de 12 à 14 ans, intégreront l'unité au sein du collectif.

Deux des accueils sont liés à une réorientation et un accueil se réalisera à partir du domicile familial après une rupture de prise en charge au sein d'un précédent lieu d'accueil.

Les adolescentes sont toutes scolarisées, bien que du décrochage scolaire soit observable pour deux d'entre elles.

Concernant les liens familiaux, une mineure bénéficie de droits de visite et d'hébergement réguliers au domicile familial. Les deux autres rencontrent les membres de leur famille dans le cadre de visites encadrées ou en présence d'un tiers.

Par ailleurs, **les accueils à partir de logements diffus** ne sont pas encore opérationnels faute de logements à disposition. Des démarches sont en cours pour permettre d'investir des biens en location et de développer cette modalité d'accompagnement au cours du premier semestre 2024.

L'unité des 7/11 ans accueillera, quant à elle, 6 mineur.e.s. Prévue au mois de mars 2024, la date d'ouverture a été décalée en lien avec les contraintes budgétaires rencontrées par le Département et la redéfinition unilatérale du périmètre de la MECS imposée par la DEF au cours du dernier trimestre 2023.

1.6. Une redéfinition contrainte du projet en lien avec le contexte budgétaire du Département

Les difficultés budgétaires rencontrées par le Département pour son budget 2024 ne sont pas sans impact sur les dispositifs de Protection de l'enfance en Loire-Atlantique. Les arbitrages pris par le Département pour l'année 2024 a minima sont venus accentuer cette situation (report de l'ouverture des places d'hébergement, refus de financement de collectifs au-dessous de 8 mineurs accueillis).

Concernant la MECS, il a été annoncé que son périmètre de déploiement se limiterait pour l'année 2024 au site de Châteaubriant et porterait sur une capacité de 19 places d'hébergement tout en réinterrogeant, dans le même temps, les moyens en ressources humaines validés dans l'organigramme en février 2023.

En parallèle, le projet de rénovation de la longère sur le site de Châteaubriant est questionné au regard de son coût. La réflexion sur le déploiement du site de Nort-sur-Erdre va toutefois se poursuivre sur le plan immobilier. Si l'opération immobilière concernant le bien préempté par le Département se confirmait, l'ouverture de ce site ne se réaliserait au mieux qu'à la fin de l'année 2025.

II. Fonctionnement

Concernant l'unité des 3/6 ans et celle des 12 ans et plus, l'arrivée effective des professionnels s'est réalisée à compter du début du mois de décembre 2023.

Les premières semaines de fonctionnement ont été dédiées à l'interconnaissance des professionnels et à l'appropriation des espaces d'accueil. Ce travail collectif en amont de l'arrivée des mineurs est apparu indispensable, afin de garantir les meilleures conditions possibles d'accueil pour les enfants confiés.

Ce temps dédié a également permis aux équipes de découvrir le territoire et ses acteurs afin de faciliter l'inscription de la structure sur le territoire.

Les professionnels ont dû cependant composer avec un environnement et des outils professionnels encore en cours d'installation et des procédures en construction. L'ensemble nécessite de continuer à être travaillé par les équipes accompagnées par l'encadrement.

Parallèlement, les équipes ont pris connaissance des situations des enfants dont l'accueil était envisagé au sein de la MECS. Des commissions d'admission pour affiner les projets d'accueil ont été organisées et des périodes d'adaptation proposées pour finaliser l'arrivée des enfants au sein des unités.

Par ailleurs, une attention particulière a été apportée à la rencontre du ou des parents des enfants concernés afin de leur présenter la structure et associer chacun d'eux à l'accueil de leur enfant dans le respect du cadre établi par le Juge des Enfants pour chacune des situations.

Plus globalement, les dynamiques observées au sein de chacune des unités sont différentes, en lien avec les problématiques spécifiques liées aux tranches d'âge des enfants accueillis. Les professionnels sont tous engagés et mobilisés pour poser les bases d'un fonctionnement éducatif cohérent et structurant pour les mineurs.

CONCLUSION - PERSPECTIVES

Après cette phase de démarrage, **2024** se dessine comme une année charnière dans la phase de déploiement de la MECS Le Point-Virgule.

Le début de l'année 2024 a coïncidé avec les premières arrivées effectives des enfants au sein des unités 3/6 ans et 12 ans et plus sur le site de Châteaubriant. Ce moment était attendu par les équipes afin d'engager la prise en charge et les accompagnements concrets au quotidien des enfants accueillis. Le déploiement du site de Châteaubriant va continuer avec l'ouverture de l'unité des 7/11 ans au cours des prochains mois.

Le travail amorcé avec les équipes va également se poursuivre pour permettre aux différentes unités et à la MECS dans son ensemble de se structurer. Au sein de chacune des unités, les projets d'accueil et d'accompagnement sont de fait à construire, en s'appuyant notamment sur les valeurs et principes associatifs. La formalisation et la personnalisation des différents outils et procédures à destination des enfants et des familles vont être à développer au cours de cette première année de fonctionnement et viendront nourrir la construction du projet d'établissement et la mise en œuvre de la démarche qualité.

Toutefois, au regard du contexte financier et des orientations prises par le Département de Loire-Atlantique, une vigilance est à maintenir concernant la poursuite du déploiement de la MECS.

Confrontés à la nécessité de réaliser des économies, les services du Département n'ont eu de cesse au cours de ces derniers mois de venir questionner les contours du projet validé (augmentation du nombre de places par site, temporisation de la validation des projets mobiliers, demande de diminution des ETP quant aux recrutements de certains postes...).

D'ores et déjà, le déploiement de la MECS, tel qu'envisagé dans le projet initialement porté par l'association, n'est plus d'actualité, le périmètre de la structure se trouvant notamment limité pour l'année 2024 au site de Châteaubriant.

Néanmoins, des perspectives immobilières au niveau du Département continuent d'être explorées pour le site de Nort-sur-Erdre, ce qui démontre la volonté du conseil départemental de s'engager dans le développement de cet établissement.

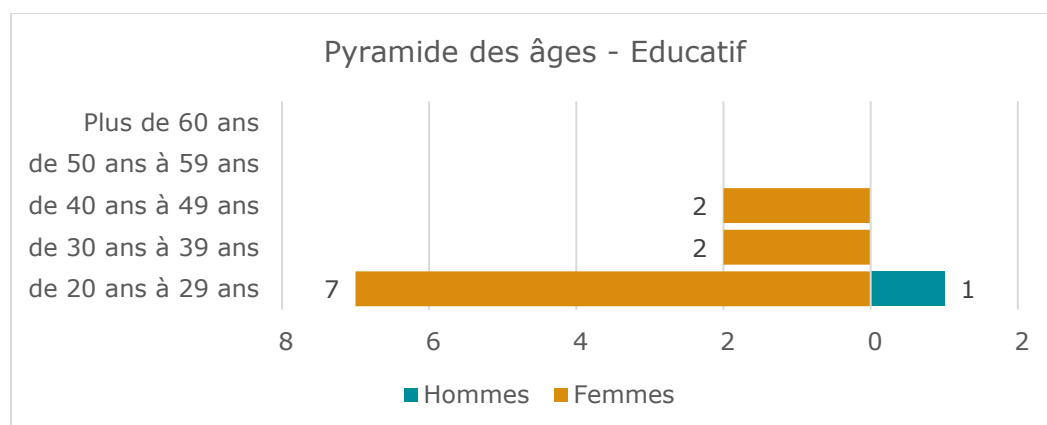
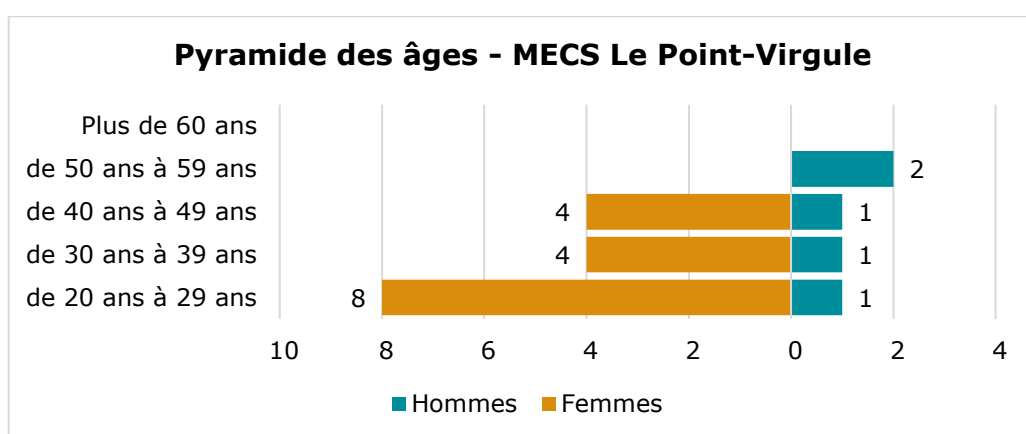
Si la situation financière du Département est évidemment à prendre compte, il est primordial de continuer à défendre et à revendiquer les modalités d'accueil envisagées, marqueurs de la singularité de ce projet visant à répondre de la manière la plus appropriée possible aux besoins des enfants confiés, tout en leur garantissant un cadre protecteur et sécurisé. Les restrictions budgétaires imposées à la MECS ne permettront pas en l'état de garantir ce cadre qui est pourtant l'essence même du projet porté par notre association.

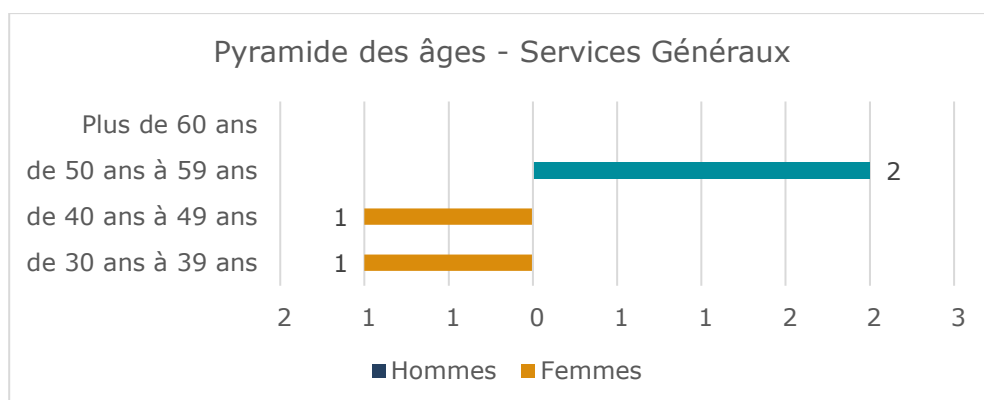
Antoine Bourdet,
Directeur MECS Le Point-Virgule

ANNEXE – Données RH MECS Le Point-Virgule

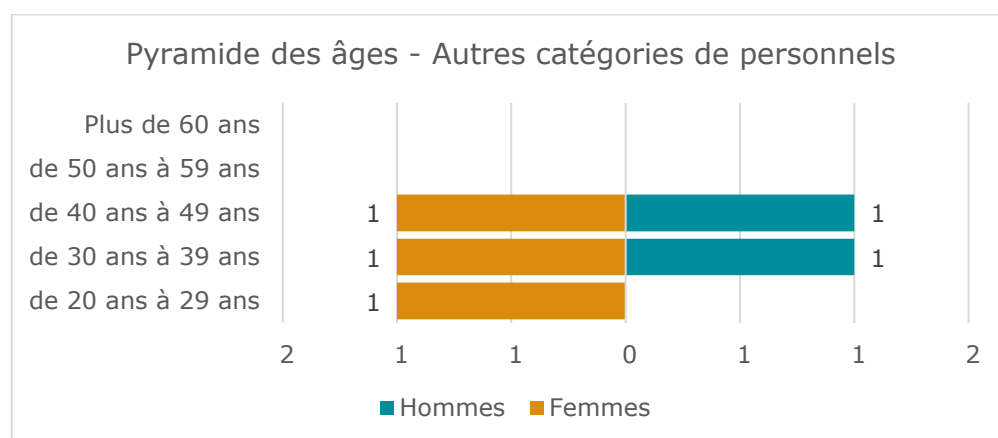
L'année 2023 marque le démarrage du déploiement de la MECS Le Point-Virgule. Si les premiers accueils d'enfants confiés ont été effectifs au début de l'année 2024, le directeur a été recruté à compter du mois de septembre 2023 et l'ensemble des autres professionnels (fonctions support, administrative, éducative et services généraux) à partir du début du mois de décembre 2023.

Pyramides des âges





31



Ancienneté moyenne dans l'établissement

| Educatif | Services généraux | Autres personnels |
|----------|-------------------|-------------------|
| NC | NC | NC |

Départs salariés en CDI

NC

Recrutement salariés en CDI

Sur les 25 professionnels présents début 2024 au sein de la MECS, 24 ont été recrutés entre le 1^{er} décembre 2023 et le 1^{er} janvier 2024.

| Qualification | Nombre d'entrée | ETP |
|-------------------------------|-----------------|--------------|
| Personnel éducatif | 12 | 12 |
| Personnel moyens généraux | 8 | 8 |
| Personnel paramédical/médical | 2 | 1,45 |
| Personnel administratif | 1 | 1 |
| Direction et encadrement | 2 | 2 |
| Total | 25 | 24,45 |

³¹ Services généraux : surveillant de nuit, agent technique, maitre/maitresse de maison



Absentéisme

Aucun absentéisme médical n'a été relevé sur l'année 2023, ce qui s'explique par des prises de poste effectives à compter du mois de décembre 2023.

Formations & colloques

Aucune formation (tant individuelle que collective) n'a été organisée sur l'année 2023.

L'arrivée progressive des équipes au cours de l'année 2024, alliée au développement des projets d'accompagnement de chacune des unités d'accueil, a amené à projeter l'organisation de formations collectives (une par unité) sur l'année 2024, ainsi que des formations obligatoires (maniement des extincteurs, SST) et de recyclage (habilitation électrique concernant l'agent technique).

Analyse de la pratique et supervision

Des séances d'analyse de la pratique sont prévues pour les différentes fonctions :

- Socio-éducative : les séances débuteront au cours du premier semestre 2024 pour les professionnels des deux unités ouvertes début 2024. Elles seront proposées aux équipes par unité et concerneront l'ensemble des professionnels intervenant en journée (travailleurs sociaux et maître.sse.s de maison).
- Services généraux : Il est envisagé que les surveillants de nuit bénéficient de séances d'analyse de pratique par site. Pour Châteaubriant, cet étayage sera proposé au cours du deuxième semestre 2024.
- Paramédicale : La psychologue bénéficiera de séances d'analyse des pratiques mises en œuvre de manière transversale avec les autres psychologues de l'association intervenant sur les dispositifs d'hébergement. S'agissant de l'infirmière, une réflexion est en cours afin qu'elle puisse à terme bénéficier d'un tel étayage dont les contours restent cependant à déterminer.
- Direction / encadrement : Le chef de service éducatif intégrera à compter du mois de février 2024 les séances d'Analyse de la pratique (ADP) mises en œuvre pour l'ensemble des chefs de service de l'association. Des séances d'ADP sont également organisées pour les directeurs des services et établissements de l'Adaes44.

Nombre de stagiaires et d'apprentis

- Apprentis

NC

- Stagiaires

L'accueil de stagiaires au sein de l'établissement fait partie des engagements de notre association, afin de soutenir les parcours de formation des futurs professionnels.

Pour autant, notre établissement ayant débuté son activité récemment, il n'est pas envisagé l'accueil de personnes en stage au cours de cette première année de fonctionnement afin de permettre aux équipes de s'approprier leur nouvel environnement de travail et de construire des conditions d'accueil le plus favorables possibles aux futurs stagiaires.



La Maison des 3-6 ans



Le Salon



Un Espace jeux



Des chambres



La Cuisine





La Maison des 12 ans et plus

Le Salon



La Cuisine



Des chambres



La salle de bain





La mise en œuvre de la démarche qualité

SOMMAIRE

I- Les enjeux et objectifs pour l'Adaes44

II- Un nouveau cadre réglementaire... et un calendrier défini pour les établissements et services de l'Adaes44

2.1. Une problématique immobilière impactante

2.2. La mise en œuvre d'une première phase de recrutements

2.3. L'aménagement des premiers lieux d'accueil et l'implantation sur le territoire

2.4. L'accueil des mineurs

2.5. Une redéfinition contrainte du projet en lien avec le contexte budgétaire du Département

CONCLUSION - PERSPECTIVES

Offrir aux personnes accompagnées/accueillies dans nos établissements et services un accès équitable à un accompagnement adapté et de qualité dans des conditions garantissant leur

I. Les enjeux et objectifs pour l'Adaes44

La mise en œuvre de la démarche continue d'amélioration de la qualité et de la gestion des risques dans les établissements sociaux ou médico-sociaux est aujourd'hui incontournable et fait partie des orientations stratégiques de l'ensemble de nos établissements et services.

Elle vise à améliorer de façon continue les pratiques professionnelles pour le bien-être des enfants, des jeunes et de leur famille, et garantir un accompagnement adapté.

La démarche d'évaluation de la qualité est transversale aux établissements/services et portent sur tous les aspects qui la composent : management et ressources humaines, ressources financières, accompagnement/prise en charge...

Dans le contexte d'évolution de l'Adaes44 de ces dernières années /mois (création de l'Adaes44, développement de nouvelles activités avec notamment l'ouverture d'un nouvel établissement, de nouvelles antennes, départ et arrivée de nouveaux cadres de direction, augmentation du nombre de salariés...), la Direction générale, contrainte d'évoluer et d'adapter les moyens aux besoins de développement, a eu volonté de s'étoffer en termes de fonctions supports transversales, afin d'accompagner l'ensemble des établissements et services de l'association dans la sécurisation mais aussi dans le développement de leur activité. Cela s'est traduit par les créations de postes suivants (et à venir) :

- 2021 : recrutement d'une conseillère technique
- 2023 : recrutement d'une responsable ressources humaines
- 2024 : création d'un poste de Directeur Administratif et Financier Adjoint et recrutement d'une nouvelle Directrice Administrative et Financière

Ces nouvelles fonctions vont permettre à l'Adaes44 de nourrir/alimenter la démarche qualité globale.

Si chaque directeur de l'Adaes44 est garant de la mise en œuvre au sein de son établissement/ service de la démarche continue de la qualité, et met en place une organisation adaptée à ses missions et fonctionnements, nous souhaitons mettre en place un pilotage de la démarche d'amélioration de la qualité inter-établissement/service :

En révisant régulièrement nos pratiques, nos établissements et services répondent au plus près aux besoins d'organisation interne et aux droits des personnes accueillies/accompagnées.

Nos objectifs

inter établissements / services :

- Déployer une démarche qualité formalisée et identifiable au sein de l'ensemble de nos établissements et services.
- Développer une culture commune de la qualité.

Impulser une dynamique d'amélioration selon une démarche participative et veiller à la continuité, suivi de la démarche :

- Accompagner les établissements et services à chaque étape de la démarche qualité ;
- Apporter un soutien aux équipes de direction en matière de méthodologie ;
- Assurer un suivi des démarches impulsées dans chaque établissement/service.

Développer une transversalité entre les établissements et services.

Piloter des actions et projets permettant d'améliorer la qualité de l'accompagnement.

Améliorer et harmoniser l'organisation de l'association, des établissements et services :

- Formaliser des procédures de pilotage rigoureuse et transparente ;
- Consolider, harmoniser et sécuriser les pratiques et procédures (supports, outils...).

Assurer une veille réglementaire et documentaire.

Garantir un accompagnement et une sensibilisation de l'ensemble des professionnels à la nouvelle réforme de la démarche qualité.

La démarche qualité doit aussi permettre de maintenir en conformité les établissements et services avec les exigences légales et réglementaires.

II. Un nouveau cadre réglementaire ... et un calendrier défini pour les établissements et services de l'Adaes44

La démarche qualité dans le secteur social et médico-social a été modifiée en 2022, pilotée par la Haute Autorité de Santé. Un nouveau référentiel qualité, accompagné d'une nouvelle méthodologie doit nous permettre de s'engager dans une amélioration continue de la qualité de long cours, et perfectionner notre accompagnement auprès des personnes vulnérables.

2.1 Les enjeux et valeurs fondamentales du nouveau référentiel

Un référentiel national commun construit autour de 4 valeurs prioritaires



Un référentiel centré sur la personne accompagnée construit autour de 9 thématiques :

- la bientraitance et l'éthique ;
- les droits de la personne accompagnée ;
- l'expression et la participation de la personne accompagnée ;
- la co-construction et la personnalisation du projet d'accompagnement ;
- l'accompagnement à l'autonomie ;
- l'accompagnement à la santé ;
- la continuité et la fluidité des parcours ;
- la politique des ressources humaines ;
- la démarche qualité et la gestion des risques.

Calendrier Adaes44

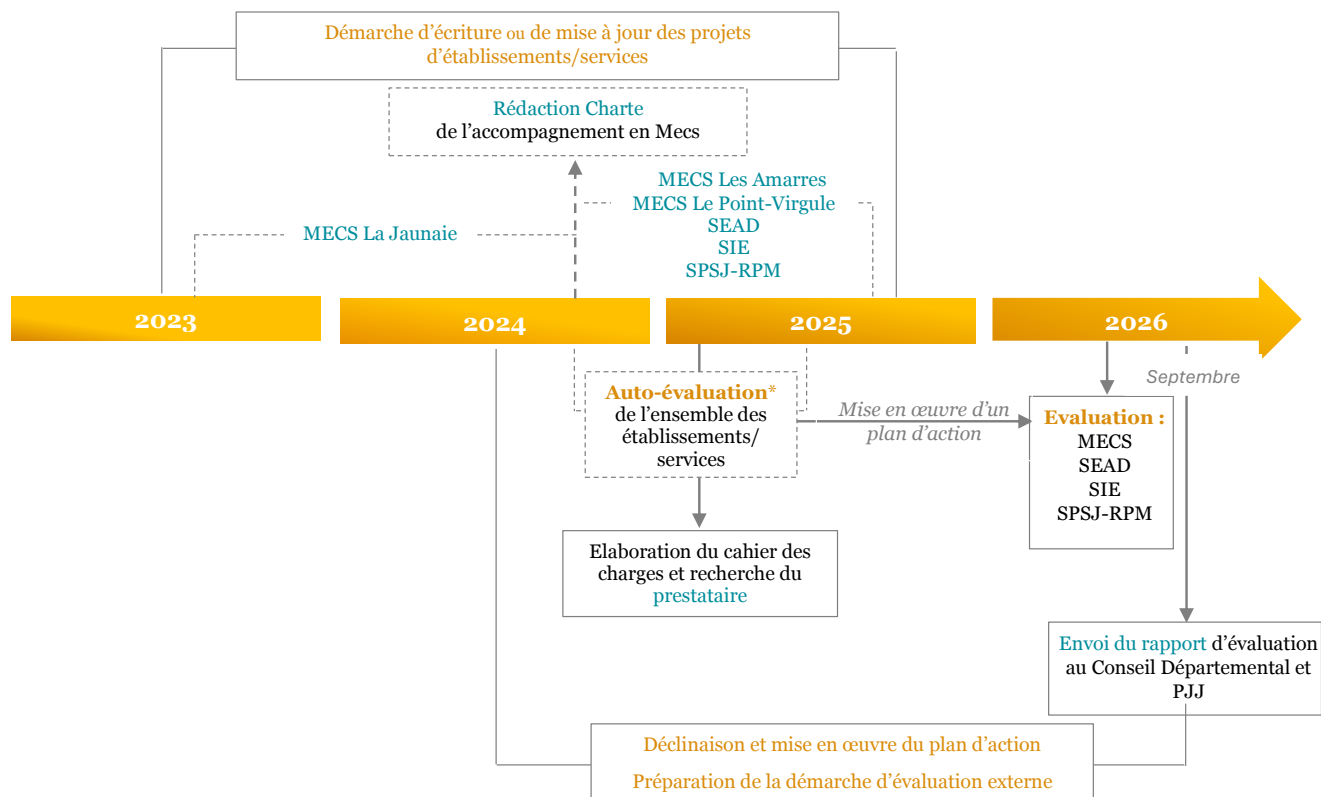
Pour nos établissements relevant du Conseil Départemental (MECS et SEAD) :

1. Le Conseil Départemental a fixé le calendrier des évaluations pour les établissements de Loire Atlantique. Pour la réalisation de l'évaluation de la qualité a été fixé sur le **3ème trimestre 2026** en ce qui concerne les MECS et le SEAD.

Pour nos établissements/services relevant de la PJJ (SIE, SPSJ-réparations pénales mineures) :

2. La PJJ a annoncé que l'évaluation est prévue sur le **second semestre 2026** (attente d'une programmation plus précise) pour nos services/mesures relevant de leurs compétences (SIE et SPSJ-Réparations Pénales Mineurs).

Planification de la démarche qualité à l'Adaes44 :



- En 2025, les établissements et services réaliseront une **auto-évaluation interne** (non obligatoire) à partir du nouveau référentiel national commun à l'ensemble des ESSMS.

2.2 Les instances de pilotage de la démarche qualité

Le pilotage et le suivi de la démarche d'évaluation de la qualité sont portés par le *Comité de direction* composé de :

- l'ensemble des cadres du siège : DG, RRH, DAF, DAF adjoint, CT ;
- l'ensemble des directeurs d'établissements/services.

Nous aspirons à créer un *Comité de pilotage qualité* à partir de 2024 pour garantir une dynamique de fonctionnement interne constante et se montrer plus efficiente.

| Instance | Objectif | Composition | Temporalité | Etat |
|--|--|---|--|--|
| Pilotage démarche qualité inter-établissements/services | | | | |
| Comité de direction et d'encadrement | <ul style="list-style-type: none"> Un suivi régulier/point d'étape sur les sujets relatifs à la qualité est réalisé lors des réunions de direction de l'Adaes44 et lors des réunions d'encadrement des établissements et services. | <ul style="list-style-type: none"> DG, RRH, DAF, DAF adjoint, CT ; l'ensemble des directeurs d'établissements/services. | <ul style="list-style-type: none"> Comité de direction : 2 fois par mois Comité d'encadrement : toutes les 6 semaines, | ● |
| Comité de pilotage qualité inter établissements/services | <ul style="list-style-type: none"> Assurer le suivi de la démarche qualité au niveau de l'ensemble de l'Adaes44. Coordonner le suivi de l'auto-évaluation interne, puis l'évaluation externe. | <ul style="list-style-type: none"> A définir | 2 à 3 fois par an | ● A mettre à œuvre à partir de 2024 |
| Groupe de révision et d'écriture des procédures | <ul style="list-style-type: none"> Instance complémentaire au Comité de pilotage, pour procéder aux révisions des procédures. Grâce au travail réalisé par ces groupes, la continuité de la qualité des prestations rendues aux personnes accueillies peut être mieux garantie. | <ul style="list-style-type: none"> Actuellement cela se fait en fonction des besoins, et nous mobilisons des professionnels en fonction de sujet (conseillère technique, direction, personnel administratif, éducatif, maîtresses de maison...) lors de diverses réunions. | A définir en fonction des besoins | ● |
| Pilotage démarche qualité intra-établissements/services | | | | |
| Comité de pilotage établissements/services | <ul style="list-style-type: none"> Il constitue l'organe de pilotage de la démarche sur le site, coordonne les mise à jour des projets d'établissements/services, les évaluations, met en œuvre et évalue les plans d'actions. | <ul style="list-style-type: none"> Professionnels de l'établissement/service Représentant des d'usagers en fonction des thématiques. | A définir en fonction des besoins | ● A développer sur chacun des établissements / services |
| Groupes de travail spécifiques (exemple : mise à jour DIPC, livret d'accueil, EIG ...) | <ul style="list-style-type: none"> Engager une réflexion et assurer le suivi/mise à jour d'un sujet ou thématique en lien avec le plan d'action. | <ul style="list-style-type: none"> Professionnels de l'établissement/service Représentant des d'usagers en fonction des thématiques. | A définir en fonction des besoins | ● |

2.3 Suivi du plan d'amélioration continue de la qualité

Sur le plan de la démarche d'amélioration continue de la qualité, nous pouvons souligner **deux grands chantiers ouverts ayant marqués l'année 2023** :

- Déploiement d'une démarche de sécurité informatique / sécurité des données en lien avec la démarche RGPD,
- Programme Ségur ESSMS Numérique : projet de grappe pour l'acquisition d'un Dossier de l'Usager Informatisé.

De plus :

- En décembre 2023, nous avons accueilli les premiers salariés de la MECS Le Point-Virgule dont les premiers accueils d'enfants sont prévus dès janvier 2024. Au vu de ce contexte de création et d'ouverture de ce nouvel établissement fin 2023, un plan d'action plus détaillé relatif à la MECS sera formalisé courant 2024.
- De plus, afin de préparer les auto-évaluations, nous déclinerons en 2024 des plans d'actions plus précis sur chacun des établissements et services (en lien avec le référentiel national d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux).

| Etat d'avancement de l'action | |
|-------------------------------|---|
| ● | Action réalisée |
| ● | Action en cours/ mise à jour nécessaire |
| ● | Action non réalisé – A prévoir |
| ■ | Non concerné ou gérée par le siège/DG |

| Politique ressources humaines | | | | | | | | |
|---|--|-----------------|------------------|----------|------|-----|------|--|
| Actions | Siège/ Dir. Générale | MECS La Jaunaie | MECS Les Amarres | MECS LPV | SEAD | SIE | SPSJ | Commentaires Prévision |
| Améliorer la sécurisation de la gestion et le suivi des ressources humaines | Formaliser les procédures et outils RH et améliorer la communication/diffusion | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | En cours |
| | Formaliser les fiches de postes | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | En cours – finalisation pour fin 2024 |
| | Contrôler les casiers judiciaires | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | Régulièrement (tous les 2 ans) |
| | Mise à jour des affichages obligatoires | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | Une nouvelle mise à jour est prévue sur 2024 |
| | Réflexion sur un projet de SIRH et logiciel paie | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | Décembre 2024 |
| Mise en œuvre de la démarche RGPD – à destination des professionnels | Cartographie des traitements de données personnelles | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | Finalisation début 2023 |
| | Formalisation des procédures diverses | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | Finalisation Avril 2024 |
| | Information/sensibilisation des professionnels | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | Mise à jour nécessaire courant 2024 |
| Analyse de la pratique pour les directeurs d'établissements/ services | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | Début 2023 |

| Droits des personnes accompagnées/accueillies | | | | | | | | | |
|--|--|----------------------|-----------------|------------------|----------|------|-----|---------------|---|
| Actions | | Siège/ Dir. Générale | MECS La Jaunaie | MECS Les Amarres | MECS LPV | SEAD | SIE | SPSJ | Commentaires Prévisions |
| Outils loi 2002 | Mise à jour des outils propres à chaque établissement et service concerné | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ pour la RPM | Mise à jour nécessaire. Finalisation mi 2025 |
| Pris en compte des besoins des personnes accueillies/ accompagnées | Former les professionnels au Référentiel d'évaluation participative des situations des enfants et des familles en protection de l'enfance (ESOPPE) | | ■ | ■ | ■ | ? | | | Formation régulière / nouveaux salariés |
| Affichages obligatoires relatifs aux droits des personnes | Mise à jour des affichages | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | Mise à jour régulière |
| Droit à l'image | Mise à jour du document | ■ | | | | | | | Mise à jour prévue en 2024 en lien avec la démarche RGPD |
| Définir notre politique d'accès et d'archivage aux données des usagers | Elaborer les procédures | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | Finalisation fin 2023 pour les MECS et le SEAD. Mise en œuvre pour le SIE et le SPSJ en 2024. |
| | Valider les procédures au niveau du CODIR et les communiquer | ■ | | | | | | | En cours Finalisation fin 2024 |
| Gestion des plaintes et des réclamations | Définir et mettre en œuvre /Elaborer la procédure et les outils nécessaires | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | Fin 2024 |
| | Informers et sensibiliser les équipes | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | Fin 2024/Début 2025 |

| Démarche de prévention des risques | | | | | | | | | |
|---|---|----------------------|-----------------|------------------|----------|------|-----|------|---|
| Actions | | Siège/ Dir. Générale | MECS La Jaunaie | MECS Les Amarres | MECS LPV | SEAD | SIE | SPSJ | Commentaires Prévision |
| Gestion des évènements indésirables graves (EIG) | Elaborer une procédure commune et les outils nécessaires/ informer les équipes | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | En cours Finalisation fin 2024 |
| | Analyser les EIG et actions correctives | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | Courant 2025 |
| Sécuriser le suivi de la santé des enfants-jeunes accueillis/ accompagnés | Sensibiliser les professionnels au dispositif Santé Protégé | | ■ | ■ | ■ | | | | Journée annuelle organisée par Santé protégé. Participation régulière des professionnels des MECS |
| | Mutualiser et formaliser les procédures en hébergement (protocole poux, gale, circuit des médicaments, ...) | | ■ | ■ | ■ | | | | Fin 2024 pour la mutualisation / harmonisation des protocoles |
| | Décliner les procédures soin pour le milieu ouvert (protocole poux, gale, ...) | | | | | ■ | ■ | ■ | Fin 2024 |
| Les plans de continuité de l'activité | Elaborer les plans de continuité de l'activité pour l'ensemble des établissements et services (hors PCA contexte covid) | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | 2025 |
| Sécurité des professionnels | Mise à jour du protocole sécurité - Risque agression et/ou intrusion extérieure | | | | | | | ■ | |
| | Décliner et informer les professionnels de 'l'accompagnement possible dans le cadre des RPS | ■ | | | | | | | |
| Mise en œuvre de la démarche RGPD – à destination | Cartographie des traitements de données personnelles | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | Finalisation début 2023 |
| | Formalisation des procédure diverses | ■ | | | | | | | Finalisation Avril 2024 |

| | | | | | | | | | |
|--|--|---|---|---|---|---|---|---|---|
| des personnes accueillies/ accompagnées | Information/sensibilisation des personnes accueillies/ accompagnées | ■ | | | | | | | Mise à jour nécessaire courant 2024 |
| Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels | Mise en œuvre d'un outil DUERP | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | Mise à jour annuelle |
| | Réaliser des mesures relatives au radon | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | ■ | 2025 |
| | Document relatif aux risque chimiques | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | En cours Finalisation 2025 |
| Fiches entreprises | Réaliser la mise à jour des fiches entreprises | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | En cours Finalisation 2024 |
| Localisation de défibrillateurs | Réaliser un affichage « localisation de défibrillateurs » | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | Mise à jour nécessaire courant 2024 pour l'ouverture des nouveaux sites |
| Exercices d'évacuation | Réaliser des exercices d'évacuation | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | Fin 2024 pour les MECS |
| Protocoles situation de danger | Elaborer les protocoles (évacuation incendie, gestion accident nucléaire, gestion attentat intrusion, gestion inondation, gestion rupture barrage, gestion séisme, gestion tempête, sécurité informatique) | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | 2025 |
| | Elaborer les protocoles Plan Canicule | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | 2025 |
| | Elaborer les protocoles Grand froid | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | 2025 |
| | Elaborer les protocoles Plan Bleu | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | 2025 |
| Hygiène et sécurité alimentaire sur les hébergements collectifs (plan de maitrise sanitaire) | Formation de la conseillère technique et directeurs de MECS (premier niveau de sensibilisation) | | ■ | ■ | ■ | | | | Juin 2024 |
| | Formalisation des procédures règlementaires | | ■ | ■ | ■ | | | | 2024 |
| | Formation / sensibilisation/ communication auprès des professionnels | | ■ | ■ | ■ | | | | 2025 |

CONTACT

Direction générale
113 rue de la Jaunaie
44230 Saint-Sébastien sur Loire

dg@adaes44.fr

02.51.79.16.16

www.adaes44.fr

**[Association départementale d'accompagnement
éducatif et social 44 | LinkedIn](#)**

